



RAPPORT CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2018

ORDRE DU JOUR :

ADMINISTRATION GENERALE

- Approbation du compte rendu de la séance du 27 septembre 2018
- Convention d'utilisation des installations sportives de la commune de THIVIERS (Gymnase et Halle des sports René FORESTIER)
- Vote des tarifs 2019
- Rapport d'activité de la Communauté de communes PERIGORD LIMOUSIN (2017)

RESSOURCES HUMAINES

- Approbation du tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2019

FINANCES

- Demande de subvention pour programme d'investissement
- Décision modificative n°3 Budget principal
- Décision modificative n°1 Budget Cinéma
- Avenant n°3 au contrat de délégation d'eau potable avec la SOGEDO
- Indemnités de conseil à la Trésorière municipale
- Autorisation de dépenses d'investissement à hauteur de 25% des crédits ouverts en 2018
- Groupement de commande énergies avec le SDE 24

QUESTIONS DIVERSES

En préambule, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal si trois points peuvent être rajoutés à l'ordre du jour de la séance. Compte tenu du fait que les éléments à rajouter ont été notifiés à la Mairie, après l'envoi des convocations.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal accepte de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

MODIFICATIONS STATUTAIRES DE LA CC PERIGORD LIMOUSIN :

- **Nouvelle modification statutaire sur le contingent incendie : prise en charge des contrôles**
- **Modification statutaire : modification du libellé concernant l'accueil des gens du voyage**

FINANCES

- **Approbation du rapport de la CLECT de la communauté de communes PERIGORD LIMOUSIN**

ADMINISTRATION GENERALE :

- **Approbation du compte rendu de la séance du 27 septembre 2018**

Monsieur le Maire présente le compte rendu du conseil municipal du 27 septembre 2018. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ce compte-rendu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le compte rendu à la majorité. (Abstention de Mr MOUTON Benoit, car il était excusé lors de la séance du 27 septembre 2018).

- **Convention d'utilisation des installations sportives de la commune de THIVIERS (Gymnase et Halle des sports René FORESTIER)**

Le Collège Léonce BOURLIAGUET et le Lycée d'enseignement professionnel utilisent les installations sportives de la Ville de THIVIERS depuis de nombreuses années. Afin de clarifier les plannings et les responsabilités de chaque acteur, il a été convenu de réaliser une convention d'utilisation des installations sportives.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette convention d'utilisation des installations sportives (voir pièce jointe).

Le Conseil Municipal demande à modifier l'article 1-2 de la convention et de le formuler comme suit :

« Toutefois, le dit planning d'utilisation pourra être suspendu ou modifié pour des raisons de conditions climatiques, de nécessité d'entretien et pour des opérations de nécessité communales. (Manifestations exceptionnelles...). »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette modification et approuve le projet de convention.

- **Vote des tarifs 2019**

Afin d'organiser les services de la Ville, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur une proposition de tarifs suivants (voir pièce jointe).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte les tarifs 2019 à l'unanimité.

- **Rapport d'activité de la Communauté de communes PERIGORD LIMOUSIN (2017)**

Monsieur le Maire communique à l'ensemble du Conseil Municipal le rapport d'activité de la Communauté de communes PERIGORD LIMOUSIN concernant l'année 2017.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ce rapport. (Voir pièce jointe).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité prend acte du rapport d'activité de la Communauté de communes PERIGORD LIMOUSIN concernant l'année 2017.

RESSOURCES HUMAINES

- **Approbation du tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2019**

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le tableau des effectifs 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le tableau des effectifs de l'année 2019 à l'unanimité.

FINANCES

- **Demande de subvention pour programme d'investissements :**

- Aire de jeux au Parc municipal

Dans le cadre des investissements 2019, et suite à une forte demande d'espaces Ludo-sportifs, il est envisagé de créer en 2019 une aire de jeux, un terrain multisports et un parcours santé au sein du Parc municipal de THIVIERS.

Cette opération globale peut être subventionnée par le Conseil Départemental à hauteur de 25% et par l'Etat à hauteur de 25%.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

PLAN de FINANCEMENT AIRE DE JEUX			
		Dépenses	
		Terrain multi sports	38 924,05 €
		Aire de jeux	51 733,00 €
		Aire de fitness	17 258,00 €
		Dossier de consultation	2 100,00 €
		Terrassement / Voirie / Réseaux divers	66 363,90 €
		TOTAL HT	176 378,95 €
		TVA	35 275,79 €
		TOTAL TTC	211 654,74 €
		Recettes	
		Autofinancement	88 745,42 €
		Subvention DETR (25%)	44 094,74 €
		Subvention CD 24 (25%)	44 094,74 €
		FCTVA	34 719,84 €
		TOTAL TTC	211 654,74 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d' :

- **APPROUVER** le plan de financement
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à demander des subventions au Conseil Départemental de la DORDOGNE à hauteur de 25% HT
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à demander des subventions à l'ETAT au titre de la dotation d'équipement des Territoires ruraux hauteur de 25% HT
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à lancer les consultations nécessaires pour cette opération
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents et pièces relatifs à cette opération

Monsieur le Maire rappelle que les opérations à venir doivent être multiples, tant sur le Parc Municipal que sur le centre-ville, avec l'idée aussi de réaliser une halle marchande afin de dynamiser le caractère commercial du centre-ville. Une réflexion doit s'engager sur l'implantation d'une halle en centre-ville.

➤ **Tribune de foot et vestiaires**

Compte tenu de la vétusté et de l'interdiction de l'utilisation de la tribune du terrain de football, il est impératif de réaliser une construction neuve d'un tel équipement.

Le plan de financement est le suivant :

TRIBUNE DE FOOTBALL	
DEPENSES	
Désamiantage	40 000,00 €
Démolition de la tribune actuelle	30 000,00 €
Fondations spéciales	35 000,00 €
Construction tribune et vestiaire	510 000,00 €
Etude de sol	3 000,00 €
Moe (études - SPS - coordination)	111 000,00 €
DEPENSES HT	729 000,00 €
TVA	145 800,00 €
DEPENSES TTC	874 800,00 €
RECETTES	
Conseil départemental	153 750,00 €
DETR	153 750,00 €
Fédération de football	20 000,00 €
FCTVA	143 502,00 €
Autofinancement	403 798,00 €
RECETTES TTC	874 800,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d' :

- **APPROUVER** le plan de financement
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à demander des subventions au Conseil Départemental de la DORDOGNE à hauteur de 25% HT
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à demander des subventions à l'ETAT au titre de la dotation d'équipement des Territoires ruraux hauteur de 25% HT
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à lancer les consultations nécessaires pour cette opération
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents et pièces relatifs à cette opération

- **Décision modificative n°3 budget principal**

Afin de pouvoir réaliser une aire de jeux au Parc municipal en 2019, il est nécessaire de réaliser une décision modificative :

Afin de pouvoir réaliser une aire de jeux au Parc municipal en 2019 notamment, il est nécessaire de réaliser une décision modificative.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE la DM 3 du Budget principal 2018**

24551 Code INSEE	COMMUNE DE THIVIERS COMMUNE DE THIVIERS	DM n°3 2018
---------------------	--	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM n°3 - 30 NOVEMBRE 2018

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-10222 : F.C.T.V.A.	0.00 €	0.00 €	0.00 €	34 719.00 €
R-10251 : Dons et legs en capital	0.00 €	0.00 €	0.00 €	115 000.00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €	0.00 €	149 719.00 €
R-1641 : Emprunts en euros	0.00 €	0.00 €	0.00 €	88 200.00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	0.00 €	0.00 €	88 200.00 €
D-2031 : Frais d'études	6 000.00 €	2 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2051 : Concessions et droits similaires	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	6 000.00 €	8 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2113 : Terrains aménagés autres que voirie	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2151 : Réseaux de voirie	0.00 €	79 637.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188 : Autres immobilisations corporelles	0.00 €	135 782.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	235 419.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	6 000.00 €	243 919.00 €	0.00 €	237 919.00 €
Total Général		237 919.00 €		237 919.00 €

Afin de pouvoir réaliser une aire de jeux au Parc municipal en 2019 notamment, il est nécessaire de réaliser une décision modificative.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE la DM 3 du Budget principal 2018**

• **Décision modificative n°1 Budget cinéma**

Afin de passer les écritures d'ordre financières liées au paiement par chèque de type ANCV et autres, il est nécessaire de prévoir des crédits au compte 6688.

24551 Code INSEE	COMMUNE DE THIVIERS CINEMA DE THIVIERS	DM n°1 2018
---------------------	---	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM 1 - CINEMA

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60632 : Fournitures de petit équipement	20.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	20.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6688 : Autres	0.00 €	20.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 08 : Charges financières	0.00 €	20.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	20.00 €	20.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité :

- **APPROUVE** la DM 1 du Budget annexe cinéma 2018

• **Avenant n°3 au contrat de délégation d'eau potable avec la SOGEDO**

La collectivité dispose d'une seule ressource. D'après les analyses effectuées sur l'eau brute, il s'avère que l'eau distribuée aux abonnés présente une teneur importante de calcaire, occasionnant d'importants problèmes sur les ouvrages des abonnés.

Afin d'y remédier il est souhaité l'acquisition d'un volume d'eau conséquent, moins calcaire, au SIAEP de Nanthiat, propriétaire de la ressource nécessaire. Cette eau plus douce permettra une vie plus longue des installations des abonnés.

En conséquence, la Collectivité demande à son délégataire de modifier les conditions d'alimentation en eau de ses abonnés en augmentant les volumes d'achats d'eau en gros au SIAEP de Nanthiat. Le délégataire s'engage à prendre en charge toutes les obligations qui en découlent.

Cet achat d'eau engendre un avenant à la délégation d'eau potable.

Monsieur le MAIRE demande au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur cet avenant à la délégation.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'avenant au contrat de délégation d'eau potable avec la SOGEDO

• **Indemnités de conseil à la Trésorière municipale**

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une indemnité de conseil à Mme GUEUX Martine, Receveuse municipale au taux maximal de l'indemnité de Conseil Prévus par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 et du décret n°82-979 du 19 novembre 1982.

L'indemnité est calculée par application du tarif ci-après à la moyenne des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre et afférentes aux trois dernières années :

Sur les 7 622.45 premiers euros à raison de 3‰

Sur les 22 867.35 euros suivants à raison de 2‰

Sur les 30 489.80 euros suivants à raison de 1.5‰

Sur les 60 679.61 euros suivants à raison de 1 ‰

Sur les 106 714.31 euros suivants à raison de 0.75‰

Sur les 152 449.02 euros suivants à raison de 0.50 ‰

Sur les 228 673.53 euros suivants à raison de 0.25 ‰

Sur toutes les sommes excédant 609 796.07 d'euros à raison de 0.10‰

En aucun cas l'indemnité allouée ne peut excéder une fois le traitement brut majoré 150.

Monsieur le MAIRE demande au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur cette indemnité de conseil et de budget.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

APPROUVE le versement d'une indemnité de conseil et de budget à hauteur de 100%

- **Autorisation de dépenses d'investissement à hauteur de 25% des crédits ouverts en 2018**

La réglementation comptable permet d'engager des dépenses d'investissement sur l'exercice 2019 au titre du BP 2019 à hauteur de 25% des dépenses votées au Budget primitif et aux Budgets annexes 2018. Ces dépenses pourront s'engager si le Conseil Municipal délibère favorablement sur cette proposition.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- **APPROUVE et AUTORISE** des dépenses d'investissement en 2019 à hauteur de 25% des crédits ouverts en 2018 (BP et DM)

- **Adhésion au Groupement de commande énergies avec le SDE 24**

Vu la directive européenne n°2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur d'électricité,

Vu la directive européenne n°2009/73/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

Vu le code de l'énergie,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des marchés publics, notamment son article 8,

Considérant que « La commune de THIVIERS » a des besoins en matière d'achat d'énergie, de travaux, de fourniture et de service en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,

Considérant que la mutualisation peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix,

Considérant que les Syndicats d'Energies de la région Nouvelle Aquitaine s'unissent pour constituer un groupement de commandes, avec des personnes morales de droit public et de droit privé, pour l'achat d'énergies, de travaux, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,

Considérant que le groupement est constitué pour une durée illimitée,

Considérant que pour satisfaire ces besoins sur des bases de prix compétitifs, il sera passé des marchés ou des accords-cadres,

Considérant que le SDEEG (Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde) sera le coordonnateur du groupement,

Considérant que ce groupement présente un intérêt pour « La commune de THIVIERS » au regard de ses besoins propres,

Sur proposition de Monsieur le Maire et, après avoir entendu son exposé, le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres et représentants :

- l'adhésion de « la commune de THIVIERS » au groupement de commande pour « l'achat d'énergies, de travaux/fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » pour une durée illimitée,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à faire acte de candidature aux marchés d'énergies (électricité, gaz naturel, fioul, propane, bois...) proposés par le groupement suivant les besoins de la commune de THIVIERS
- d'autoriser le coordonnateur et le Syndicat d'énergies dont il dépend, à solliciter, autant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison,
- D'approuver la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement et, notamment pour les marchés d'énergies, sa répercussion sur le ou les titulaire(s) des marchés conformément aux modalités de calcul de l'article 9 de la convention constitutive.
- de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont « la commune de THIVIERS » est partie prenante
- de s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la « commune de Thiviers » est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget.

MODIFICATIONS STATUTAIRES DE LA CC PERIGORD LIMOUSIN :

- **Nouvelle modification statutaire sur le contingent incendie : prise en charge des contrôles**

Par délibération du 30/08/2018, la Communauté de communes Périgord-Limousin a approuvé la modification de ses statuts ainsi que leur nouvelle rédaction : « prise en charge du contingent incendie selon les dispositions de la Loi NOTRe ».

Lors de la Commission des finances de la CCPL du 17/10/2018, il a été proposé de prendre en charge également dans cette compétence, le contrôle des « points d'eau et incendie ». Le Bureau communautaire lors de sa séance du 19/10/2018 a approuvé cette proposition. Le montant des charges transférées a été défini en CLECT le 08/11/2018.

Le Conseil Communautaire réuni le 15/11/2018 a validé la nouvelle modification des statuts et a sollicité l'avis des Communes sur cette modification.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur cette modification.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal :

- **ADOpte** cette modification statutaire de la communauté de communes PERIGORD LIMOUSIN

- **Modification statutaire : modification du libellé concernant l'accueil des gens du voyage**

Dans les statuts de la Communauté de communes, dans les compétences obligatoires, figure ce libellé : « Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ».

La Préfecture nous alerte sur le fait que le libellé de cette compétence n'est pas celui qui résulte de la loi à savoir : « Création, Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1^{er} de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage".

Le Conseil de Communauté par délibération du 15/11/2018 a donc délibéré afin d'intégrer le libellé exact dans les statuts et de solliciter l'avis des Communes sur cette modification.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur cette modification.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal :

- **ADOpte** cette modification statutaire de la communauté de communes PERIGORD LIMOUSIN

FINANCES

- **Approbation du rapport de la CLECT de la communauté de communes PERIGORD LIMOUSIN**

Le rapport de la commission locale des charges transférées nous a été notifié le 28 novembre.

Il est annexé en pièce jointe. Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur ce rapport.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le rapport de la CLECT de la communauté de communes Périgord limousin.

QUESTIONS DIVERSES

Achat du cabinet de radiologie par la communauté de communes Périgord Limousin (CCPL) :

Monsieur le Maire rappelle que la communauté de communes Périgord-Limousin a racheté le cabinet de radiologie au titre de sa compétence santé afin de louer à la clinique Francheville de PERIGUEUX dans le but de maintenir un service de santé en milieu rural.

Monsieur le Maire déplore que ce rachat n'ait pas fait l'objet de vote unanime en conseil communautaire et que 2 communes, JUMILHAC LE GRAND et SAINT PAUL LA ROCHE représentées respectivement par leur Maire, Mme Annick MAURUSSANE et Mr Didier GARNAUDIE se soient prononcés contre ce rachat. Il trouve dommageable, que ce cabinet de radiologie, très utile à la population du territoire n'ait pas eu le soutien de certains MAIRES bien que ce cabinet soit très attendu par la population du territoire.

Illuminations de Noël :

Monsieur le Maire rappelle la date des illuminations de Noël, pose à compter du 6 décembre pour une mise en service le 10 décembre.

Page de Signature :

Nom et Prénom	Signature
COUTURIER Pierre-Yves	
MAZEAUD Pascal	
DEQUANT Céline	
JUGE Jacques	
LEHAIR Carole	
VIRVALEIX Vincent	
BAUDESSON Céline	
AMOUROUX Patrice	
BONNET Henri	
BRUNESSEAUX Nicole	
COURNIL Sylvie	
DOBBELS Michel	
BOST Benoît	
FAVARD Marie	
GRANERI Nathalie	
HYVOZ Isabelle	
MOUTON Benoît	
PETITJEAN Hélène	
REBIERE Michel	
ROBERTS Nicola	
VILLEPONTOUX Michel	

MAIRIE DE THIVIERS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIVIERS**

Le vendredi 30 novembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de THIVIERS (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. COUTURIER Pierre-Yves, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. COUTURIER Pierre-Yves, M. MAZEAUD Pascal, M. VIRVALEIX Vincent, M. JUGE Jacques, Mme BAUDESSON Céline, M. AMOUROUX Patrice, Mme DEQUANT Céline, Mme FAVARD Marie, Mme LEHAIR Carole, Mme GRANERI Nathalie, M. VILLEPONTOUX Michel, M. BONNET Henri, Mr REBIERE Michel, Mme ROBERTS Nicola, Mme BRUNESSAUX Nicole, Mme HYVOZ Isabelle, Mme COUNIL Sylvie, M. DOBBELS Michel, M. MOUTON Benoît

ABSENTS EXCUSES : M. BOST Benoît

ABSENT : Mme PETITJEAN Hélène

POUVOIRS : M. BOST Benoît donne Pouvoir à M. MOUTON Benoît

Date de convocation : 23/11/2018

Nombre d'élus : 21

Nombre de présents : 19

Nombre de votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

M. Henri BONNET a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

**OBJET : Convention d'utilisation des installations sportives de la commune de THIVIERS
(Gymnase et Halle des sports René FORESTIER)**

Le Collège Léonce BOURLIAGUET et le Lycée d'enseignement professionnel utilisent les installations sportives de la Ville de THIVIERS depuis de nombreuses années. Afin de clarifier les plannings et les responsabilités de chaque acteur, il a été convenu de réaliser une convention d'utilisation des installations sportives.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette convention d'utilisation des installations sportives (voir pièce jointe).

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** la convention d'utilisation des installations sportives
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à la signer

Thiviers le 3 décembre 2018,

Le Maire.

Pierre-Yves COUTURIER

Pour le Maire,

Pascal MAZEAUD
adjoint délégué,



AR PREFECTURE

024-212405518-20181130-2018_11_01-DE
Regu le 10/12/2018

CONVENTION D'UTILISATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES

de la Commune de THIVIERS

**Gymnase
Halle des Sports René FORESTIER**

Entre d'une part,

- La commune de THIVIERS, représentée par son Maire, Monsieur Pierre-Yves COUTURIER, dûment habilité à signer en vertu de la délibération du conseil municipal en date du....

Ci-après désigné « la Commune »,

Et d'autre part,

- Le Département de la Dordogne, sis 2 rue Paul Louis Courier - CS11200 - 24019 PERIGUEUX Cedex, représenté par le Président du Conseil départemental, Monsieur Germinal PEIRO, dûment habilité à signer en vertu de la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental n°. en date du ,

Ci-après désigné « le Département »,

- Le collège Léonce BOURLIAGUET, représenté par son Principal, Mme LOUAIL Marie-Odile , dûment habilité à signer en vertu de la délibération du conseil d'administration n° en date du.....,

Ci-après désigné « le bénéficiaire »,

Il a été convenu ce qui suit pour la période du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2023.

Le bénéficiaire utilisera les installations sportives précisées ci-dessous, et exclusivement en vue d'activités sportives et dans les conditions ci-après :

1- CONDITIONS D'UTILISATION DES INSTALLATIONS :

1.1 – Les installations suivantes sont mises à la disposition du bénéficiaire qui devra les restituer en l'état :

- Le gymnase comprenant les sanitaires, les vestiaires et les agrès nécessaires aux épreuves sportives
- La Halle des sports René FORESTIER comprenant les sanitaires, les vestiaires, les salles de sport dédiées et les agrès nécessaires aux épreuves sportives

AR PREFECTURE

024-212405518-20181130-2018_11_01-DE
Regu le 10/12/2018

1.2 – Les équipements sportifs (Le gymnase et la Halle des Sports René FORESTIER) :

Le gymnase et la halle des sports René FORESTIER et les agrès sont utilisés par les établissements scolaires suivants :

- Le Collège Léonce BOURLIAGUET
- Le Lycée professionnel
- La Maison Familiale et Rurale de THIVIERS
- Les écoles primaires et maternelles de THIVIERS
- La Maison de l'enfance de Saint Jory-de-Chalais

Les équipements sportifs sont mis à la disposition des établissements scolaires ci-dessus du lundi au vendredi de 8h00 à 17h30 durant le temps scolaire.

Les jours et heures d'utilisation concernant les établissements scolaires auront lieu suivant un planning d'utilisation respectant les plages horaires évoquées ci-dessus.

Ce planning d'utilisation relatif aux plages horaires évoquées ci-dessus sera mis en place et coordonné par les établissements scolaires. Charge aux établissements scolaires de communiquer à la Mairie, au service Accueil et Etat Civil les plannings d'utilisation des gymnases et équipement sportifs.

Toutefois, le dit planning d'utilisation pourra être suspendu ou modifié pour des raisons de conditions climatiques, de nécessité d'entretien et pour des opérations de nécessité communales. (Manifestations exceptionnelles...).

Une réunion annuelle sera programmée au printemps de chaque année scolaire afin de faire un bilan de l'exploitation en cours.

1.3 – Le bénéficiaire utilisera les installations en l'état.

La Mairie de THIVIERS procurera chaque année une attestation de conformité aux normes de sécurité rédigée par un bureau de contrôle concernant l'exploitation du gymnase et de la Halle des Sports René FORESTIER et l'exploitation des agrès sportifs.

Le bénéficiaire signalera par écrit tout défaut ou dysfonctionnement sans délai à la Mairie.

1.4 – Le bénéficiaire s'engage à rembourser le montant des dégradations qui lui serait imputable (équipements, matériel, etc.) y compris le montant des franchises imposées par son assurance souscrite auprès de la Compagnie SMACL, sous le n° 031078/F

AR PREFECTURE

024-212405518-20181130-2018_11_01-DE
Regu le 10/12/2018

2 – EXECUTION DE LA CONVENTION

2.1 – conditions de remise des clefs

Le bénéficiaire s'engage à déclarer immédiatement à la commune toute perte de clé mentionnée et à prendre en charge le coût de remplacement du dispositif de fermeture.

2.2 – Toute manifestation et utilisation exceptionnelle des installations devra faire l'objet d'une demande rédigée au moins quinze jours avant ladite manifestation et adressée à la Commune de THIVIERS.

3 – RECONDUCTION

La présente convention étant conclue pour une période de 5 ans, elle pourra faire l'objet d'une reconduction expresse à l'issue de cette période.

4 – REGLEMENT DES LITIGES

En cas de litige relatif à l'exécution ou à l'interprétation de la présente convention, les parties s'engagent à tout mettre en œuvre pour régler leurs différends à l'amiable, notamment par voie transactionnelle.

A défaut de règlement à l'amiable, le Tribunal administratif de Bordeaux sera compétent pour connaître d'un éventuel contentieux.

Fait en trois exemplaires originaux
....., le

Pour le Département :
Le Président du Conseil départemental

Pour le Collège :
La Principale

M. Germinal PEIRO

Marie-Odile LOUAIL
Pour la Commune
Le Maire

Pierre Yves COUTURIER

AR PREFECTURE

024-212405518-20181130-2018_11_01-DE
Regu le 10/12/2018



N° : 2018/11/02

MAIRIE DE THIVIERS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIVIERS**

Le vendredi 30 novembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de THIVIERS (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. COUTURIER Pierre-Yves, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. COUTURIER Pierre-Yves, M. MAZEAUD Pascal, M. VIRVALEIX Vincent, M. JUGE Jacques, Mme BAUDESSON Céline, M. AMOUROUX Patrice, Mme DEQUANT Céline, Mme FAVARD Marie, Mme LEHAIR Carole, Mme GRANERI Nathalie, M. VILLEPONTOUX Michel, M. BONNET Henri, Mr REBIERE Michel, Mme ROBERTS Nicola, Mme BRUNESSAUX Nicole, Mme HYVOZ Isabelle, Mme CURNIL Sylvie, M. DOBBELS Michel, M. MOUTON Benoît

ABSENTS EXCUSES : M. BOST Benoît

ABSENT : Mme PETITJEAN Hélène

POUVOIRS : M. BOST Benoît donne Pouvoir à M. MOUTON Benoît

Date de convocation : 23/11/2018

Nombre d'élus : 21

Nombre de présents : 19

Nombre de votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

M. Henri BONNET a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Objet : Vote des tarifs 2019 :

Afin d'organiser les services de la Ville, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les nouveaux tarifs en pièce jointe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les Tarifs 2019 ci-joint.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération

Thiviers le 3 décembre 2018

Le Maire,

Pierre Yves COUTURIER.

Pour le Maire,

Pascal MAZEAUD
adjoint délégué,



AR PREFECTURE

024-212405518-20181130-2018_11_02-DE
Regu le 06/12/2018

TARIFS 2019

TARIFS EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

TARIFS EAU POTABLE

EAU – ABONNEMENTS

	Tarifs 2018	Tarifs 2019
COMPTEUR 12/20	55,00 €	55,00 €
COMPTEUR 30/40	107,00 €	107,00 €
COMPTEUR 50/80	205,00 €	205,00 €
COMPTEUR 100	256,00 €	256,00 €

EAU – SURTAXE COMMUNALES

	Tarifs 2018	Tarifs 2019
DOMESTIQUE	0,5791 €	0,5791 €
ABONNES SPECIAUX	PRIX AU m ³ FIXE PAR CONVENTION SPECIFIQUE	

TARIFS ASSAINISSEMENT

	Tarifs 2018	Tarifs 2019
PRIME FIXE	49,00 €	49,00 €
PRIX AU m³	0,78 €	0,78 €

AR PREFECTURE

024-212405518-20181130-2018_11_02-DE
Regu le 06/12/2018

REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

	Tarifs 2018	Tarifs 2019
terrasse commerces centre bourg	tarif unique 10€/m ² /an	tarif unique 10€/m ² /an
terrasse en dehors centre bourg		
terrasse couverte		

CATEGORIE	Tarifs 2018	Tarifs 2019
EMPLACEMENT HEBDO. FIXE	45,00 €	45,00 €
EMPLACEMENT EXCEPTIONNEL HORS MARCHÉ	20 €	20 €
ABONNEMENT 5 DATES ANNUELLES HORS MARCHÉ	50 €	50 €

TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE

		Tarifs 2018	Tarifs 2019
CANTINE PRIMAIRE	THIBERIENS	2,40 €	2,40 €
	EXTRA-MUROS	3,00 €	3,00 €
	ADULTES	7,00 €	7,00 €
	ENFANT NON INSCRIT A LA CANTINE	4,50 €	4,50 €
GOUTERS MATERNELLE	FORFAIT ANNUEL	36 €	36€ (12€ par trimestre, tout mois commencé est dû)
FACTURATION REPAS	ENFANTS	4€50	4€50
CENTRE DE LOISIRS	ADULTES	7,00 €	7,00 €

AR PREFECTURE

024-212405518-20181130-2018_11_02-DE
Regu le 06/12/2018

TARIFS CINEMA

CATEGORIE	TARIFS SEANCE NON 3D 2018	TARIFS 3D CNC 2018	TARIFS SEANCE NON 3D 2019	TARIFS 3D CNC 2019
	tarifs applicables à partir du 2 janvier 2018		tarifs applicables à partir du 2 janvier 2019	
TARIF PLEIN	6,50 €	8,50 €	7,00 €	9,00 €
TARIF REDUIT PREFERENTIEL (ETUDIANTS, CHOMEURS, HANDICAPES, LYCEENS)	5,50 €	7,50 €	5,50 €	7,50 €
TARIF REDUIT (- 14 ANS)	tarif national		5,00 €	
COMITES D'ENTREPRISES	5,00 €	7,00 €	5,50 €	7,50 €
TARIF REDUIT Partenariat (écoles - ehpad - associations - clsh)	3,00 €	5,00 €	4,00 €	6,00 €
CARTE ABONNEMENT intra muros (commune de Thiviers)	50,00 €	2€ en + PAR PLACE	50,00 €	2€ en + PAR PLACE
	validité 1 an		validité 6 mois	validité 6 mois
CARTE ABONNEMENT extra muros (hors commune de Thiviers)	55,00 €	2€ en + PAR PLACE	55,00 €	2€ en + PAR PLACE
	validité 1 an		validité 6 mois	validité 6 mois
TARIF ANIMATION (CINE GOUTER.....)	5,00 €		5,00 €	
Opérations nationales, régionales, départementales, communautaires	tarif en fonction de l'opération		tarif en fonction de l'opération	
Tarifs enfants de moins de 2 ans	gratuit		gratuit	

CIMETIERE

CONCESSIONS FUNERAIRES	TARIFS 2018	TARIFS 2019
TRENTENAIRE LE m ²	165 €	165 €
CINQUANTENAIRE LE m ²	275 €	275 €
COLOMBARUIM 15 ANS	260 €	260 €
COLOMBARUIM 30 ANS	415 €	415 €
COLOMBARUIM 50 ANS	730 €	730 €
DEPOTS EN CAVEAUX PROVISOIRES POUR 6 MOIS MAXIMUM	20€ PAR MOIS	20€ PAR MOIS

TARIFS BIBLIOTHEQUE

AR PREFECTURE

024-212405518-20181130-2018_11_02-DE
Regu le 06/12/2018

TARIFS BIBLIOTHEQUE

ABONNEMENT ANNUEL	2018	2019
Résident Thibérien	12 €	12 €
EXTRA MUROS hors Thiviers mais dans la communauté de communes Périgord Limousin	15 €	15 €
EXTRA MUROS extérieur à la communauté de communes Périgord Limousin	20 €	20 €
moins de 18 ans	gratuit	gratuit
carte internet	12 €	12 €

LOCATION SALLES

LOCATION SALLE DU PARC	TARIFS 2018	TARIFS 2019
associations thibériennes	0€ la 1ère fois puis 100€	0€ la 1ère fois puis 100€
sociétés, particuliers Thiviers	200 €	200 €
extérieurs à Thiviers	250 €	250 €
location à la semaine	500 €	500 €
forfait vaisselle	100 €	100 €
forfait ménage	50 €	50 €
chauffage (novembre à mars)	35 €	35 €

LOCATION SALLE DU BOULODROME	TARIFS 2018	TARIFS 2019
associations thibériennes	0€ la 1ère fois puis 50€	0€ la 1ère fois puis 50€
particuliers Thiviers	60 €	60 €
sociétés thiviers, tous extérieurs	100 €	100 €
location à la semaine	200 €	200 €
Chauffage (de novembre à mars)	15 €	15 €
forfait ménage	20 €	20 €

TARIFS PONT BASCULE

	TARIFS 2018	TARIFS 2019
DE 0 à 3 TONNES	5 €	5 €
DE 3 à 10 TONNES	5 €	5 €
DE 10 à 20 TONNES	5 €	5 €
DE 20 à 25 TONNES	5 €	5 €
DE 25 à 50 TONNES	5 €	5 €

TARIFS DES DROITS DE PLACE SUR LE

AR PREFECTURE

024-212405518-20181130-2018_11_02-DE
Regu le 06/12/2018

MARCHE DE LA COMMUNE

CATEGORIE	TARIFS 2018	TARIFS 2019
Commerçants non sédentaires le m ²	0,30 €	0,30 €
Matériel agricole le m ²		
Minimum de perception	3,50 €	3,50 €
Foires annuelles	tarif + 50%	tarif + 50%
Livraison (camion outillage)	57,00 €	57,00 €

TARIFS FORAINS - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

CATEGORIE	TARIFS 2018	TARIFS 2019
Catégorie 1 baraque (manèges enfants <14 ans)	forfait de 70€ pour la fête	forfait de 70€ pour la fête
Catégorie 2 manèges enfants >14 ans	forfait de 100€ pour la fête	forfait de 100€ pour la fête
Catégorie 3 manèges sensationnels	forfait de 150€ pour la fête	forfait de 150€ pour la fête

TARIFS CIRQUES, CABARET EQUESTRE, etc

CATEGORIE	TARIFS 2018	TARIFS 2019
<200m ²	40€/ jour	40€/ jour
>200m ²	60€/ jour	60€/ jour

AR PREFECTURE

024-212405518-20181130-2018_11_02-DE
Regu le 06/12/2018

MAIRIE DE THIVIERS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIVIERS**

Le vendredi 30 novembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de THIVIERS (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. COUTURIER Pierre-Yves, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. COUTURIER Pierre-Yves, M. MAZEAUD Pascal, M. VIRVALEIX Vincent, M. JUGE Jacques, Mme BAUDESSON Céline, M. AMOUROUX Patrice, Mme DEQUANT Céline, Mme FAVARD Marie, Mme LEHAIR Carole, Mme GRANERI Nathalie, M. VILLEPONTOUX Michel, M. BONNET Henri, M. REBIERE Michel, Mme ROBERTS Nicola, Mme BRUNESSAUX Nicole, Mme HYVOZ Isabelle, Mme CURNIL Sylvie, M. DOBBELS Michel, M. MOUTON Benoît

ABSENTS EXCUSES : M. BOST Benoît

ABSENT : Mme PETITJEAN Hélène

POUVOIRS : M. BOST Benoît donne Pouvoir à M. MOUTON Benoît

Date de convocation : 23/11/2018

Nombre d'élus : 21

Nombre de présents : 19

Nombre de votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

M. Henri BONNET a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Objet : Rapport d'activité de la communauté de communes PERIGORD LIMOUSIN (2017)

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité de la communauté de communes PERIGORD LIMOUSIN au Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du rapport d'activité de la communauté de communes PERIGORD LIMOUSIN.

Thiviers le 3 décembre 2018

Le Maire,

Pierre-Yves COUTURIER.



Pour le Maire,

Pascal MAZEAUD
adjoint délégué,

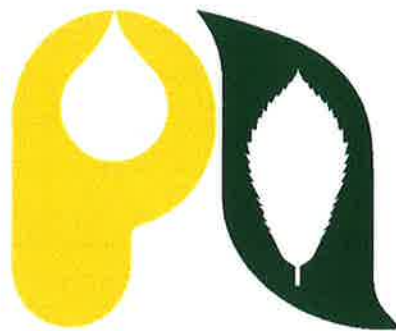
AR PREFECTURE

024-212405518-20181130-2018_11_03-DE
Regu le 06/12/2018

MAIRIE DE
24800 THIVIERS

10 OCT. 2018

COURRIER ARRIVÉE



Communauté de communes
PERIGORD LIMOUSIN

RAPPORT D'ACTIVITE 2017

Communauté de communes Périgord-Limousin

L'extension de la communauté de communes du Pays de Jumilhac aux communes du Pays Thibérien a été effective au 01/01/2017. L'année 2017 est donc une année d'harmonisation des compétences et d'organisation de la nouvelle communauté.

Rapport établi en application de l'article L 5211-39 du CGCT : Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE	3
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE	4
LES COMMISSIONS, COPIL OU REPRESENTATIONS	5
LES COMMISSIONS THEMATIQUES	5
LES COMMISSIONS DES MARCHES – LES COMMISSIONS SPECIFIQUES	6
LES COPIL OU GROUPES DE TRAVAIL.....	7
LES REPRESENTATIONS DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS.....	7
ADMINISTRATION GENERALE – FINANCES – DIRECTION	10
FINANCES	16
RESSOURCES HUMAINES	19
BILAN SOCIAL – COMMUNAUTE DE COMMUNES	20
SERVICES TECHNIQUES, ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE	26
VOIRIE	27
ENVIRONNEMENT – PCAET – ZERO PHYTO – COLLECTE BACHES AGRICOLES	29
SPANC	31
BATIMENTS.....	31
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL	32
ECONOMIE	33
URBANISME – ADS /PLANIFICATION	34
SCOT.....	36
GRANDS PROJETS	37
HABITAT.....	37
ACHATS PUBLICS	38
TOURISME	39
BUREAUX D’ACCUEIL TOURISTIQUES	39
EQUIPEMENTS TOURISTIQUES	43
ENFANCE	44
RAM	45
CENTRE DE LOISIRS.....	48
PERISCOLAIRE	51
TEMPS D’ACTIVITES PERISCOLAIRES	53
RIBAMBELLE.....	54
LUDOTHEQUE	55
TRANSPORT SCOLAIRE.....	56
CULTURE ET COMMUNICATION	58
BIBLIOTHEQUE / MEDIATHEQUE DE JUMILHAC	58
BIBLIOTHEQUE / MEDIATHEQUE DE LA COQUILLE	59
AUTRES ACTIVITES CULTURELLES.....	60
COMMUNICATION	61
SOCIAL	63
CENTRE INTERCOMMUNAL D’ACTION SOCIALE – SERVICE D’AIDES A DOMICILE	63
SERVICE DE PORTAGE DE REPAS	65
AIDES EXTRA LEGALES	65
BILAN SOCIAL CIAS.....	65
CONTRAT LOCAL DE SANTE : CLS.....	71
ANNEXE 1 – RAPPORT ANNUEL DES BIBLIOTHEQUES	72
ANNEXE 2 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	81



Le conseil communautaire

Installé le 26/01/2017

3

COMMUNE	Civilité	NOM	PRENOM	T/S	Fonction
CHALAIS	Monsieur	FAYE	Jean-Louis	Titulaire	membre bureau
CHALAIS	Monsieur	DUPONT	Vincent	Suppléant	
CORGNAC	Madame	HAGEMAN	Béatrice	Titulaire	
CORGNAC	Monsieur	MARCHEIX	Francis	Titulaire	
EYZERAC	Monsieur	BOST	Claude	Titulaire	membre bureau
EYZERAC	Monsieur	GIBEAU	Frédéric	Suppléant	
FIRBEIX	Monsieur	FRANCOIS	Philippe	Titulaire	vice-président
FIRBEIX	Madame	AMBERT	Josette	Suppléant	
JUMILHAC	Monsieur	BUISSON	Jean-Marc	Titulaire	
JUMILHAC	Madame	LAUMOND	Lucienne	Titulaire	
JUMILHAC	Madame	MAURUSSANE	Annick	Titulaire	vice-présidente
LA COQUILLE	Monsieur	CHEVAL	René (Paul)	Titulaire	
LA COQUILLE	Madame	DESPAGES	Christiane	Titulaire	
LA COQUILLE	Madame	FAURE	Michèle	Titulaire	vice-présidente
LA COQUILLE	Monsieur	GARNAUD	Alain	Titulaire	membre bureau
LEMPZOURS	Madame	CHASSAIN	Thérèse	Titulaire	vice-présidente
LEMPZOURS	Monsieur	BLANCHARD	Jean-Paul	Suppléant	
MIALLET	Madame	MARCETEAU	Dominique	Titulaire	membre bureau
MIALLET	Madame	GROS	Carmen	Suppléant	
NANTHEUIL	Monsieur	CANLER	Paul	Titulaire	
NANTHEUIL	Monsieur	ROUCHAUD	Jean	Titulaire	
NANTHIAT	Monsieur	MEYNIER	Paul	Titulaire	
NANTHIAT	Monsieur	JOUANEAU	Jean Claude	Suppléant	
NEGRONDES	Monsieur	CAMELIAS	Claude	Titulaire	vice-président
NEGRONDES	Monsieur	FLEURAT LESSARD	Patrick	Titulaire	membre bureau
ST FRONT D'A.	Monsieur	PASCUAL	Marc	Titulaire	
ST FRONT D'A.	Monsieur	DESSOLAS	Frédéric	Suppléant	
ST JEAN DE C.	Monsieur	SEDAN	Francis	Titulaire	membre bureau
ST JEAN DE C.	Madame	DESSOUBZDANE-DUMONT	Annick	Suppléant	
ST JORY DE C.	Monsieur	VAURIAC	Bernard	Titulaire	président
ST JORY DE C.	Monsieur	TANCHAUD	Michel	Suppléant	
ST MARTIN DE F.	Monsieur	AUGEIX	Michel	Titulaire	membre bureau
ST MARTIN DE F.	Madame	BILLAT	Catherine	Suppléant	
ST PAUL LA ROCHE	Monsieur	GARNAUDIE	Didier	Titulaire	membre bureau
ST PAUL LA ROCHE	Monsieur	PANÈS	José	Suppléant	
ST PIERRE DE C.	Monsieur	BANCHIERI	Philippe	Titulaire	membre bureau
ST PIERRE DE C.	Monsieur	DESCHAMPS	Gilbert	Suppléant	
ST PIERRE DE F.	Monsieur	CHABAUD	Gilbert	Titulaire	vice-président
ST PIERRE DE F.	Madame	BROUILLAUD	Irène	Suppléant	
ST PRIEST LES F.	Monsieur	CHAUSSADAS	Jean-Patrick	Titulaire	vice-président
ST PRIEST LES F.	Monsieur	DUPETY	Xavier	Suppléant	
ST ROMAIN St C.	Monsieur	LACHAUD	Philippe	Titulaire	
ST ROMAIN St C.	Monsieur	RANOUIL	Michel	Suppléant	
THIVIERS	Madame	BAUDESSON	Céline	Titulaire	vice-présidente
THIVIERS	Monsieur	COUTURIER	Pierre-Yves	Titulaire	vice-président
THIVIERS	Madame	DEQUANT	Céline	Titulaire	
THIVIERS	Madame	GRANERI	Nathalie	Titulaire	vice-présidente
THIVIERS	Madame	HYVOZ	Isabelle	Titulaire	
THIVIERS	Monsieur	MAZEAUD	Pascal	Titulaire	membre bureau
THIVIERS	Monsieur	MOUTON	Benoît	Titulaire	
THIVIERS	Monsieur	REBIERE	Michel	Titulaire	
THIVIERS	Madame	ROBERTS	Nicola	Titulaire	
VAUNAC	Monsieur	JUGE	Jean-Claude	Titulaire	
VAUNAC	Monsieur	FILLION	François	Suppléant	

Le Bureau communautaire

Elu le 26/01/2017 et le 09/02/2017



Président : Bernard VAURIAC

4

COMMUNE	NOM	PRENOM	Fonction
ST JORY DE C.	VAURIAC	Bernard	Président
THIVIERS	COUTURIER	Pierre-Yves	1er Vice-Président chargé de l'Administration Générale
THIVIERS	BAUDESSON	Céline	2ème Vice-Présidente chargée de l'Enfance et de la Jeunesse
LA COQUILLE	FAURE	Michèle	3ème Vice-Présidente chargée de l'Aménagement
ST PIERRE DE F.	CHABAUD	Gilbert	4ème Vice-Président chargé de l'Environnement et de la Transition Energétique
NEGRONDES	CAMELIAS	Claude	5ème Vice-Président chargé de l'Economie
LEMPZOURS	CHASSAIN	Thérèse	6ème Vice-Présidente chargée du Tourisme
JUMILHAC	MAURUSSANE	Annick	7ème Vice-Présidente chargée des Affaires Sociales
ST PRIEST LES F.	CHAUSSADAS	Jean-Patrick	8ème Vice-Président chargé de la voirie
THIVIERS	GRANERI	Nathalie	9ème Vice-Présidente chargée de la Culture
FIRBEIX	FRANCOIS	Philippe	10ème Vice-Président chargé de l'Agriculture et du développement durable
ST PIERRE DE C.	BANCHIERI	Philippe	membre bureau, délégué chargé du parc immobilier de la Communauté de communes
EYZERAC	BOST	Claude	membre bureau, délégué chargé de la Voirie, secteur Sud
CHALAIS	FAYE	Jean-Louis	membre bureau, délégué chargé de l'Aménagement des zones d'activités
NEGRONDES	FLEURAT-LESSARD	Patrick	membre bureau, délégué chargé de la Communication
LA COQUILLE	GARNAUD	Alain	membre bureau, délégué chargé de la coordination et de la continuité des soins sur le territoire
ST PAUL LA R.	GARNAUDIE	Didier	membre bureau, délégué chargé de la gestion des sites touristiques
MIALLET	MARCETEAU	Dominique	membre bureau, déléguée chargée des Transports Scolaires
THIVIERS	MAZEAUD	Pascal	membre bureau, délégué chargé des Finances
THIVIERS	MOUTON	Benoît	membre bureau, délégué chargé de l'agriculture conventionnelle et de la forêt
ST JEAN DE C.	SEDAN	Francis	membre bureau, délégué chargé de l'Assainissement
ST MARTIN	AUGEIX	Michel	membre bureau, délégué chargé du Schéma de Cohérence Territoriale

Le bureau communautaire s'est le plus souvent réuni dans sa configuration élargie, étendue aux maires des communes non membres du bureau : Jean FARGEOT, Philippe GIMENEZ et Franck BESSE

Les commissions, COPIL ou représentations

Les commissions thématiques

fonction	Commission Administration Générale et Finances	Commission tourisme	Commission Enfance Jeunesse	Commission Voirie et Bâtiments
Président en charge :	COUTURIER Pierre-Yves	CHASSAIN Thérèse	BAUDESSON Céline	CHAUSSADAS Jean-Patrick
Conseiller délégué :	MAZEAUD Pascal	GARNAUDIE Didier	MARCETEAU Dominique	BOST Claude
autres membres :	MAURUSSANE Annick	HYVOZ Isabelle	LAUMOND Lucienne	MEYNIER Paul
	FAURE Michèle	ROBERTS Nicola	GRANERI Nathalie	LAGARDE Bernadette
	GARNAUD Alain	MARCETEAU Dominique	GIBEAU Frédéric	MAGNE Muriel
	AUGEIX Michel	GRANERI Nathalie	DESPAGES Christiane	RANOUIL Michel
	CAMELIAS Claude	BUISSON Jean-Marc	PASCUAL Marc	CHEVAL Paul
	JUGE Jean-Claude	MARCHEIX Francis	AUGEIX Michel	PANES José
	PASCUAL Marc	SEDAN Francis	MEYNIER Maryse	GROS Carmen
	CHIPEAUX Raphaël	CANLER Paul	COMMERY Isabelle	SEDAN Francis
	CANLER Paul	COURNARIE Pascal	GOURVAT Danièle	FRANCOIS Philippe
	FRANCOIS Philippe	Maryse MEYNIER	DEBORD Delphine	FARGEOT Jean
		CHIPEAUX Raphaël	LAGARDE Bernadette	DESSOLAS Frédéric
		ROUCHAUD Jean	GIMENEZ Philippe	DESCHAMPS Gilbert
		GIMENEZ Philippe	CHASSAIN Thésère	DESVALOIS Jean-Yves
		AUGEIX Michel	CONGNARD Marie-Reine	GRIT Jean-Noël
		DOBBELS Michel	MOSSE Jeanne	MERY Didier
		VAURIAC Bernard		COURNARIE Pascal
		LAUMOND Lucienne		REDON Robert
				BESSE Franck
				CHASSAIN Thérèse
				TANCHAUD Michel

5

fonction	Commission Environnement	Commission Economie	Commission aménagement de l'espace et Urbanisme	Commission communication et culture	Commission Agriculture et développement durable
Président en charge :	CHABAUD Gilbert	CAMELIAS Claude	FAURE Michèle	GRANERI Nathalie	FRANCOIS Philippe
Conseiller délégué :	SEDAN Francis	FAYE Jean-Louis	BANCHIERI Philippe	FLEURAT-LESSARD Patrick	MOUTON Benoît
autres membres :	GARNAUDIE Didier	COUTURIER Pierre-Yves	COUTURIER Pierre-Yves	CHABAUD Gilbert	PANES José
	HAGEMAN Béatrice	BUISSON Jean-Marc	AUGEIX Michel	CHASSAIN Thérèse	FAURE Michèle
	BANCHIERI Philippe	MOUTON Benoît	MARCETEAU Dominique	GARNAUDIE Didier	CHAUSSADAS Jean-Patrick
	FLEURAT-LESSARD Patrick	GIMENEZ Philippe	MAURUSSANE Annick	ROUCHAUD Jean	BOST Claude
	FRANCOIS Philippe	GIBEAU Frédéric	GARNAUDIE Didier	ROBERTS Nicola	CHABAUD Gilbert
	Pascal COURNARIE	MAZEAUD Pascal	CANLER Paul	DEQUANT Céline	EYMARD Karine
	PLYRAUD Evelyne	EYMARD Karine	SEDAN Francis	JARRY Bernard	DOOM Matthieu
	CHAMINADE André	LONGIERAS Henri	LACHAUD Philippe	LAUMOND Lucienne	DOBBELS Michel
	JARRY Bernard	GARNAUD Alain	FRANCOIS Philippe		
		BANCHIERI Philippe	FAYE Jean-Louis		
		Michel DOBBELS	BUISSON Jean-Marc		
			CONGE Yves		
			JUGE Jean-Claude		
			LEGENDRE Véronique		

Les commissions des marchés – Les commissions spécifiques

CAO

Commission Appel Offres (CAO)		
Président	titulaires	suppléants
VAURIAC Bernard	CAMELIAS Claude	FAYE Jean-Louis
	COUTURIER Pierre-Yves	MAZEAUD Pascal
	CHAUSSADAS Jean-Patrick	BOST Claude
	GRANERI Nathalie	MOUTON Benoît
	BANCHIERI Philippe	FRANCOIS Philippe

Commission pour délégation de services publics

Commission pour délégation de services publics		
Président	titulaires	suppléants
VAURIAC Bernard	CAMELIAS Claude	FAYE Jean-Louis
	COUTURIER Pierre-Yves	MAZEAUD Pascal
	CHAUSSADAS Jean-Patrick	BOST Claude
	GRANERI Nathalie	MOUTON Benoît
	BANCHIERI Philippe	FRANCOIS Philippe

Commission des Marchés (MAPA)

Commission des Marchés (MAPA)		
Président	titulaires	suppléants
VAURIAC Bernard	CAMELIAS Claude	FAYE Jean-Louis
	COUTURIER Pierre-Yves	MAZEAUD Pascal
	CHAUSSADAS Jean-Patrick	BOST Claude
	GRANERI Nathalie	MOUTON Benoît
	BANCHIERI Philippe	FRANCOIS Philippe

Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

Communes	Titulaires	Suppléants
CHALAIS	Jean-Louis FAYE	Vincent DUPONT
CORGNAC	Philippe GIMENEZ	Muriel MAGNE
EYZERAC	Frédéric GIBEAU	Claude BOST
FIRBEIX	Philippe FRANCOIS	Fabrice KINTING
JUMILHAC	Annick MAURUSSANE	Maryse MEYNIER
LA COQUILLE	Michèle FAURE	Alain GARNAUD
LEMPZOURS	Thérèse CHASSAIN	Claude LACHAUD
MIALLET	Carmen GROS	Guy DUSSEAUX
NANTHEUIL	Paul CANLER	Raphaël CHIPEAU
NANTHIAT	Jean Claude JOUANEAU	Michel MARIAUD
NEGRONDES	Claude CAMELIAS	Patrick FLEURAT LESSARD
ST FRONT D'A.	Marc PASCUAL	André VERDEBOUT
ST JEAN DE C.	Francis SEDAN	Annick DUMONT
ST JORY	Bernard VAURIAC	Michel TANCHAUD
ST MARTIN DE F.	Michel AUGEIX	Jean FARGEOT
ST PAUL	José PANES	Didier GARNAUDIE
ST PIERRE DE C.	Franck BESSE	Philippe BANCHIERI
ST PIERRE DE F.	Gilbert CHABAUD	Irène BROUILLAUD
ST PRIEST	Jean-Patrick CHAUSSADAS	Xavier DUPETY
ST ROMAIN St C.	Michel RANOUIL	Guy LAFON
THIVIERS	Pierre Yve COUTURIER	Michel DOBBELS
VAUNAC	Jean Claude JUGE	François FILLION

Commission Intercommunale des Impôts Directs				
VAURIAC	Bernard	le bourg	24800 ST JORY DE CHALAIS	Président
RICHARD	Alain	Menaud	24800 ST MARTIN DE FRESSENGEAS	titulaire
MOREAU	Serge	Les routes	24800 LEMPZOURS	titulaire
GIMENEZ	Philippe	les vauzelles	24800 CORGNAC	titulaire
CAMELIAS	Claude	Plas	24460 NEGRONDES	titulaire
FELY	Frédéric	La Mourétie	24800 ST PAUL LA ROCHE	titulaire
PASCUAL	Marc	La bourelie	24460 ST FRONT	titulaire
NICOLAS	Rémy	le bost	24630 JUMILHAC LE GRAND	titulaire
FRESSINGEAS	Robert	Grange	24750 CHAMPCEVINEL	titulaire
LACHAUD	Philippe	le bourg	24800 ST ROMAIN ST CLEMENT	titulaire
COUTURIER	Pierre-Yves	les marimonts	24800 THIVIERS	titulaire
ROBY	Pierre Denis	La Baine	24800 ST MARTIN DE FRESSENGEAS	suppléant
FERRON	Olivier	La rivarie	24800 LEMPZOURS	suppléant
MARCHEIX	Francis	salevert	24800 CORGNAC	suppléant
FAVARD	Francine	Les jassonnies	24800 NANTHEUIL	suppléant
BOISSARD	Francine	lotissement de bione	24630 JUMILHAC LE GRAND	suppléant
JOUANEAU	Jean-Claude	Champdoré	24800 NANTHIAT	suppléant
RANOUIL	Michel	la vergne	24800 ST ROMAIN ST CLEMENT	suppléant
MAZAUD	Raymond	Rue Dolet Blanchou	24450 LA COQUILLE	suppléant
PORCHERIE	Jean-Yves	Veysieras	24450 MIALLET	suppléant
DACHE	Vincent	Le ruisseau du Prieur	24800 ST SULPICE D'EXCIDEUIL	suppléant

Les COPIL ou groupes de travail

COPIL : siège com com

VAURIAC Bernard
MAZEAUD Pascal
CAMELIAS Claude
FRANCOIS Philippe
MEYNIER Paul
JUGE Jean-Claude
PASCUAL Marc
MOUTON Benoît

COPIL : Gendarmerie

COUTURIER P Yves
MAZEAUD Pascal
MAZEAUD Pascal
FAURE Michèle
VAURIAC Bernard
BANCHIERI Philippe
MEYNIER Paul
SOULAGE Stéphane (Trésorier)

Les représentations dans les organismes extérieurs

Contrat Local de Santé

GARNAUD Alain

Pays Périgord Vert

FRANCOIS Philippe	titulaire
CHASSAIN Thérèse	suppléant

Parc Naturel Régional

CHABAUD Gilbert	titulaire
SEDAN Francis	suppléant
FAYE Jean-Louis	réfèrent forêt

Espace Economie Emploi

 AR PREFECTURE

024-212405518-20181130-2018_11_03-DE
Regu le 06/12/2018

MEYNIER Paul	titulaire
CAMELIAS Claude	titulaire
FAURE Michèle	suppléant

Mission Locale

FAURE Michèle	titulaire
LACHAUD Philippe	titulaire
MAURUSSANE Annick	suppléant

CNAS / CDAS

MAURUSSANE Annick	représentant élu
-------------------	------------------

Syndicat Périgord Numérique

VAURIAC Bernard	titulaire
CAMELIAS Claude	suppléant

MFR Thiviers

MEYNIER Paul	titulaire
--------------	-----------

Comité du suivi du RAM

PASCUAL Marc	titulaire
MARCETEAU Dominique	titulaire

Comité de suivi AES

VAURIAC Bernard	titulaire
CHAUSSADAS Jean-Patrick	suppléant

Conseil Administration Collège La Coquille

FAURE Michèle	titulaire
---------------	-----------

Groupe d'Action Locale (GAL Leader)

CHABAUD Gilbert	titulaire
FRANCOIS Philippe	suppléant

Syndicat du SCOT

FAURE Michèle	titulaire
AUGEIX Michel	titulaire
HYVOZ Isabelle	titulaire
MAURUSSANE Annick	titulaire
JUGE Jean-Claude	titulaire
COUTURIER Pierre-Yves	titulaire
CAMELIAS Claude	suppléant
BANCHIERI Philippe	suppléant
VAURIAC Bernard	suppléant
SEDAN Francis	suppléant
BOST Claude	suppléant
CHASSAIN Thérèse	suppléant

Commission consultative paritaire SDE 24

HAGEMAN Béatrice	titulaire
------------------	-----------

Comité pilotage OPAH

SEDAN Francis	titulaire
FRANCOIS Philippe	titulaire

Commission aménagement : portrait de territoire

FAURE Michèle	SEDAN Francis
AUGEIX Michel	LACHAUD Philippe
BANCHIERI Philippe	FRANCOIS Philippe
COUTURIER Pierre-Yves	FAYE Jean-Louis
MARCETEAU Dominique	BUISSON Jean-Marc
MAURUSSANE Annick	CONGE Yves
GARNAUDIE Didier	JUGE Jean-Claude
CANLER Paul	LEGENBRE Véronique

9

Délégués auprès du SMCTOM

COMMUNE	NOM (Titulaires)	PRENOM	T/S	COMMUNE	NOM (Suppléants)	PRENOM	T/S
CHALAI	MARTIN	Ludivine	T	CHALAI	BAILLY	Gandhy	S
CHALAI	VOLLET	Daniel	T	CHALAI	JARRY	Bernard	S
CORGNAC	GIMENEZ	Philippe	T	CORGNAC	PAULHIAC	Chantal	S
CORGNAC	LEBORNE	Eric	T	CORGNAC	RODES	Aurélie	S
EYZERAC	MARTIN	Fabrice	T	EYZERAC	LAMBERT	Julien	S
EYZERAC	MONCASSIN	Marie-France	T	EYZERAC	RODRIGUES	Céline	S
FIRBEIX	AMBERT	Josette	T	FIRBEIX	GAYOUT	Rémi	S
FIRBEIX	LAGARDE	Michel	T	FIRBEIX	JABET	Delphine	S
JUMILHAC LE GRAND	CONGE	Yves	T	JUMILHAC LE GRAND	COURNARIE	Pascal	S
JUMILHAC LE GRAND	DESVALOIS	Jean-Yves	T	JUMILHAC LE GRAND	LAUMOND	Lucienne	S
LA COQUILLE	CHEVAL	René	T	LA COQUILLE	ENON	Roland	S
LA COQUILLE	PRIVAT	Pascal	T	LA COQUILLE	GRANDCOING	Michel	S
LEMPZOURS	HAVOT	Colette	T	LEMPZOURS	BLANCHARD	Jean-Paul	S
LEMPZOURS	LACHAUD	Claude	T	LEMPZOURS	CHASSAIN	Thérèse	S
MIALLET	DUSSEAUX	Guy	T	MIALLET	MARCETEAU	Dominique	S
MIALLET	SENEZE	Jean-Jacques	T	MIALLET	PIVETEAU	Loïc	S
NANTHEUIL	LAGARDE	Bernadette	T	NANTHEUIL	DOCHE	Angelès	S
NANTHEUIL	DOOM	Matthieu	T	NANTHEUIL	REDON	Robert	S
NANTHIAT	JOUANEAU	Jean-Claude	T	NANTHIAT	BROUILLAC	Hervé	S
NANTHIAT	MARIAUD	Michel	T	NANTHIAT	DAURIAC	Francis	S
NEGRONDES	DAURIAC	Rémi	T	NEGRONDES	BARDY	Michel	S
NEGRONDES	GRIT	Jean-Noël	T	NEGRONDES	CHANTRY	Corinne	S
ST FRONT D'A.	LEGENBRE	Véronique	T	ST FRONT D'A.	DESSOLAS	Frédéric	S
ST FRONT D'A.	PASCUAL	Marc	T	ST FRONT D'A.	VIEILLECROZE	Olivier	S
ST JEAN DE C.	DESCHAMPS	Patrick	T	ST JEAN DE C.	BILLAT	Philippe	S
ST JEAN DE C.	SEDAN	Francis	T	ST JEAN DE C.	ESCLAVARD	Sylvie	S
ST JORY DE CHALAI	DAUSSE	Anne-Sophie	T	ST JORY DE CHALAI	CHAUMONT	Jean-Pierre	S
ST JORY DE CHALAI	TANCHAUD	Michel	T	ST JORY DE CHALAI	CHELL	Uta	S
ST MARTIN DE F.	BILLAT	Catherine	T	ST MARTIN DE F.	BARRAUD	Christian	S
ST MARTIN DE F.	MARTIAL	Bruno	T	ST MARTIN DE F.	AUGEIX	Michel	S
ST PAUL LA ROCHE	HUGUES	Christopher	T	ST PAUL LA ROCHE	BELAIR	Didier	S
ST PAUL LA ROCHE	NEGRE	Martine	T	ST PAUL LA ROCHE	FARGEOT	Benoît	S
ST PIERRE DE C.	GAY	Chantal	T	ST PIERRE DE C.	BANCHIERI	Philippe	S
ST PIERRE DE C.	HELLIER-DUVERNEUIL	Thierry	T	ST PIERRE DE C.	DESCHAMPS	Gilbert	S
ST PIERRE DE FRUGIE	DALLY	Ludovic	T	ST PIERRE DE FRUGIE	BRUGEILLE	Francis	S
ST PIERRE DE FRUGIE	FLORENT	Karl	T	ST PIERRE DE FRUGIE	SORBIER	Marie-Laure	S
ST PRIEST LES FOUGERES	BRUN	Philippe	T	ST PRIEST LES FOUGERES	BOYER	Jacques	S
ST PRIEST LES FOUGERES	DESCHAMPS	Adalbert	T	ST PRIEST LES FOUGERES	CHAUSSADAS	Jean-Patrick	S
ST ROMAIN St C.	GRIGGIO	Pascal	T	ST ROMAIN St C.	DELAHAYE	Gérard	S
ST ROMAIN St C.	RANOUIL	Michel	T	ST ROMAIN St C.	LARAMEE	Stephanie	S
THIVIERS	BONNET	Henri	T	THIVIERS	GRANERI	Nathalie	S
THIVIERS	MOUTON	Benoît	T	THIVIERS	ROBERTS	Nicola	S
VAUNAC	FILLION	François	T	VAUNAC	JUGE	Jean-Claude	S
VAUNAC	MERY	Didier	T	VAUNAC	ROUSSEAU	Pierre	S

Administration générale – Finances – Direction



Vice-Président chargé de l'administration générale : Pierre Yves COUTURIER

10

La direction générale est assurée par Jean Jacques PETIT, directeur de la communauté de communes du Pays Thibérien jusqu'en 2016. Olivier CHABREYROU, directeur de la Communauté du Pays de Jumilhac jusqu'en 2016 assure la direction adjointe en charge des services relevant de la culture et du social. Il est à ce titre mis à disposition du CIAS pour en assurer la direction. A partir du mois d'avril il est mis à disposition de la mairie de Thiviers à raison de 80% du temps de travail.

Le service administration générale regroupe en réalité l'administration générale, les finances et la communication. Placé sous la responsabilité d'Isabelle LACOTTE, il comprend 4 autres agents, Florence THOMASSON pour les finances avec Tiphaine ARBLADE en contrat d'apprentissage et Quentin LAVAUD pour l'accueil. Céline FARGEOT a rejoint le service en juin 2017 pour prendre en charge la communication.

▪ Faits marquants

- Installation du conseil le 26/01
- Changement de nom en Périgord-Limousin effectif au 01/01/2018
- 6 réunions du bureau (et 2 journées de visites de sites)
- 8 réunions du conseil

▪ Réunions du bureau

09/02

- Préparation du conseil
- Exercice de la compétence assainissement
- Exercice de la compétence incendie
- Préparation du budget
- Réunion de la CLECT
- Questions diverses

- OPAH : sollicitation ou non du CD24 pour le financement SDE : renouvellement du groupement de commande énergie
- Panneaux électroniques : suites à donner
- Comité technique et CHSCT
- Logo Com Com
- Budget 2017
- Ordre du jour du conseil
- Questions diverses

16/03

- Présentation par le Parc des prestations proposées pour la gestion de la compétence GEMAPI et le plan climat énergie
- Site d'accueil pour le service ADS
- Mutualisation sites internet des communes

20/04

- Syndicat Départemental d'Energies
- Société Imérys
- Maison des services et siège de la communauté
- Ordre du jour du prochain conseil
- Questions diverses

30/05

- Compte rendu de la commission des finances
- Comptes Administratifs (B Principal et BA annexes) des 2 com com (+ C gestion)
- Affectation des résultats
- Budget supplémentaire (B Principal et B Annexe)
- Réaménagement de la dette
- Délibération sur les amortissements
- Subvention aux associations
- FPIC répartition
- Avenant maîtrise œuvre MSP
- Avenant portrait de territoire
- EPF (Etablissement Public Foncier) information
- Les petits marimonts
- Ressources Humaines : décisions à prendre sur les fins de contrats
- Saisine du Comité Technique pour avis sur déplacement du service urbanisme
- RPQS 2016 du SPANC
- Suite à donner à la présentation du Service énergie du SDE – plan climat énergie
- PCAET (PNR)
- Définition de l'intérêt communautaire
- Convention plateforme mobilité
- Organisation des centres de loisirs été 2017

- Organisation des temps périscolaires rentrée 2017
- Questions diverses

22/08

- Projets structurants et d'intérêt communautaire
- Organisation de la rentrée pour les services péri et extra scolaires,
- Point d'information sur le personnel (départs, recrutements, changements d'affectation)
- Délégations au bureau
- OPAH: orientations suite à la rencontre du 02/08
- Gendarmerie : constitution d'un comité de pilotage
- Ordre du jour du prochain conseil
- Questions diverses

11

21/12

- Projet d'établissement école Montessori
- Schéma de Cohérence Territoriale
- Priorités Communautaires

■ Réunions du conseil

- **09/02/2017 : réunion à Thiviers (maison des services)**

1. DELEGATIONS AU PRESIDENT

DESIGNATION DES COMMISSIONS OBLIGATOIRES :

2. COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)
3. COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) – COMPOSITION
4. COMMISSION DES MARCHES (MAPA)
5. COMMISSION POUR LES DELEGATIONS DE SERVICES PUBLICS
6. COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)
7. DESIGNATION DES COMMISSIONS THEMATIQUES
8. DELEGUES DE LA COMMUNAUTE AU SEIN DE DIVERS ORGANISMES
9. CLECT : ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR
10. INDEMNITES DES ELUS

RESSOURCES HUMAINES

11. ADHESION AU COMITE DEPARTEMENTAL D'ACTION SOCIALE
12. RECRUTEMENT DE CONTRACTUELS
13. ADHESION AU POLE SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL
14. ADHESION AU SERVICE DES ARCHIVES DU CENTRE DE GESTION DE LA DORDOGNE

ELECTION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

15. DEFINITION DU NOMBRE DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU
16. ELECTION D'UN AUTRE MEMBRE DU BUREAU
17. CHANGEMENT DE NOM POUR LA COLLECTIVITE

○ **28/03/2017 : réunion à Lempzours**

FINANCES

1. BUDGET 2017
2. TAUX DE FISCALITE ET TEOM
3. LISSAGE DES TAUX DE FONCIER NON BATI
4. TRANSFERT DE L'ACTIF ET DU PASSIF DE LA COMMUNAUTE DU PAYS THIBERIEN
5. PROTOCOLE D'ACCORD COMMUNAUTE / SORGES ET LIGUEUX EN PERIGORD
6. COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

RESSOURCES HUMAINES

7. CREATION DE POSTE
8. ADOPTION REGLEMENT INTERIEUR
9. COMITE TECHNIQUE ET CHSCT
10. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION

COMMANDE PUBLIQUE

11. ATTRIBUTION DU MARCHÉ CHARTE GRAPHIQUE ET LOGO
12. GROUPEMENT ACHAT ENERGIE DU SDE

ADMINISTRATION

13. MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS THEMATIQUES
14. DESIGNATION DE 2 DELEGUES AU GROUPE D'ACTION LOCALE GAL LEADER (PPV)
15. DELEGUES DE LA COMMUNAUTE AU SEIN DU SYNDICAT PERIGORD NUMERIQUE

AMENAGEMENT

16. APPROBATION DE LA CARTE COMMUNALE DE NEGRONDES
17. MISE EN COMPATIBILITE DU PLU DE THIVIERS
18. REVISION DE LA CARTE COMMUNALE DE LA COQUILLE

○ **04/05/2017 : réunion à Firbeix**

MAISON DES SERVICES ET SIEGE DE LA COMMUNAUTE

1. PROJET SIEGE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET COMITE DE PILOTAGE POUR SUIVI DU PROJET

REPRESENTATIONS / COMMISSIONS

2. MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS THEMATIQUES
3. DELEGUES AU SYNDICAT DU SCOT
4. DELEGUES AUPRES DE LA MFR
5. ACTUALISATION DES STATUTS DU SMCTOM DU SECTEUR DE THIVIERS.

PLU - MISE EN CONFORMITE

6. DEMANDE DE MODIFICATION DU PLU DE THIVIERS

VOIRIE

7. MARCHÉ DE FAUCHAGE 2017-2018-2019
8. TARIFS DES MISES A DISPOSITION DE MATERIEL ET DE PERSONNEL ET DE FAUCHAGE

MARCHÉ TELEPHONIE : fixe, mobile et sauvegarde externalisé

9. MARCHÉ DE TELEPHONIE FIXE (LOT N°1), MOBILE (LOT N°2) ET SAUVEGARDE EXTERNALISEE (LOT N°3)

GROUPEMENTS DE COMMANDES :

10. ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE : ASSURANCES (AVEC COMMUNES)
11. SITE INTERNET (AVEC COMMUNES)
12. PANNEAUX INFO ELECTRONIQUES (AVEC COMMUNES)

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

13. DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION : GUYENNE PAPIER
14. DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION : ZAE LE PEYRAT ENTREPRISE TREFEIL
15. DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION : CHAUSSON MATERIAUX

16. ZAE LE PEYRAT : PROMESSE DE VENTE SCI TERRE FORTE

TOURISME

17. VELOURUTES : CONVENTION V92

FINANCES

18. OPTIMISATION DES BASES FISCALES

o 16/06/2017 : réunion à Eyzerac

FINANCES

1. COMPTE DE GESTION 2016 – CC PAYS JUMILHAC : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES
2. COMPTE DE GESTION 2016 – CC PAYS THIBERIEEN : BUDGET PRINCIPAL ET ANNEXES
3. COMPTE ADMINISTRATIFS 2016 CC PAYS JUMILHAC : BUDGET PRINCIPAL ET ANNEXES
4. COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 CC PAYS THIBERIEEN : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES
5. AFFECTATIONS DES RESULTATS
6. DECISION MODIFICATIVE N°1
7. ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2017
8. DELIBERATION POUR REAMENAGEMENT DE LA DETTE
9. DELIBERATION SUR LES AMORTISSEMENTS
10. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
11. FPIC REPARTITION

13

ADMINISTRATION ET COMMANDE PUBLIQUE

12. MARCHÉ AMO POUR LE RENOUVELLEMENT DES CONTRATS D'ASSURANCES
13. MARCHÉ DE CREATION ET D'EXTENSION DE VOIRIES ET RESEAUX DIVERS
14. CREMATORIUM
15. MUTUALISATION

RESSOURCES HUMAINES

16. 16. DECISIONS A PRENDRE SUR LES FINS DE CONTRATS
17. 17. SAISINE DU COMITE TECHNIQUE POUR AVIS SUR LE DEPLACEMENT DE SERVICES

AMENAGEMENT / ECONOMIE

18. AMENAGEMENT EMBRANCHEMENT RN21 / LES MARIMONTS
19. ZAE LABAURIE : VENTE DE TERRAIN
20. AVENANT PORTRAIT DE TERRITOIRE
21. CONVENTION AVEC L'ATD CONCERNANT L'EXPLOITATION DU LOGICIEL CARTADS
22. MSP ET SIEGE DE LA COMMUNAUTE : AVENANT MARCHÉ DE MOE

VOIRIE

23. CONVENTION RELATIVE AU CURAGE DE FOSSES ET AU FAUCHAGE

ENVIRONNEMENT

24. RPQS 2016 DU SPANC
25. PAQUET ENERGIE – PARTENARIAT AVEC LE SDE 24
26. PCAET – MISSION D'ASSISTANCE PROPOSEE PAR LE SDE
27. PCAET - PARC NATUREL REGIONAL PERIGORD LIMOUSIN

STATUTS

28. DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE :

ENFANCE

29. CONVENTION RELATIVE A L'UTILISATION DE LOCAUX A LA COQUILLE
30. ORGANISATION DES CENTRES DE LOISIRS ETE 2017
31. ORGANISATION DES TEMPS PERISCOLAIRES RENTREE 2017
32. HARMONISATION DES REGLES SERVICE ENFANCE
33. CONVENTION PLATEFORME MOBILITE

COMMUNICATION

34. LOGO ET CHARTE GRAPHIQUE

LABEL PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

35. AVIS SUR LE PERIMETRE DU LABEL

o 31/08/2017 : réunion à St Paul la Roche

FINANCES / TOURISME

1. BASES MINIMUM DE CFE
2. DECISION MODIFICATIVE : PERIGORD NUMERIQUE
3. TAXE DE SEJOUR 2018

ENFANCE

4. REGLEMENT DU SERVICE
5. HARMONISATION DES HORAIRES DES SERVICES DE L'ENFANCE
6. TEMPS DE PREPARATION DES ACTIVITES
7. OUVERTURE D'UN ACCUEIL DE LOISIRS POUR LES VACANCES DE FIN D'ANNEE

COMMANDE PUBLIQUE

8. ATTRIBUTION DU MARCHE « PANNEAUX INFORMATION »
9. ATTRIBUTION DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE PROJET « GENDARMERIE
10. ASSURANCES : LANCEMENT DE LA CONSULTATION AUPRES DES ORGANISMES D'ASSURANCES (DANS LE CADRE DU GROUPEMENT DE COMMANDES)

AMENAGEMENT ET AFFAIRE FONCIERES

11. ZAE LE PEYRAT : TRAVAUX DE DESSERTE ELECTRIQUE
12. LOTISSEMENT LES MARIMONTS : TRAVAUX DE DESSERTE ELECTRIQUE
13. LA PERDICIE : PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION CD24
14. ACQUISITION DU BATIMENT « ORANGE »

RESSOURCES HUMAINES

15. ENFANCE : SUPPRESSION DE 5 POSTES D'ADJOINT D'ANIMATION POUR DIVERS TEMPS DE TRAVAIL
16. ENFANCE : CREATION D'UN POSTE D'AGENT D'ANIMATION A RAISON DE 10H46/ SEMAINE
17. ENFANCE : PERENNISATION D'UN POSTE D'ANIMATRICE (RESPONSABLE PERISCOLAIRE ET LUDOTHEQUE)
18. RECRUTEMENT D'UN DIRECTEUR DES SERVICES TECHNIQUES (DST)
19. COMITE TECHNIQUE : COMPOSITION DU CT ET AVIS DU COLLEGE DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES

VOIRIE

20. REGLEMENT DE VOIRIE

ADMINISTRATION

21. DELEGATIONS AU BUREAU
22. CONVENTION AVEC LE PNR POUR LA MISE EN ŒUVRE DES BRIGADES EQUESTRES

o 17/11/2017 : réunion à St Jean de Côte

ADMINISTRATION

1. MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE
2. DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE
3. CONVENTION CADRE EPF
4. PANNEAUX ELECTRONIQUES D'INFORMATION – REGLEMENT INTERIEUR

FINANCES

5. DECISION MODIFICATIVE : DM3 BUDGET PRINCIPAL
6. DECISION MODIFICATIVE : DM2 BUDGET ANNEXE URBANISME
7. DECISION MODIFICATIVE : DM2 BUDGET ANNEXE TOURISME
8. DECISION MODIFICATIVE : DM1 BUDGET ANNEXE BATIMENTS
9. AUTORISATION DU PRESIDENT A ENGAGER DES DEPENSES AVANT LE VOTE DU

BUDGET

10. INDEMNITE DE CONSEIL DU TRESORIER
11. SUBVENTIONS : CREATION D'UNE COMMISSION ET VALIDATION DU REGLEMENT
12. SITE INTERNET : DEMANDE DE SUBVENTION EUROPEENNE

ECONOMIE

13. OUVERTURE DES MAGASINS LE DIMANCHE (CNE DE THIVIERS)
14. PROMESSE DE VENTE DE TERRAIN ZAE GRAND GUE A WALTER BOUCHAUD

TOURISME

15. CONVENTION DE PARTENARIAT : PERIGORD SENSATIONS

AMENAGEMENT

16. AMENAGEMENT DU BATIMENT ORANGE (LA POSTE) : PLAN DE FINANCEMENT
17. GENDARMERIE : SOLICITATION DE LA DETR 2018 (DERNIERE TRANCHE)
18. ECHANGE PARCELLAIRE ENTRE L'ETAT ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PERIGORD-LIMOUSIN
19. SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE : AVIS

COMMANDE PUBLIQUE

20. MARCHE DE VOIRIE POUR ACCES A L'ENTREPRISE GUYENNE PAPIER
21. ASSURANCES : ATTRIBUTION DU MARCHE
22. 22. SITES INTERNET : MARCHE PUBLIC GROUPE (ATTRIBUTION)
23. PARTIE « LA POSTE » DU BATIMENT ORANGE : CHOIX MAITRE D'OEUVRE

RESSOURCES HUMAINES

24. DEPLACEMENTS DES SERVICES ET INSTAURATION D'UNE INDEMNITE DE MOBILITE
25. MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR
26. MODIFICATION ET VALIDATION DU TABLEAU DES EMPLOIS
27. CONTRAT ASSURANCE DU PERSONNEL – RENOUELEMENT CONTRAT CNP POUR 2018

ENFANCE

28. PEDT : PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

ENVIRONNEMENT

29. SPANC – REGLEMENT DU SERVICE

■ Perspectives

- Modifications envisagées des statuts de la communauté pour nouveaux transferts de compétences : contingent incendie, culture, ...
- Déplacement du siège de la communauté de communes
- Mise à disposition de M. CHABREYROU à temps plein auprès de la mairie de Thiviers





Délégué chargé des Finances : Pascal MAZEAUD

16

■ Faits marquants

- **Service mutualisé entre communauté et CIAS**
- **3 Réunions de la CLECT :**
 - **10/02/2017**
 - Installation de la CLECT
 - Election du Président et du Vice-Président de la CLECT
 - Rapporteurs
 - Règlement de la CLECT
 - Evaluation des charges transférées
 - Rôle de la CLECT
 - **17/02/2017**
 - Rappel du rôle de la CLECT
 - Evaluation des charges transférées
 - Validation par la CLECT
 - **22/08/2017**
 - Evaluation des charges relatives à la voirie
 - Evaluation des charges relatives à l'urbanisme
 - Validation par la CLECT
- **1 réunion de la CIID**
- **26/04/2017**
 - Mise à jour du listing des locaux professionnels vacants
- **4 Réunions de la commission finances**
 - **17/03/2017**
 - Budget 2017
 - **18/05/2017**
 - Réaménagement de la dette
 - Résultats 2016
 - Ecart Fiscalité / Dotations
 - Budget supplémentaire
 - Attributions de compensation
 - **23/05/2017**
 - Etat des lieux fiscal et financier
 - Prospective
 - Dette : état des lieux et réaménagement de la dette
 - Débat entre les élus
 - **22/08/2017**
 - Fiscalité - Bases minimum
 - Réaménagement de la dette
 - Subventions culturelles
 - Participation 2018 Mission locale

▪ Activité du service

- Titres et mandats édités pour la communauté

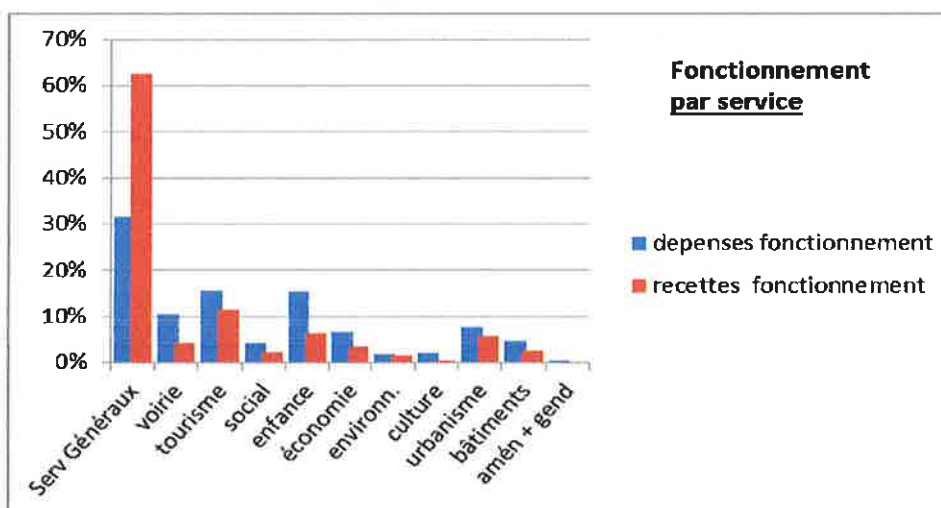
Date	Budgets	nombre de mandats	nombre de mandats annulatifs	nombre de titres	nombre de titres annulatifs
3 1 / 1 2 / 2 0 1 7	budget principal	2199	41	653	35
	budget annexe tourisme	586	3	450	25
	budget annexe économie	108	0	43	1
	budget annexe bâtiments	135	11	224	11
	budget annexe spanc	122	2	98	94
	budget annexe urbanisme	65	0	9	1
	budget annexe lot grand gué	1	0	1	0
	budget annexe lot labaurie	39	1	28	2
	budget annexe lot négrondes	27	2	0	0
	TOTAL tous budgets	3282	60	1506	169
		5017			

17

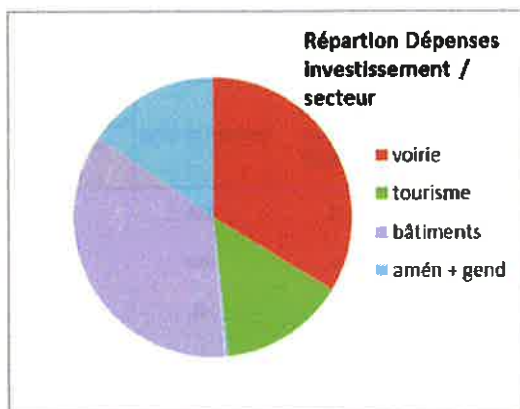
- Situation de trésorerie au 31/12/2017 : 1 251 563.53 €

Date	Situation du compte (c/515)	en cours Dépenses	en cours Recettes (titres émis non soldés)	Nouvelle sit du compte
22/12/2017	1 330 021,23 €	307 148,00 €	228 690,30 €	1 251 563,53 €

- Budget 2017 : fonctionnement : répartition des dépenses et recettes / service



o Investissement : répartition des dépenses / secteur d'activité



18

o Fiscalité 2017

	TAUX EPCI 2016 Pays de Jumilhac	TAUX EPCI 2016 Pays Thibérien	TAUX 2017 Cté de cnes des Marches du Périg'or Limousin
Taxe d'habitation (TH)	8,33%	9,25%	8,55%
Taxe sur le foncier bâti (FB)	1,08%	1,00%	2,08%
TFNB Taxe sur le foncier non bâti (FNB)	10,16%	5,61%	10,16%
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	24,94%	25,76%	25,58%

o Titres et mandats édités pour le CIAS

Date	Budgets	nombre de mandats	nombre de mandats annulatifs	nombre de titres	nombre de titres annulatifs
3 1 / 1 2 / 2 0 1 7	budget principal M14	499	1	992	1
	budget annexe M22	1087	11	833	135
	TOTAL tous budgets	1586	12	1825	136
			3559		

o Situation de trésorerie au 31/12/2017 : 1 251 563.53 €

Date	Situation du compte (c/515)	en cours Dépenses	en cours Recettes (titres émis non soldés)	Nouvelle sit du compte
22/12/2017	129 154,28 €	93 098,66 €	240 741,26 €	276 796,88 €

■ Résultats CCPL

○ Résultats des comptes administratifs 2017

		B PRINCIPAL	BA TOURISME	BA ECONOMIE	BA URBANISME	BA BATIMENTS
Résultats de l'exercice	Fonctionnement	817 427,69	230,69	159 192,30	4 955,50	68 795,88
	Investissement	418 117,15	41 966,25	- 158 650,59	- 4 447,54	- 191 999,88
Reports 2016	Fonctionnement	1 144 631,37	-	3 767,54	- 51 687,30	29 023,01
	Investissement	- 674 991,63	- 27 704,10	30 792,58	979,00	- 31 791,61
A reporter	Fonctionnement	1 962 059,06	230,69	162 959,84	- 46 731,80	97 818,89
	Investissement	- 256 874,48	14 262,15	- 127 858,01	- 3 468,54	- 223 791,49
<i>résultats (hors r�r)</i>		<i>1 705 184,58</i>	<i>14 492,84</i>	<i>35 101,83</i>	<i>- 50 200,34</i>	<i>- 125 972,60</i>
Restes � r�aliser 2017		- 275 997,75	- 4 000,00	55 000,00	-	- 403 307,13
RESULTAT		1 429 186,83	10 492,84	90 101,83	- 50 200,34	- 529 279,73

19

		BA SPANC	BA LOT G GUE	BA LOT LABAURIE	BA LOT NEGRONDES	TOTAL
Résultats de l'exercice	Fonctionnement	- 11 725,52	- 28,00	- 6 051,34	- 29 218,16	1 003 579,04
	Investissement	9 455,64	129 893,61	- 34 840,26	-	209 494,38
Reports 2016	Fonctionnement	14 108,87	-	- 142 793,46	- 116 301,89	880 748,14
	Investissement	- 2 320,63	- 136 422,62	133 453,98	32 030,08	- 675 974,95
A reporter	Fonctionnement	2 383,35	- 28,00	- 148 844,80	- 145 520,05	1 884 327,18
	Investissement	7 135,01	- 6 529,01	98 613,72	32 030,08	- 466 480,57
<i>résultats (hors r�r)</i>		<i>9 518,36</i>	<i>- 6 557,01</i>	<i>- 50 231,08</i>	<i>- 113 489,97</i>	<i>1 417 846,61</i>
Restes � r�aliser 2017		-	-	-	10 931,08	- 639 235,96
RESULTAT		9 518,36	- 6 557,01	- 50 231,08	- 124 421,05	778 610,65

■ Perspectives

- Recherche d'un pacte fiscal et harmonisation des taux de fiscalit  communaux
- Recherche de dispositifs d'am lioration du Coefficient d'Int gration Fiscale

Ressources Humaines

Vice-Pr sident charg  de l'administration g n rale : Pierre Yves COUTURIER

Le service ressources humaines est mutualis  entre la communaut  de communes et le CIAS. Il a fonctionn  avec 2 agents, B atrice REYTIER responsable du service, et Isabelle BONTEMPS en 2017. Un renfort est pr vu en 2018 pour un mi-temps avec V ronique LACOTTE. Par ailleurs St phanie BERTHOME est rattach e au service RH pour ses missions d'agent de pr vention   partir d'octobre 2017.

▪ **Faits marquants**

- Il s'agit de la première année de fonctionnement de la communauté nouvelle élargie aux 2 périmètres du Pays de Jumilhac et du Pays Thibérien
- Création d'un Comité Technique local, commun au CIAS et à la communauté
- Harmonisation des régimes indemnitaires des 2 anciennes communautés
- Projet de mutualisation avec les communes volontaires non abouti

▪ **Activité du service – Communauté**

- 379 arrêtés
- 60 contrats de travail
- 1273 fiches de paie
- 1154 jours d'absence pour raison de santé (tous motifs confondus)

- Installation du comité technique le 27/11/2017 :

REPRESENTANTS TITULAIRES

Monsieur Pierre-Yves COUTURIER
Monsieur Bernard VAURIAC
Madame Annick MAURUSSANNE
Monsieur Alain GARNAUD
Madame Céline BAUDESSON

REPRESENTANTS SUPPLEANTS

Monsieur Pascal MAZEAUD
Monsieur FLEURAT LESSARD Patrick
Monsieur AUGÉIX Michel
Monsieur CHABAUD Gilbert
Monsieur CHAUSSADAS Jean-Patrick

20

▪ **Activité du service – CIAS**

- 461 arrêtés
- 85 contrats de travail
- 1022 fiches de paie
- 3135 jours d'absence pour raison de santé (tous motifs confondus)

Bilan social – Communauté de communes

Le bilan social du CIAS figure en page 69

SYNTHÈSE DU BILAN SOCIAL 2017

CC PERIGORD-LIMOUSIN

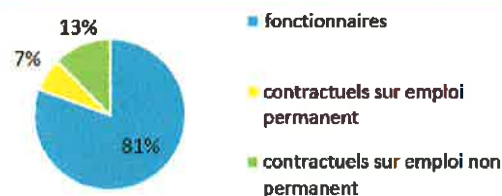
Cette synthèse des données du Rapport Annuel sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Bilan Social au 31 décembre 2017. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données du Rapport sur l'État de la Collectivité 2017 transmis en 2018 par la collectivité au Centre de Gestion de la Dordogne.

21

Effectifs

72 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2017

- > 58 fonctionnaires
- > 5 contractuels sur emploi permanent
- > 9 contractuels sur emploi non permanent



Précisions sur les CDI, emplois aidés et saisonniers ou occasionnels

- ⇒ 5 agents contractuels permanents en CDI
- ⇒ 1 agent contractuel sur emploi non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 78 % des agents contractuels sur emploi non permanent recrutés en tant que saisonniers ou occasionnels

57,4 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2017

- > 49,0 fonctionnaires
- > 3,5 contractuels permanent
- > 4,9 contractuels non permanent

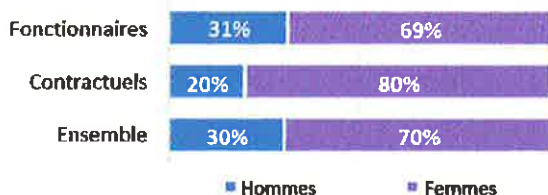
Nombre total d'heures travaillées : **104 377 heures rémunérées en 2017**

Caractéristiques des agents sur emploi permanent

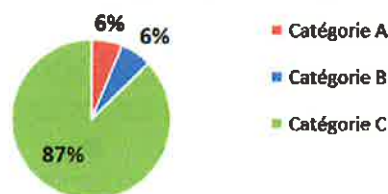
Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	22%	20%	22%
Technique	26%		24%
Culturelle	2%		2%
Sportive			
Médico-sociale			
Police			
Incendie			
Animation	50%	80%	52%
AOTM			
Total	100%	100%	100%

Répartition par genre et par statut des agents sur emploi permanent



Répartition des agents par catégorie



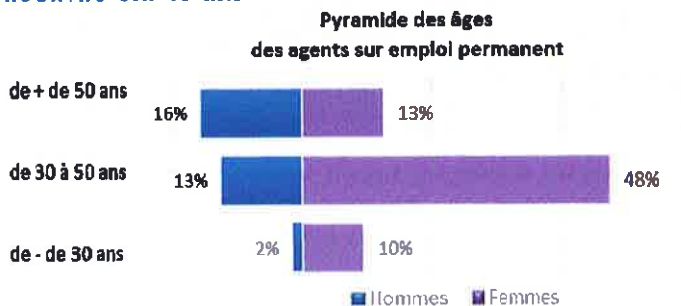
Les principaux cadres d'emplois des agents sur emploi permanent

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints territoriaux d'animation	51%
Adjoints administratifs	14%
Adjoints techniques	13%
Agents de maîtrise	8%
Attachés	6%

Pyramide des âges

En moyenne, les agents de la collectivité ont 43 ans

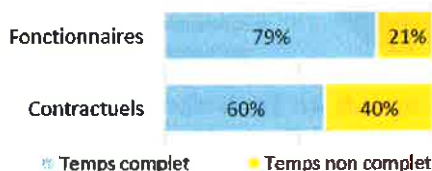
Âge moyen* des agents sur emploi permanent	
Fonctionnaires	43,53
Contractuels permanents	42,50
Ensemble des permanents	43,45
Contractuels non permanents	40,28



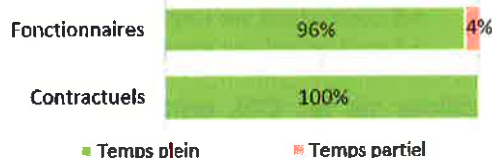
* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Temps de travail des agents sur emploi permanent

Répartition des agents à temps complet ou non complet



Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



Mouvements

En 2017, 7 arrivées d'agents sur emploi permanent, 3 départs (2 contractuels nommés stagiaires)

Emplois permanents		
Effectif physique théorique au 31/12/2016*		Effectif physique au 31/12/2017
59 agents		63 agents
* cf. page 5		
Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2017		
Fonctionnaires	↗	1,6%
Contractuels	↗	150,0%
Ensemble	↗	6,8%

* Variation des effectifs : (effectif physique rémunéré au 31/12/2017 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2016) / (effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2016)

Principales causes de départ d'agents permanents

Mutation	67%
Départ à la retraite	33%

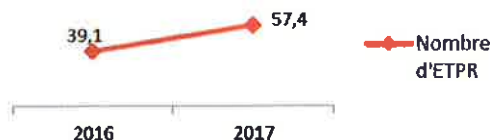
Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Arrivées de contractuels	71%
Recrutement direct	14%
Intégration directe	14%

Évolution des moyens humains en Équivalent Temps Plein Rémunéré permanents et non permanents

La variation du nombre d'ETPR permet d'appréhender plus précisément l'évolution des moyens humains dont dispose la collectivité

Hausse de 47% des ETPR entre 2016 et 2017



Budget et rémunérations

- Les charges de personnel représentent 32,35 % des dépenses de fonctionnement

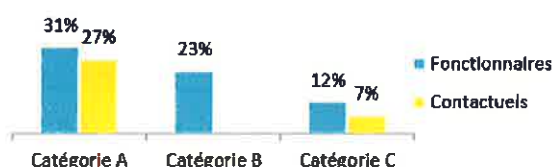
Budget de fonctionnement*	€7 242 860	Charges de personnel*	2 342 882 €	➔ Soit 32,35 % des dépenses de fonctionnement
---------------------------	------------	-----------------------	-------------	---

* Montant global

- La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents sur emploi permanent est de 15,56 %

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :	
Fonctionnaires	15,63%
Contractuels sur emplois permanents	14,53%
Ensemble	15,56%

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



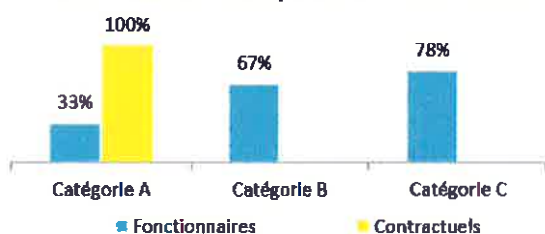
Rémunérations des agents sur emploi permanent :	Rémunérations annuelles brutes :	1 363 014 €
	Primes et indemnités versées :	212 046 €
	Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	0 €
	Nouvelle Bonification Indiciaire :	11 915 €
Rémunérations des agents sur emploi non permanent :		156 373 €

- La collectivité cotise auprès de Pôle Emploi pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

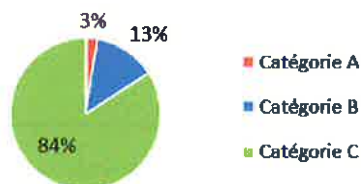
Formation

- En 2017, 34,9% des agents sur emploi permanent ont suivi une formation d'au moins un jour
- 119 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2017

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2017



Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent sur emploi permanent :

> 1,9 jours par agent

- 14 371 € ont été consacrés à la formation en 2017

Répartition des dépenses de formation par organisme

CNFPT	80 %
Autres organismes	13 %
Frais de déplacement	8 %

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	82%
Autres organismes	18%

Promotions

23 avancements, promotions ou réussites à concours en 2017

- > 5 % des fonctionnaires ont bénéficié d'un avancement de grade en 2017
- > 33 % des fonctionnaires ont bénéficié d'un avancement d'échelon en 2017
- > Aucun fonctionnaire n'a bénéficié d'une promotion interne en 2017

Absentéisme

En moyenne, 19,8 jours d'absence pour tout motif médical en 2017 par fonctionnaire

- > Aucun jour d'absence pour motif médical concernant les agents contractuels en 2017

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	1,97%	0,00%	1,81%	0,00%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	5,42%	0,00%	4,99%	0,00%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	6,04%	0,00%	5,56%	0,00%

Cf. p5 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

24

Accidents du travail

1 seul accident du travail déclaré au total en 2017

- > 1 accident du travail pour 72 agents en position d'activité au 31 décembre 2017

Prévention et risques professionnels

ASSISTANT DE PRÉVENTION

1 assistant de prévention désigné dans la collectivité

FORMATION

4 jours de formation liés à la prévention (habilitations, secourisme du travail)

DÉPENSES

La collectivité a effectué des dépenses en faveur de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : 1 000 €

DOCUMENT DE PRÉVENTION

La collectivité ne dispose pas d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

1 travailleur handicapé employé sur emploi permanent

- ⇒ 1 travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- ⇒ 1 travailleur handicapé fonctionnaire
- ⇒ 0 travailleur handicapé en catégorie A, 0 en catégorie B, 1 en catégorie C

Action sociale et protection sociale complémentaire

- La collectivité participe aux contrats de prévoyance

- L'action sociale de la collectivité

La collectivité cotise auprès d'un Comité d'Œuvres Sociales

Aucune prestation sociale servie directement aux agents n'est prévue

(ex. : restauration, chèques vacances...)

25

Relations sociales

- Jours de grève

Aucun jour de grève recensé en 2017
3 jours de grève recensés en 2016

- Comité Technique Local

2 réunions en 2017 dans la collectivité
2 réunions du CHSCT

Précisions méthodologiques

- Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2016

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2017

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires de titulaires ou de stagiaires
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2016
+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2016

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2017

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires de contractuels
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

- Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2017} \times 365} \times 100$$

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles : Maladie ordinaire et accidents du travail	2. Absences médicales : Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle	3. Absences Globales : Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*
---	--	--

** Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...)
Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

- En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Bilan Social 2017. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2017 transmis en 2018 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.

L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : juillet 2018

Version 4

▪ Perspectives

- Mise en œuvre d'un Plan de formation mutualisé à l'échelle du Périgord vert
- Reprise du projet de mutualisation avec les communes volontaires
- Mise en œuvre du document unique

Services techniques, environnement et agriculture

26

Vice-Président chargé de la voirie : Jean Patrick CHAUSSADAS

**Vice-Président chargé de l'Environnement et de la Transition
Énergétique : Gilbert CHABAUD**

**Vice-Président chargé de l'Agriculture et du développement
durable : Philippe FRANCOIS**



Le service Voirie, placé sous la responsabilité de David JOYAUX, est composé des agents suivants : Didier BARBARY, Jean-François BERSAC (adjoint au responsable), Franck BESSE (dégagé 2 jours par mois au service de la maintenance des bâtiments), Didier BRUN (représentant syndical déchargé d'activité de service), Jules COTTET-DUMOULIN, Jérôme DUFOUR, Jean-Claude GONTHIER, Jean-Marc MOREAU, Karine POUYADOU (½ temps).

Le service aménagement a été marqué par le départ de Vincent RENARD, ce qui a généré d'autres mouvements de personnels au 2ème semestre.

Le SPANC, toujours placé sous la responsabilité de Jérôme COLMAIRE, voit le départ des mi-temps de Stéphanie BERTHOME et Karine POUYADOU, positionnées sur de nouvelles missions :

- **Stéphanie BERTHOME, affectée à mi-temps à la gestion de la maintenance des bâtiments, exerce sur l'autre mi-temps ses missions d'assistante de prévention**
- **Karine POUYADOU, déjà à mi-temps au service voirie, est positionnée comme référent environnement sur l'autre mi-temps**
- **Laurent GUILLOUT, initialement à 75 % au SPANC et à 25 % sur le programme d'éradication de la grenouille taureau, assure désormais une mission de conseil aux communes sur la charte zéro phyto et anime des actions de sensibilisation à la protection de l'environnement (½ temps) et il est également agent du SPANC (½ temps)**

Par ailleurs, Isabelle COMMERY a été recrutée au SPANC (½ temps) pour compenser les départs.

Il a été décidé de créer un poste de directeur des services techniques qui a abouti au recrutement de Samuel COULONGEAT en février 2018 et à la transformation du service « Aménagement » en « Services techniques et environnement ».



Délégué chargé de la Voirie, secteur Sud : Claude BOST

■ Faits marquants

- Le comité de pilotage de 2016 travaillant sur l'extension, a abouti à un accord sur le linéaire de voirie, en fonction de critères de classement de la voirie communautaire : les liaisons inter bourgs, les liaisons structurantes (accès à la RN21, aux départementales, à Thiviers, au département de la Haute-Vienne...), les routes à vocation touristique et les accès aux zones d'activités économiques.
- Le linéaire des communes du Pays Thibérien est diminué de 100 % à 70 % et celui du Pays de Jumilhac le Grand est conservé à 30 % avec une perspective d'augmentation à 70 % dans les années suivantes.
- L'attribution de compensation a été fixée à 1,60 € du mètre linéaire de voirie transférée.
- Suite à l'extension, le service Voirie de la nouvelle communauté développe la mutualisation des agents techniques communaux de 22 mairies pour venir en renfort de l'équipe.

27

■ Activité du service

- Un marché de fauchage a été signé en 2017 avec un prestataire pour une durée de 3 ans. Sur le territoire du Pays Thibérien, le prestataire intervient en complément de la régie communautaire. Sur le territoire du Pays de Jumilhac le Grand, le fauchage est effectué par les régies communales avec une indemnisation kilométrique.
- L'élagage est réalisé soit à la nacelle par l'équipe en régie, soit au lamier par des prestataires.
- L'équipe en régie réalise les travaux préparatoires au revêtement de chaussée (purges des argiliers, curage des fossés, réfection d'aqueducs, pose de bordures...). Elle exécute également des travaux d'entretien de chaussée essentiellement par du point à temps mais aussi par du bouchage de nids de poule en période hivernale. Elle assure, par ailleurs, la mise en place et l'entretien de la signalisation verticale et horizontale.
- L'équipe en régie réalise également des travaux pour le compte des communes à la demande de celles-ci.
- L'organisation de la mise à disposition a nécessité l'établissement de conventions de mise à disposition de personnels des services techniques et/ou de biens matériels avec les 22 communes et la détermination des tarifs. Sur la base d'une comptabilisation des heures et des jours travaillés, des états trimestriels établis pour chaque commune, dressent le bilan des mises à disposition faisant apparaître le solde financier. Une réunion d'information a été organisée le jeudi 13 avril 2017, à l'espace culturel de La Coquille, à destination des maires, des conseillers municipaux en charge de la



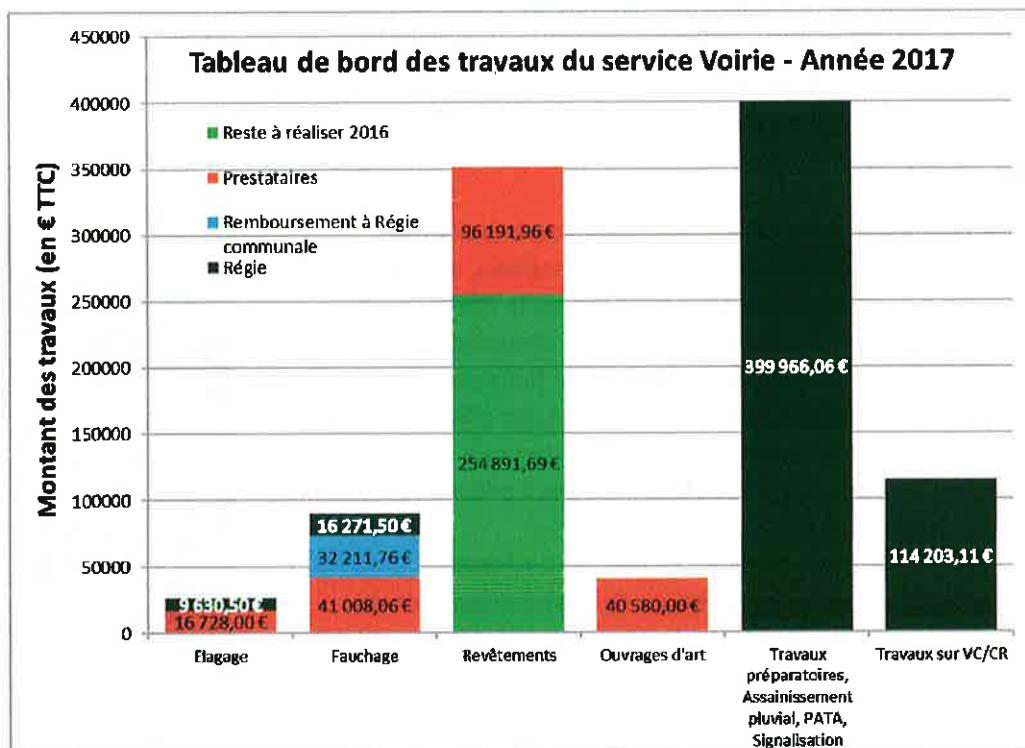
voirie et des agents techniques communaux et communautaires. Le 19 mai 2017, une visite des ateliers municipaux avec les élus a permis de référencer les biens matériels mutualisables de chaque commune.

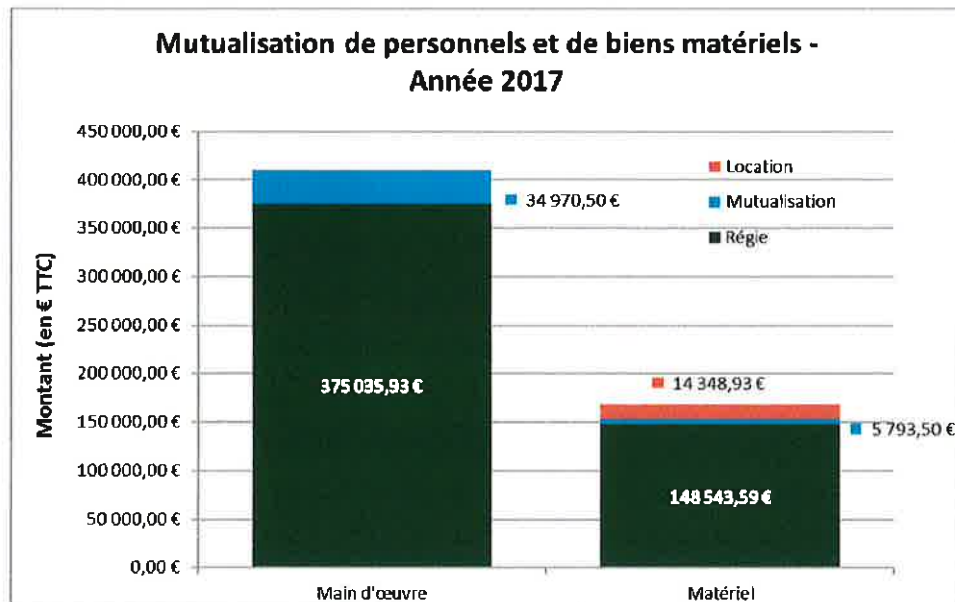
- Suite à des réunions de préparation avec les responsables de l'Atelier et Chantier d'Insertion (ACI) « Le Pied à l'Etrier », leurs équipes ont réalisé des travaux de nettoyage et débroussaillage des ponts communautaires. Conformément au cahier des charges établi par le service Voirie, l'entretien de l'ouvrage situé à la Roche Noire, Saint Paul la Roche, a été effectué en 2017.
- Des travaux de réparation ont été effectués sur le pont de Vergnelibert, suite à des infiltrations au niveau de la voûte.
- Les travaux relatifs aux marchés de revêtements de 2016 des 2 anciennes communautés ont été achevés en 2017.
- Un marché a été établi pour la mise en sens unique des poids lourds sur les voies desservant l'usine Guyenne Papier dans le but de sécuriser la circulation.
- Le règlement de voirie a été actualisé et validé le 31 août 2017.
- Un marché de Voirie et réseau Divers a été passé pour la création de 2 voies de lotissement : Chassouty à Thiviers et Le Peyrat à Négrondes.



28

■ Résultats





29

■ Perspectives

- Harmonisation du pourcentage du linéaire de voirie transféré à la communauté en fonction des critères de voirie communautaire énumérés au règlement de voirie.
- Revalorisation des attributions de compensation
- Ouvrages d'art : état des lieux, entretien en régie et avec l'ACI
- Remplacement du compacteur mixte
- Formation pour les CACES et AIPR

Environnement – PCAET – Zéro phyto – Collecte bâches agricoles



Délégué chargé de l'agriculture conventionnelle et de la forêt : Benoit MOUTON

■ Activité du service

- Préparation pour la future prise de compétence GEMAPI au 1er Janvier 2018
- Préparation pour la future prise de compétence Adduction d'Eau Potable (AEP) / Assainissement Collectif (AC) : état des lieux du mode de gestion des communes

- Engagement dans la démarche volontaire d'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) avec l'accompagnement du bureau d'études Eco2 initiatives missionné par le SDE 24
- Développement de la mobilité électrique avec l'acquisition d'un véhicule électrique et de 6 vélos électriques, dans le cadre de la convention avec le Parc naturel régional Périgord-Limousin, lauréat de l'appel à projets du Ministère de l'Environnement, de l'énergie et de la mer, intitulé Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte
- Travail préparatoire à la mise en place de la collecte de déchets plastiques agricoles
- Mise en place de référents zéro phyto (agents et élus) pour chaque commune du territoire.
- Mise en place d'une journée zéro phyto à Saint Pierre de Frugie (19 septembre) pour l'ensemble des communes du territoire avec intervention de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, du Conseil Départemental, de la commune de Négrondes et visite du village de Saint Pierre de Frugie.
- Elaboration d'un diagnostic et d'un projet d'amélioration communal pour le compte de la commune de Chalais, dans le cadre d'une demande de subvention à l'agence de l'eau Adour-Garonne.
- Entretien des massifs et des haies du site de la Maison des Services de Thiviers.
- Dossier de conception d'un massif à l'entrée de la Maison des services de Thiviers.
- Dossier de conception d'une haie paysagère pour le cimetière de Saint Martin de Fressengeas.



30



■ Perspectives

- Mise en place du PCAET : diagnostic/état des lieux, stratégie et plan d'action avec le bureau d'étude désigné par le groupement de commande du SDE24
- Prise de compétence GEMAPI avec le conventionnement du PNRPL
- Mise en place de plateformes de collecte des déchets agricoles
- Travail avec les communes pour que toutes les communes ainsi que la communauté signent la charte zéro phyto
- Actions de sensibilisation à la protection de l'environnement
- Accompagnement des communes sur le thème de la gestion différenciée (bourgs, cimetières...)
- Préparation pour la future prise de compétence Adduction d'Eau Potable (AEP) / Assainissement Collectif (AC) : état des lieux du mode de gestion des communes, réalisation d'une étude de prise de compétence subventionnée par l'agence de l'eau.



Délégué chargé de l'Assainissement : Francis SEDAN

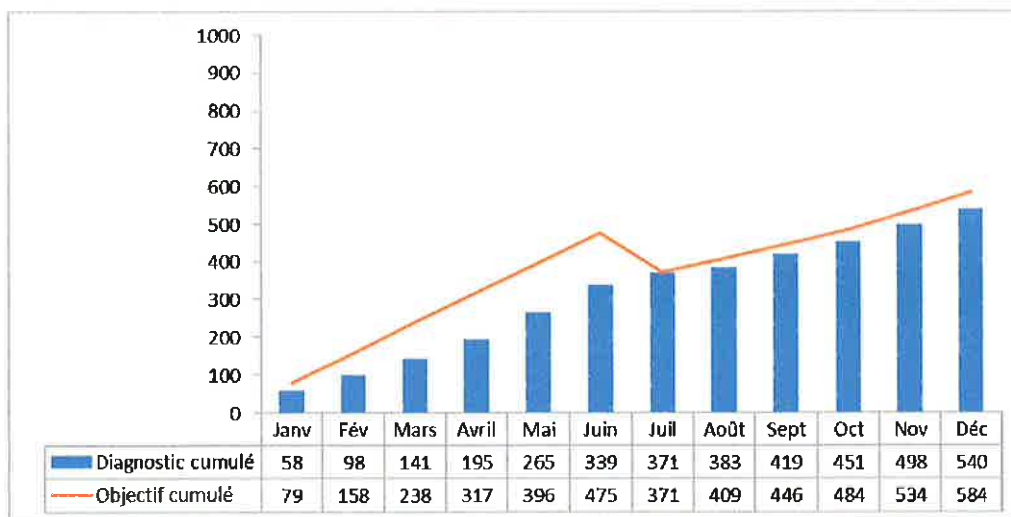
▪ **Faits marquants**

- Le service a été affecté par les mouvements de personnels déjà évoqués et par le passage d'un effectif de 2,70 ETP à 2 ETP
- La commission du 3 novembre a validé le passage à un temps de retour de 9 ans
- Le conseil du 17 novembre a adopté le règlement du service confirmant cette modification

31

▪ **Activité et résultats du service**

- Contrôle de conception 2017 : 68
- Contrôle de réalisation 2017 : 70
- Contrôles de bon fonctionnement 2017 :



Bâtiments



Délégué chargé du parc immobilier de la Communauté : Philippe BANCHIERI

▪ **Faits marquants**

- Suite à la fusion, élargissement du service de maintenance des bâtiments existant sur la communauté de communes du Pays de Jumilhac à l'ensemble de la communauté de communes. Stéphanie Berthomé est en charge de cette mission à mi-temps
- Inventaire des contrats de maintenance et des vérifications réglementaires des bâtiments sur l'ensemble du territoire.
- La communauté de communes gère en 2017 23 bâtiments et 8 logements

▪ **Activité du service**

- Gestion des contrats de maintenance et de vérifications réglementaires.
- Gestion des travaux (entretien et réparations des différents bâtiments du territoire)
- Maintien de la sécurité dans les ERP, suivi des registres de sécurité, suivi des contrôles.
- Gestion des locations (baux, état des lieux)
- Mise à disposition d'un agent du service voirie (Franck Besse) 2 jours par mois.

32

▪ **Perspectives**

- Mise en place en 2018 d'un logiciel de gestion du patrimoine
- Suite aux formations en habilitations électriques suivies par Frank Besse, augmentation de la gestion en régie des petites interventions afin de limiter les coûts
- Mise en place de fiches d'intervention à remplir par les différents services.

Développement Territorial

Vice-Président chargé de l'Economie : Claude CAMELIAS

Vice-Présidente chargée de l'Aménagement : Michèle FAURE



On regroupe sous ce service l'Economie, l'Urbanisme, la conception des grands projets (gendarmerie, siège communauté, développement territorial, ...), l'Habitat (OPAH) ainsi que les achats publics. Le service est placé sous la responsabilité d'Alexandre Bouvier.

En matière d'urbanisme, depuis le 1er janvier 2017, la planification est devenue une compétence communautaire. Le service mutualisé ADS, toujours sous la responsabilité de Philippe LAGORCE, a été étendu à la communauté Isle Loue Auvézère et aux communes du Pays de Jumilhac. Face à ces besoins, la communauté a procédé à 2 recrutements début 2017 avec Lucie VACHEYROUX,

d'abord affectée au service ADS, puis détachée pour 30% de son temps sur la planification, et Laetitia BUISSON recrutée à mi-temps au service ADS.

S'agissant de la commande publique, Samuel Coulongeot, Stéphanie Berthomé et Karine Pouyadou interviennent en renfort d'Alexandre Bouvier.

Economie

33



Délégué chargé de l'Aménagement des zones d'activités : Jean Louis FAYE

▪ Faits marquants

- Création d'un nouveau lotissement au lieu-dit Les Marimonts
- Elaboration et préparation d'un programme d'aides financières pour entreprises 2018-2020

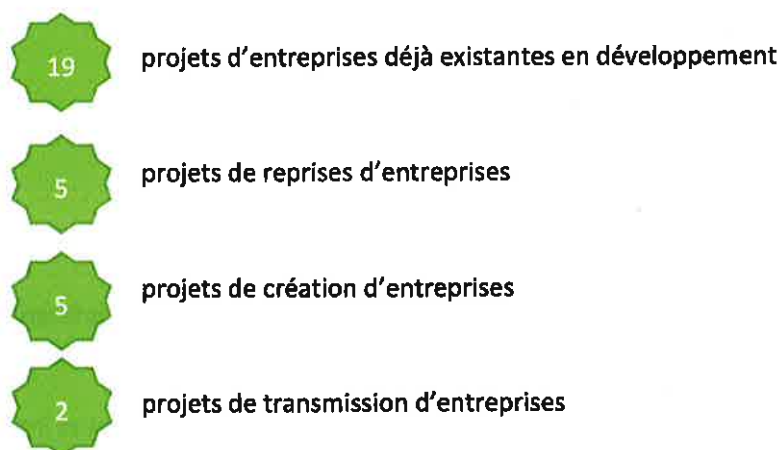
▪ Activité du service

- Analyse des besoins des entreprises locales en termes de services et interventions économiques de la communauté de communes Périgord-Limousin (enquête sur le terrain auprès d'un panel de 20 à 30 responsables d'entreprises locaux)
- Travail de la commission Economie quant à la définition des services et interventions économiques de la communauté
- Etude des 2 chantiers d'extension de voiries et réseaux divers sur la ZAE Le Peyrat à Négrondes (implantation entreprise TREFEIL) et la ZAE Les Marimonts (implantation entreprise CHAUSSON MATERIAUX)
- Définition d'une convention de partenariat pour 2 années avec la CCI et la CMA 24
- Réalisation d'une étude de faisabilité par un architecte visant la rénovation du bâtiment ex-DDE pour le projet d'implantation de l'entreprise SWEETCOM à Thiviers
- Organisation d'une journée de formation aux commerçants en lien avec la CCI24 : améliorer l'aménagement de sa boutique
- Conception d'un nouveau répertoire des entreprises de la CCPL 2018 / 2021
- Préparation du montage immobilier d'achat – revente du site industriel en friche de l'ancienne MEM à La Coquille
- Animation de la bourse aux bâtiments et terrains disponibles
- Tentative échouée de rapprochement des interventions économiques des 2 communautés de communes Périgord-Limousin et Isle Loue Auvézère en Périgord
- Co animation d'un programme de rencontres et événements professionnels avec le club entreprises XV Haut Périgord
- Crématorium : poursuite de l'étude d'opportunité

- Etablissement Public Foncier : Lancement d'une convention cadre
- Participation aux travaux de promotion et prospection de la filière cuir en lien avec le cluster RESO CUIR, Aquitaine Développement Innovation et Périgord Développement

▪ Résultats

- ZAE Le Grand Gué : promesse de vente à Walter Bouchaud d'un terrain appartenant à la CC Périgord-Limousin
- ZAE Le Peyrat : promesse de vente à SCI Terre Forte (projet TREFEIL) d'un terrain appartenant à la CC Périgord-Limousin
- ZAE Marimonts : promesse de vente à SAS TRIALISSIMO (projet CHAUSSON MATERIAUX) d'un terrain appartenant à la CC Périgord-Limousin
- Organisation d'un speed business meeting network le 12 octobre à la maison des services à Thiviers : 50 participants environ (entreprises et partenaires)
- Accompagnement individuel de 31 projets de créateurs, cédants, repreneurs et entreprises en développement décomposés ainsi :



▪ Perspectives

- Mise en place d'un nouveau régime d'aides financières aux entreprises 2018 / 2020
- Achat et revente officiels du site industriel en friche de l'ancienne MEM à La Coquille
- Signature officielle d'un crédit-bail à l'entreprise COBC visant la mise à disposition d'une parcelle et d'un bâtiment

Urbanisme – ADS /Planification

▪ Faits marquants

- Planification : révision de la carte communale de Négrondes

- Planification : démarrage de la Mise en Compatibilité du PLU de la commune de Thiviers portant sur l'extension du site d'exploitation des Carrières de Thiviers
- ADS : Elargissement du service aux communes du Pays de Jumilhac ainsi qu'aux communes de la communauté Isle Loue Auvézère

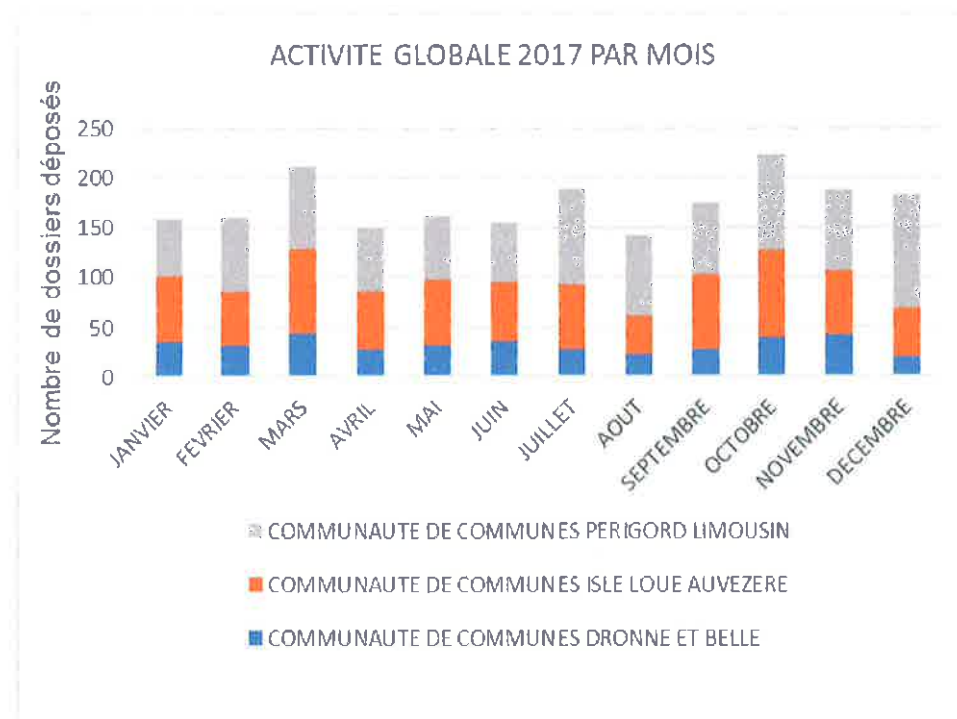
■ Activité du service

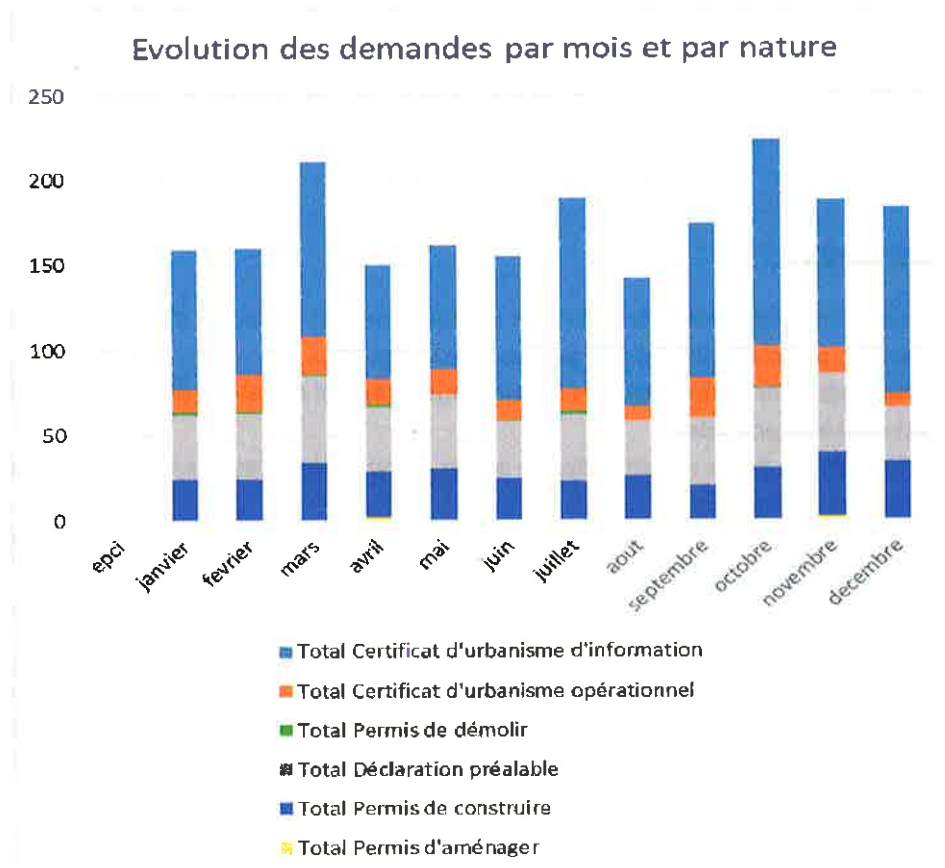
- Instruction des demandes de certificats d'urbanisme A et B, permis d'aménager, permis de construire, permis de démolir en provenance des mairies
- Poursuite de l'enregistrement des données sur le logiciel carte ADS débuté par les mairies ayant reçu les demandes
- Notification des délais et demandes de pièces complémentaires aux mairies pour envoi aux pétitionnaires concernés
- Consultation des services de l'Etat si nécessaire selon les caractéristiques l'autorisation d'urbanisme concernée
- Rédaction et envoi d'une proposition de décision au maire de la commune concernée
- Transmission au pôle fiscalité de la DDT 24 de la décision prise et de l'ensemble du dossier
- Réception et envoi si nécessaire de la déclaration d'achèvement aux services concernés
- Conseils et accompagnement physique et téléphonique des pétitionnaires et des communes
- Visites sur terrain pour analyse d'un dossier et conseils aux pétitionnaires et aux communes

35

■ Résultats

- Résultats de l'activité Autorisation du Droit des Sols





36

■ Perspectives

- Lancement de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLU i)
- Mise en compatibilité du PLU de la commune de Thiviers dans le cadre de la déclaration de projet des Carrières de Thiviers
- Traitement par le service ADS du suivi des pièces manquantes et des notifications de délais aux pétitionnaires
- Assermentation de deux agents ADS

SCOT

Délégué chargé du Schéma de Cohérence Territoriale : Michel AUGEIX



■ Faits marquants

- Désignation des représentants de la communauté de communes Périgord-Limousin au sein du syndicat porteur du SCoT

- Installation de la structure porteuse du SCOT à l'échelle du Pays Périgord Vert
- Recrutement d'une chargée de mission au sein de ce syndicat, pour assurer le suivi et l'animation du SCOT

Grands projets

▪ Faits marquants et activité du service

- Nouvelle orientation pour le siège de la communauté de communes repositionné en centre-ville de Thiviers (achat du bâtiment à la société ORANGE)
- Reprise des études de maîtrise d'œuvre en conséquence
- Choix du maître d'œuvre et démarrage des études de conception relatives au projet de construction d'une gendarmerie
- Choix du maître d'œuvre et démarrage des études de conception relatives au projet de modernisation de La Poste

37

▪ Perspectives

- Démarrage des travaux La Poste et siège de l'intercommunalité en septembre 2018.
- Déménagement des services de la communauté courant 2019.
- Démarrage des travaux de la gendarmerie fin 2018, début 2019.

Habitat

Elus chargés de l'OPAH : Francis SEDAN et Philippe FRANCOIS

▪ Faits marquants et activité du service

- Poursuite de l'étude pré-opérationnelle de l'OPAH préalable à son lancement effectif au 1^{er} janvier 2019
- Maître d'ouvrage de ce projet : la communauté de communes Périgord-Limousin agissant financièrement et administrativement pour son compte et celui de la communauté de communes Isle Loue Auvézère en Périgord
- Participation à la réalisation de cette étude pré-opérationnelle
- Coordination du travail en lien avec la CDC Isle Loue Auvézère en Périgord
- Suivi et contrôle du prestataire retenu pour la réalisation de cette étude pré-opérationnelle (SOLIHA DORDOGNE PERIGORD)

▪ Perspectives

- Sélection d'un prestataire externe qui sera chargé du suivi – animation de l'OPAH auprès de ses potentiels bénéficiaires sur le territoire des 2 intercommunalités (CC Périgord-Limousin et CC Isle Loue Auvézère en Périgord)
- Démarrage opérationnel en 2019 de cette OPAH (suivi – animation) pour 3 années minimum renouvelables

38

Achats Publics

Vice-président chargé de l'Administration Générale : Pierre-Yves COUTURIER

▪ Faits marquants

- Adhésion au groupement d'achat électricité, gaz, fioul et bois porté par le SDE24
- Elaboration et instauration de groupements d'achats portés par la CC Périgord-Limousin, entre elle-même et les communes membres intéressées : panneaux électroniques, sites Internet, assurances

▪ Activité du service

- En 2017, 18 nouveaux marchés publics ont été lancés et suivis par le service Achats Publics de la communauté de communes.
 - ✓ 12 marchés de prestations de services
 - ✓ 5 marchés de fournitures de matériel
 - ✓ 1 marché de travaux
- Parmi ces 18 nouveaux marchés publics, la communauté de communes en a lancé 4 sous la forme d'achats mutualisés entre elle et les communes membres intéressées (groupements de commandes)

▪ Perspectives

- 2018 : Création d'un guide interne des bonnes pratiques en matière d'achat public
- 2018 : Renfort du service en interne avec la participation de Stéphanie Berthomé, Karine Pouyadou et Samuel Coulongeot
- 2018 : Dématérialisation intégrale des procédures de marchés publics supérieurs à 25 000€ hors taxes

Tourisme



Vice-Présidente chargée du Tourisme : Thérèse CHASSAIN

L'organisation du service a évolué courant 2017 avec le départ de Xavier SENS, remplacé en interne par Sarah BARRAUD. L'équipe est composée de 4 conseillères en séjour – Nadine BORIE, Cindy FEIGNON, Laura CONGE, et Céline FARGEOT jusqu'en juin 2017 – complétée en été par des saisonniers. D'autre part Cathy DESVERGNES assure l'animation de la galerie de l'or et de la Cité Découverte Nature.

39

Bureaux d'accueil touristiques

▪ Faits marquants

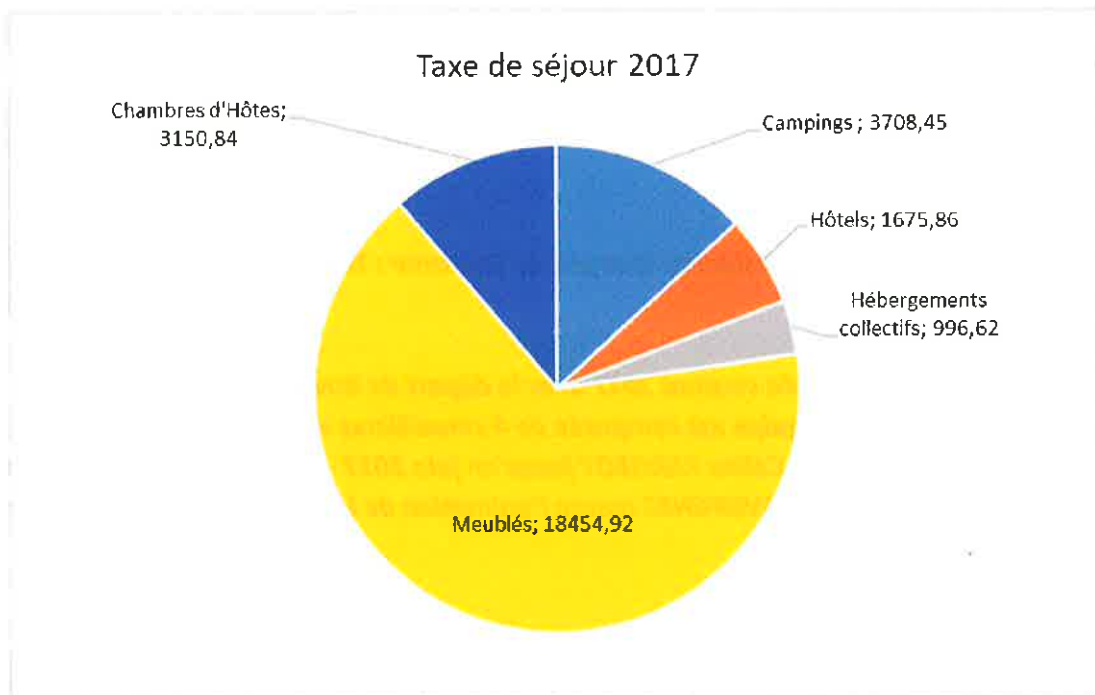
- Réorganisation du service et de l'organigramme
- Perte du classement de l'Office de Tourisme en Catégorie II lié à la dissolution de l'EPIC
- Regroupement des agents pendant l'hiver pour favoriser le travail en équipe et fermeture des bureaux d'accueil de Saint Jean et Jumilhac.

▪ Activité du service

- Changement du mode de perception de la Taxe de séjour (régime forfaitaire en 2017 ; régime réel en 2018)
- Création du guide de partenariat pour les prestataires
- Création des fiches de poste de l'équipe

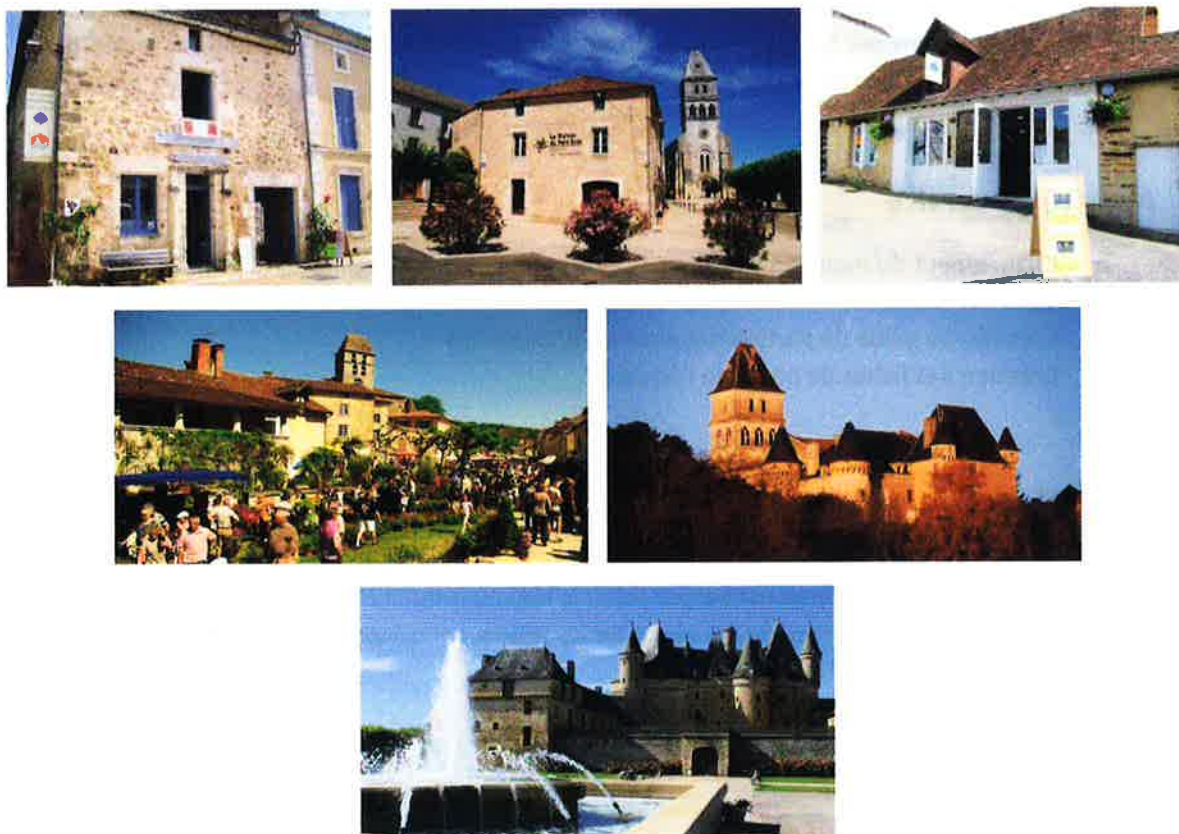
▪ Résultats

- Taxe de séjour
En 2017 la taxe de séjour est perçue selon le régime forfaitaire pour les meublés et les chambres d'hôtes, et au régime réel pour les hôtels, campings et hébergements collectifs

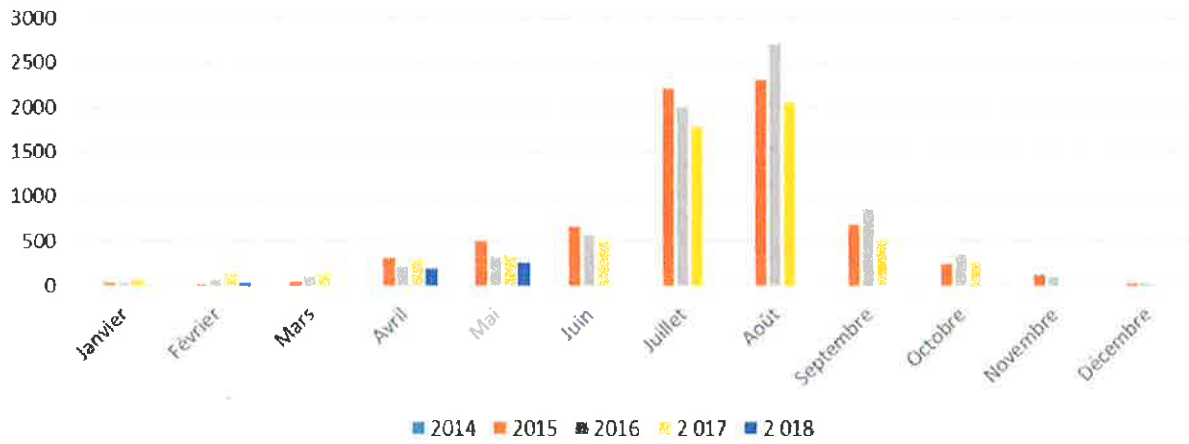


40

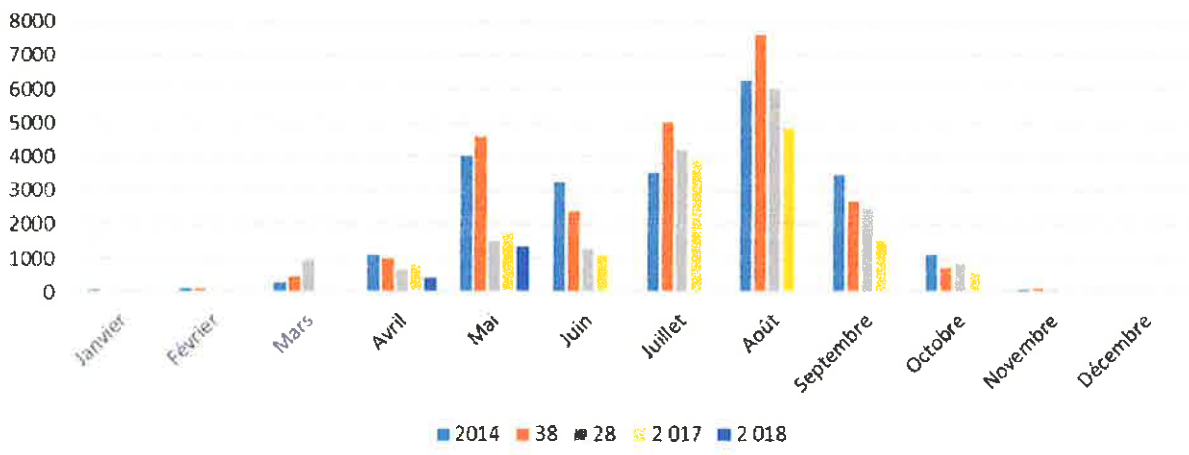
o Fréquentations



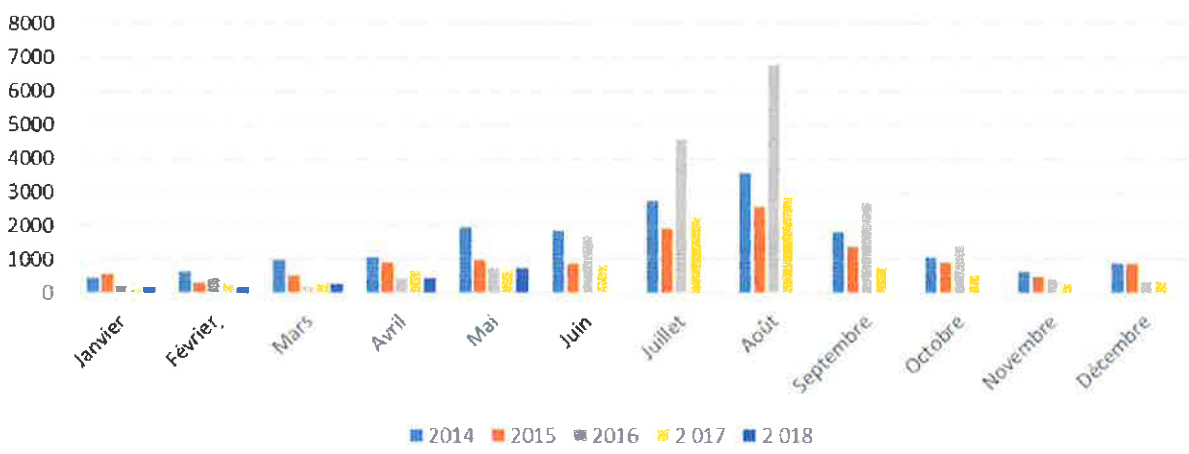
Fréquentation Jumilhac



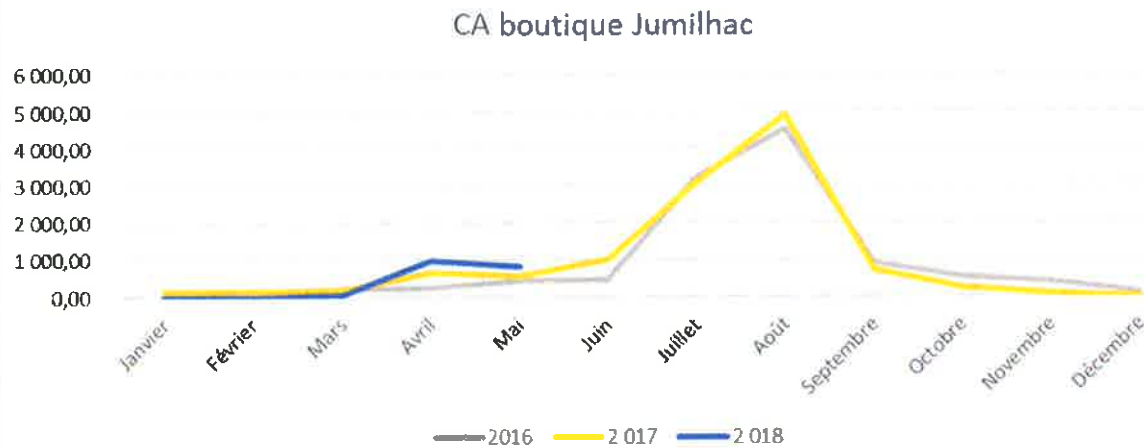
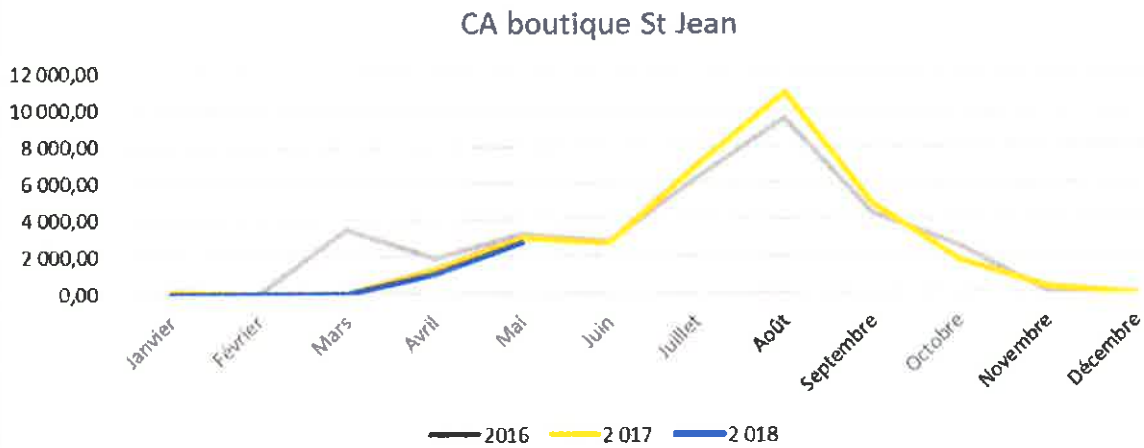
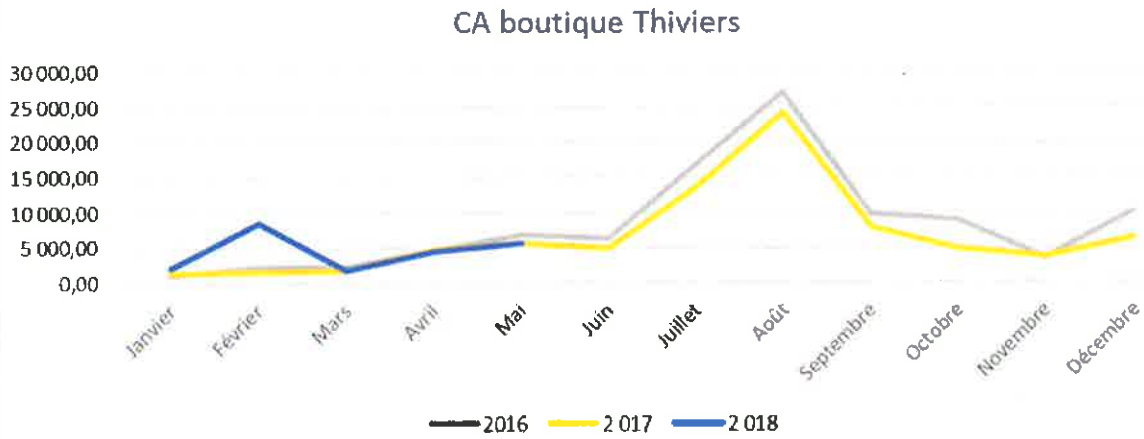
Fréquentation St Jean



Fréquentation Thiviers



o Chiffre d'affaires



■ Perspectives

- Restructuration Maison du Foie gras
- Définition de la stratégie de l'Office
- Obtention du classement en Catégorie II

Equipements touristiques

Délégué chargé de la gestion des sites touristiques : Didier GARNAUDIE



43

■ Faits marquants

- Reprise de la gestion des gîtes de St Pierre de Frugie par Nadine BORIE
- Dossier pour classement 3 étoiles

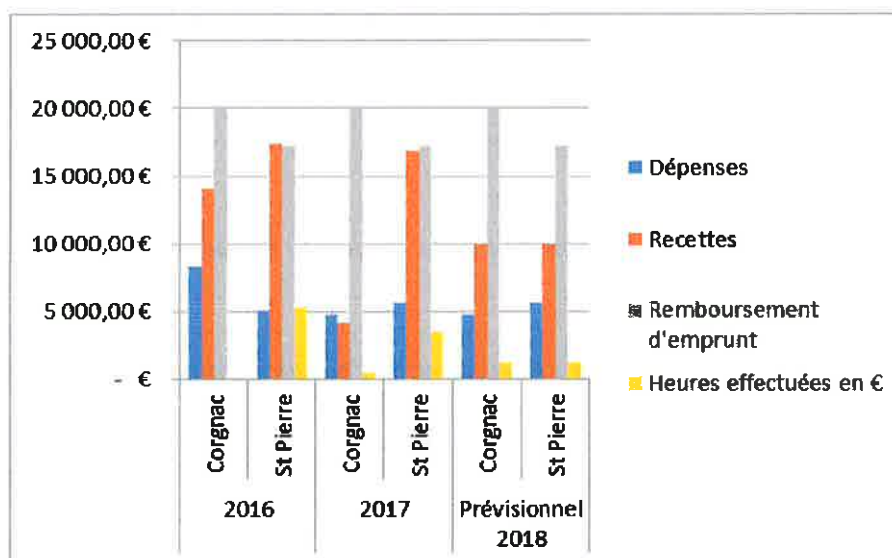
■ Activité du service

- Gestion des hébergements touristiques de Cognac et Saint Pierre de frugie
- Organisation des animations de la Cité Découverte Nature
- Préparation de l'ouverture de la Flow vélo (itinéraire allant de l'île d'Aix à Thiviers) : conventions, financements, signalétique

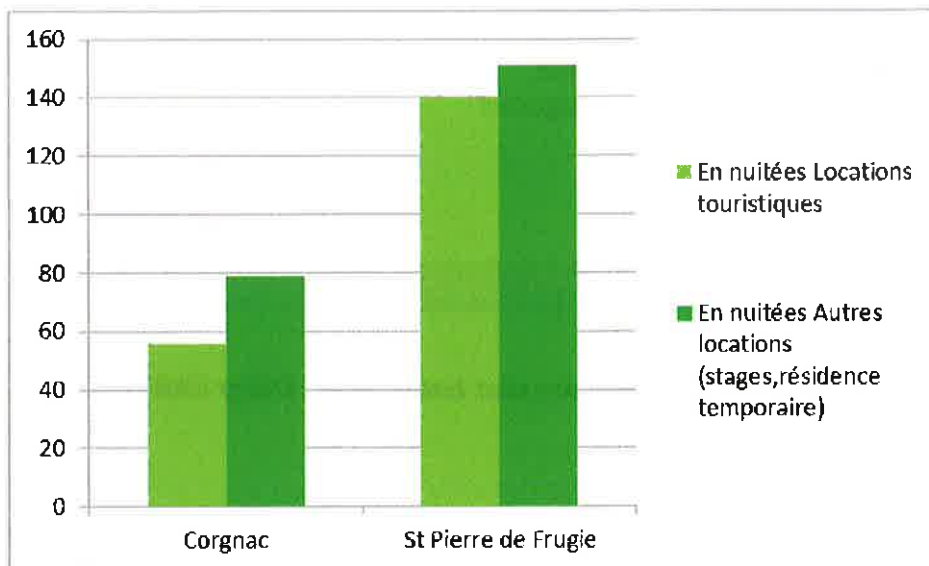


■ Résultats

- Dépenses et recettes des équipements touristiques communautaires



○ Fréquentation par gîte



44

○ Cité Découverte Nature : 126 participants aux animations sur l'été 2017

▪ Perspectives

- Obtention d'un classement 3 étoiles pour les Gîtes de St Pierre de Frugie
- Mise en place de la signalétique Flow Vélo
- Changement d'usage des gîtes de Cognac en location à l'année
- Questionnements sur l'avenir de la Cité Découverte Nature

Enfance



VP chargée de l'enfance et de la jeunesse : Céline BAUDESSON

Dès le début de l'exercice 2017, l'ensemble des services de l'enfance sont placés sous la responsabilité de Cécilia CASARO, coordinatrice enfance/jeunesse.

Nadine BLANC DOUE animatrice du RAM, quitte la collectivité le 01/07 et est remplacée par Audrey POUQUET.

Samantha FLORENT, directrice du centre de loisirs pour le secteur de Jumilhac est remplacée par Fanny LADA pendant son congé maternité. La direction du centre de loisirs pour le secteur de Thiviers est assurée par Mélissa BERNARD, secondée par Valérie LAMIGEON

Le service périscolaire est placé sous la responsabilité de Gaëlle LACAUD, et les TAP sous la responsabilité de Cyril LATANIERE. Les responsables de sites sont les suivants :

JUMILHAC : Samantha FLORENT

EYZERAC : Corinne FIALEIX

MIALLET : Cathy DESVERGNE

NANTHEUIL : Céline BOISSOU (en congés maternité, remplacée par Elodie DUBRAY)

LA COQUILLE : Christelle SCARMATO

NEGRONDES : Julien COQUELET

THIVIERS MATERNELLE : Delphine DACQUAY

ST PIERRE DE COLE : Christine RANOUIL

THIVIERS PRIMAIRE : Sylvette BOUCHARDIE

ST JEAN DE COLE : Aurélie ARCHER

45

Les autres animateurs permanents sont les suivants :

Laura ANDRE

Dominique GUIGNARD

Michèle MIGOUT

Marine CAZE

Martine GUILLOU

Béatrice NEGRE

Noémie CHEVAL

Auréli HEMBERT

Maryse THOMASSON

Christine GOUDEAU

Leila KANARI

Patricia VILATTE

Eliane GRIT

Elisabeth MARCHAND

Maëva VISEUX

Enfin le service Ribambelle, lieu d'accueil Parents/enfants est organisé par le centre médico-social avec des prestations d'intervenants, dont Périgord Familles.

RAM

▪ **Faits marquants**

- Audrey POUQUET diplômée d'état EJE (Educatrice Jeunes Enfants) a été embauchée le 1er septembre en remplacement de Nadine BLANC DOUE.

▪ **Activité du service**

- Le RAM est un service mutualisé entre la Communauté de Communes Périgord-Limousin et celle d'Isle Loue Auvézère en Périgord
- Il est ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h sauf le mercredi après midi
- L'accueil téléphonique est permanent pendant les heures d'ouverture sauf pendant les temps de transport, de déchargement et d'animation : 19 h /semaine
- Les permanences sont assurées 9 h par semaine.

- **Les temps d'animation** sont de 8 h par semaine (4 lieux x 2 h) pendant la période scolaire. Ces temps sont répartis sur différents sites : THIVIERS, LA COQUILLE, JUMILHAC LE GRAND, LANOUAILLE, PAYZAC, ST MEDARD D'EXCIDEUIL. Quatre animations sont proposées par semaine, une sur chaque secteur. L'accent est mis sur l'accès à l'autonomie de l'enfant par le jeu libre. Les intervenants extérieurs sollicités apportent un souffle et un regard nouveaux. Ce sont des « personnes ressources » qui permettent la découverte de certaines techniques et/ou pratiques artistiques ou pédagogiques. Concernant la fréquentation des animations, il n'y a pas d'inscription. La fréquentation est entièrement libre d'accès sur tous les lieux proposés. La régularité dans la fréquentation permet à chaque enfant d'évoluer dans un groupe. Les interactions sont nombreuses et permettent à l'enfant de se socialiser. Un matériel varié et adapté à l'âge des enfants permet de proposer un accueil et des activités de qualité.



46

- **Missions d'information en direction des parents** : présentation aux parents et futurs parents des différents modes de garde sur le territoire et les outils à leur disposition (site mon-enfant.fr...), apport d'informations et aides techniques aux futurs parents-employeurs, compréhension du contrat de travail (mensualisation, congés payés), droits et devoirs de chacun, déclaration Pajemploi... et orientation si nécessaire vers les services compétents (CAF, PMI, DIRECCTE, URSSAF...)
- Sensibilisation des parents sur l'importance de la professionnalisation des assistantes maternelles et sur leur droit à cette formation
- **Missions d'information en direction des assistantes maternelles** : soutien dans l'exercice de leur profession par le biais des animations, organisation de réunions thématiques autour de sujets qui les intéressent particulièrement (la législation, le développement et l'éveil du jeune enfant...).
- Professionnalisation des assistantes maternelles en recensant leurs besoins et leurs envies de formation et organisation de sessions de formations en lien direct avec le GRETA
- Communication des évolutions réglementaires et législatives pouvant impacter directement le contenu des contrats de travail en cours (revalorisation du SMIC, modification de cotisation sociale, augmentation de l'indemnité d'entretien...)



Territoire du Relais Assistantes Maternelles "L'Isle aux enfants" au 1er septembre 2017



■ Résultats

- Au 31 décembre 2016 : 122 assistantes maternelles sont agréées sur le territoire dont 11 en cessation temporaire d'activité
- Au 1er juin 2017 : 111 dont 8 en cessation temporaire d'activité
- Au 31 décembre 2017 : 103 dont 8 en cessation temporaire d'activité (326 places)
 - CC Isle Loue Auvézère : 38 (124 places)
 - CC Périgord-Limousin : 65 (202 places)
- Environ 20% des assistantes maternelles ont entre 20 ans et 40 ans
- Environ 30% des assistantes maternelles ont entre 40 et 50 ans
- Environ 50% des assistantes maternelles ont entre 50 ans et 65 ans

- Ce constat présage malheureusement une évolution à la baisse du nombre d'assistantes maternelles dans les années à venir, à moins que de nouveaux agréments viennent contrebalancer cette tendance (13 nouvelles agréées en 2016, 1 seule en 2017).

■ Perspectives

- Échanges avec les puéricultrices de la PMI
- Élaboration d'un projet REAAP afin d'accompagner les parents dans leur fonction parentale.
- Finaliser la nouvelle plaquette informative du relais et la diffuser sur tout le territoire.
- Contribuer à la professionnalisation en encourageant la participation des assistantes maternelles aux modules de formations continues.
- Mettre en place un partenariat avec certains EHPAD du territoire
- Engager un partenariat régulier avec les médiathèques
- Travailler autour de projets communs dans l'objectif de créer du lien entre les Communautés de Communes
- Mettre en place des projets communs avec le lieu d'accueil parents-enfants Ribambelle, notamment autour de la mise en place d'une journée dédiée à la Petite Enfance sur la CC Périgord Limousin

48

Centre de loisirs

■ Quelques données-repères

- Au 1 Janvier 2017 : Sortie de SORGES et LIGUEUX de la Communauté de Communes (En 2016/2017, 128 enfants scolarisés à SORGES et 41 à LIGUEUX)
- 2016 : Fermeture de l'école à St Front d'ALEMPS
- 2017 : Fermeture de l'école à St Romain St Clément
- 2017 : Perte d'une classe à l'école primaire de Thiviers
- 2017 : Perte d'une classe à La Coquille

■

- **Enfants scolarisés :**

	2015/2016	2016/2017	2017/2018
THIVIERS	783	749	582
JUMILHAC	321	325	324
TOTAL	1104	1074	906

▪ Faits marquants

- Suite à la fusion des communautés, harmonisation et organisation des 2 accueils de loisirs du territoire, JUMILHAC et THIVIERS, en termes de responsables de sites, de temps de travail et temps de déplacements, et de tarifs.
- Fermeture du site de ST PRIEST LES FOUGERES
- Ouverture d'un accueil matin et soir à LA COQUILLE
- Ouverture du site de JUMILHAC sur toute la journée repas compris
- Mise en place d'un nouveau PEDT regroupant les deux Communauté de Communes et définition de nouveaux objectifs éducatifs

▪ Activité du service

- Les petites et grandes vacances sont organisées à la semaine selon des thématiques
- Mise en place de projets d'animation : choix d'un thème par période permettant de donner une ligne conductrice à l'équipe : thème spécifique pour les accueils des mercredis et pendant les vacances
- Des camps sont organisés sur les vacances d'été pour toutes tranches d'âge, et des veillées pour les plus petits
- Répartition par tranches d'âge selon les deux centres
- Mise en commun d'activités entre les deux accueils
- Mise en place d'un stage initiation à la natation sur le mois de juillet sur 2 lieux : le plan d'eau à NANTHEUIL et la piscine à JUMILHAC
- Une journée portes ouvertes sur THIVIERS a été organisée le samedi 1^{er} juillet permettant de présenter le centre et les activités aux parents.

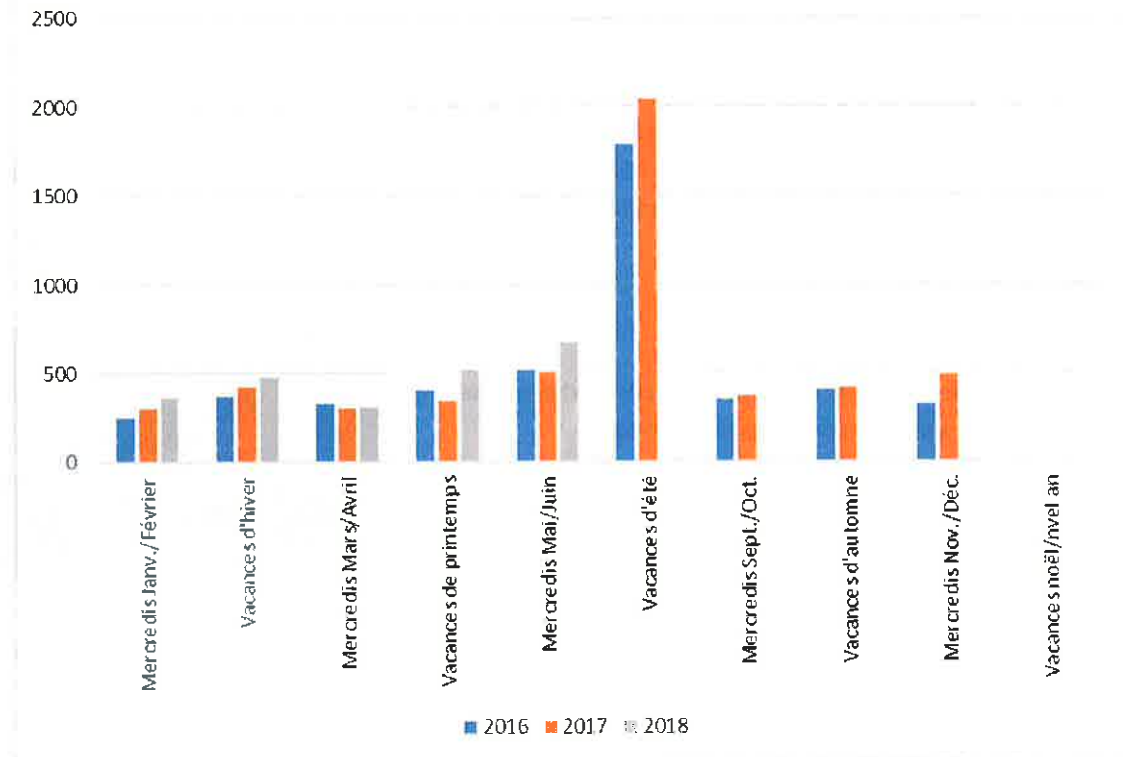


▪ Résultats

- Fréquentation en journées-enfant : Thiviers

THIVIERS	2016	2017	2018
Vacances 1ere semaine janvier			114
Mercredis Janv./Février	245	301	360
Vacances d'hiver	367	420	477
Mercredis Mars/Avril	328	299	308
Vacances de printemps	405	343	519
Mercredis Mai/Juin	519	505	668
Vacances d'été	1785	2042	
Mercredis Sept./Oct.	350	370	
Vacances d'automne	405,5	413	
Mercredis Nov./Déc.	324	487	
Vacances Noël/nvel an	F	F	

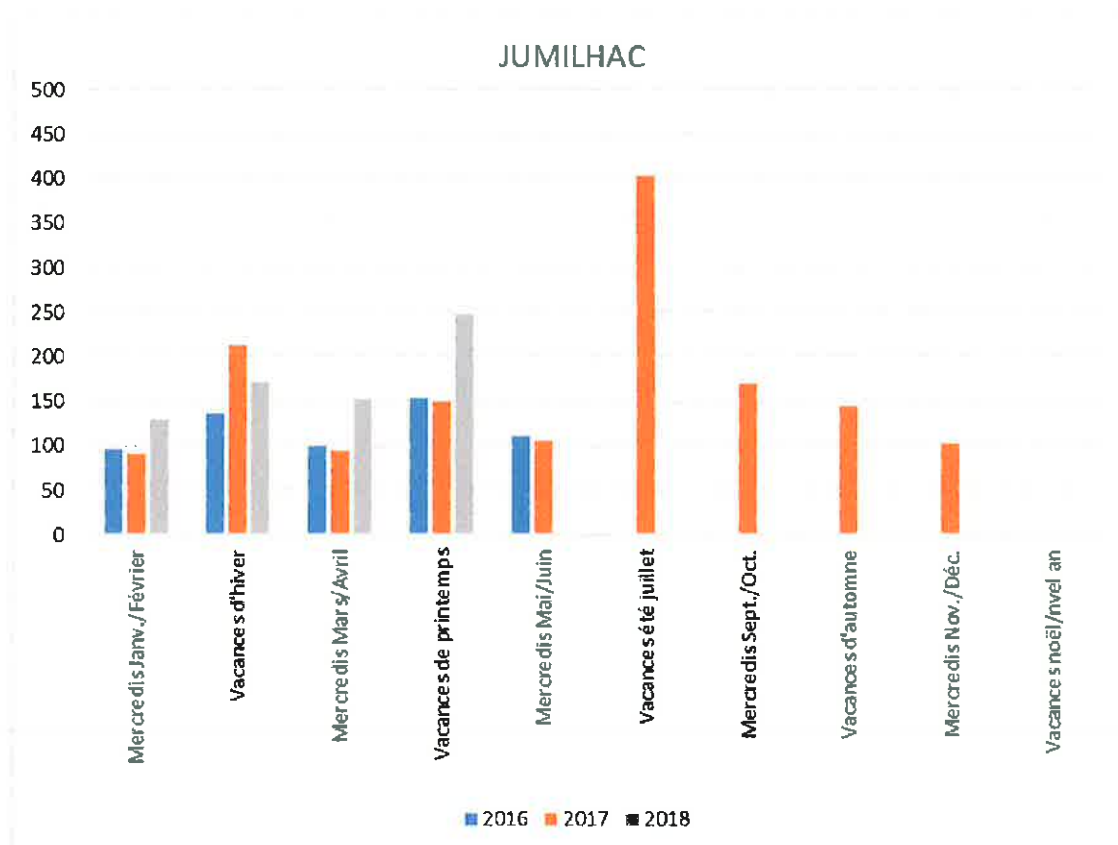
THIVIERS



50

- Fréquentation en journées-enfant : Jumilhac

JUMILHAC	2016	2017	2018
Vacances 1ere semaine janvier			33
Mercredis Janv./Février	96	91	129
Vacances d'hiver	136	213	171
Mercredis Mars/Avril	100	95	152
Vacances de printemps	154	150	247
Mercredis Mai/Juin	110	105	
Vacances été juillet		404	
Mercredis Sept./Oct.		170	
Vacances d'automne		144	
Mercredis Nov./Déc.		102	
Vacances Noël/nouvel an	F	F	



51

■ Perspectives

- Harmonisation des activités et des pratiques entre les accueils de loisirs
- Travaux à réaliser sur le site de THIVIERS pour adapter les locaux aux besoins du centre
- Réorganisation des emplois du temps des agents en fonction des évolutions des rythmes scolaires à la rentrée 2018
- Réorganisation de l'équipe de direction sur le site de THIVIERS
- Ouverture des accueils sur la période de Noël.

Périscolaire

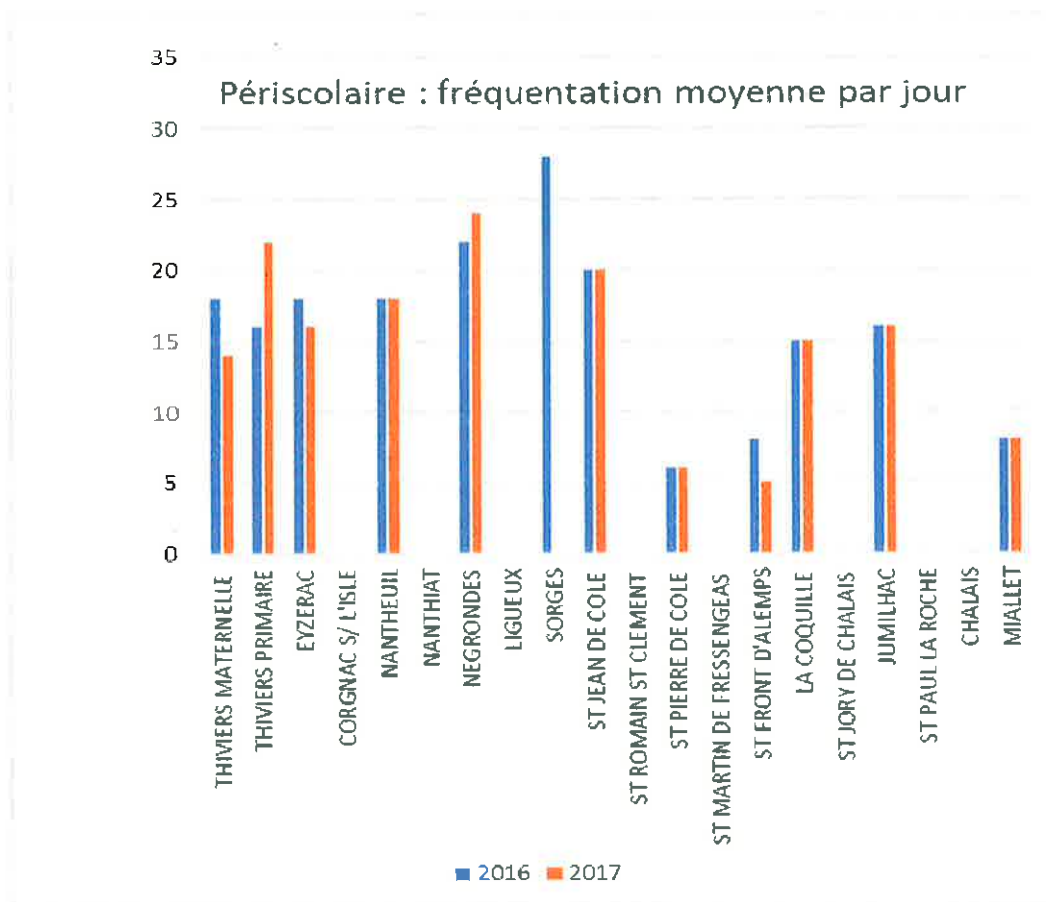
■ Faits marquants

- Harmonisation des horaires et des activités suite à la fusion des communautés
- Mise en place d'un agent en responsabilité du service périscolaire
- Fin du périscolaire à Sorges et Ligeux en Périgord
- Mise en place d'une même tarification

▪ Activité du service

- 11 sites périscolaires sur le territoire
- Thiviers primaire et maternelle, Négrondes, Eyzerac, Nanteuil, St Pierre de Côte, St Jean de Côte, St Front d'Alemps, La Coquille primaire et maternelle, Jumilhac le Grand, Miallet.

▪ Résultats



52

▪ Perspectives

- Mise en place d'un projet pédagogique par site
- Harmonisation du fonctionnement sur l'ensemble des sites périscolaires
- Demande de présence dans les conseils d'école d'un représentant de la communauté
- Intégration des garderies de Chalais et Saint Jory de Chalais

■ Faits marquants

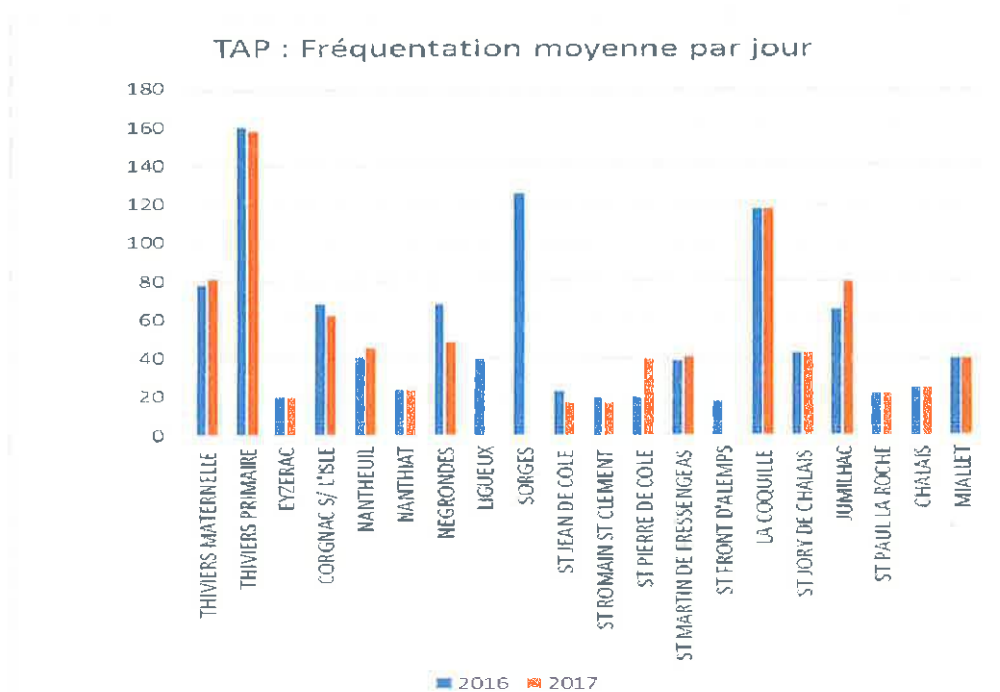
- Au 1er janvier 2017 SORGES et LIGUEUX ne font plus partie de la Communauté de Communes : suppression de l'activité TAP sur ces 2 communes.
- Le 29 Juin 2017 un nouveau décret est paru permettant le retour, selon le choix de chaque commune, à la semaine de 4 jours. De ce fait certaines écoles ont maintenu leur TAP d'autres non.
- A la rentrée de septembre 2017, les écoles de Thiviers (maternelle et primaire), Nantheuil, Nanthiat, St Pierre de Côte, St Jean de Côte, St Martin de Fressengeas et La Coquille sont passées à la semaine des 4 jours et n'ont donc plus de Temps d'Activités Périscolaires
- Les écoles de Négrondes, Cognac sur l'Isle, Ezyerac, St Paul la Roche, Jumilhac le Grand ; Miallet, St Jory de Chalais et Chalais restent organisées en 4 jours et demi par semaine scolaire, avec des Temps d'Activités Périscolaires

53

■ Activité du service

- Activités par thème sur chaque site : Tir à l'arc, percussions, activités sportives, auprès de la nature, yoga, zumba
- Ecole de Négrondes et Cognac (lundi et jeudi) : 2 fois 1h30 pour les primaires et 4 fois ¼ h pour les maternelles pendant le temps de sieste
- Ecole d'Ezyerac (mardi et vendredi) : 2 fois 1h30
- Ecole de Miallet, St Jory de Chalais et Chalais : 3 h le vendredi de 13h30 à 16h30
- Ecole de Jumilhac et St Paul la Roche : 3 h le jeudi de 13h30 à 16h30

■ Résultats



▪ Perspectives

- Harmonisation des rythmes sur le territoire
- Restitution au 30 mars 2018 d'un projet d'organisation
- Discussion en commission du mois de décembre

Ribambelle

54

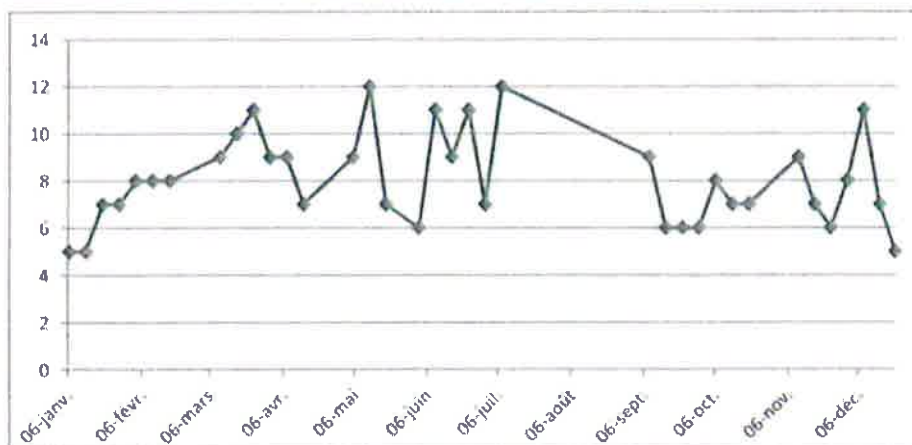
▪ Activité du service

- Il s'agit d'un projet collectif de la CAF et du Conseil Départemental dont le gestionnaire est la communauté de communes Périgord Limousin
- Un accueil le vendredi matin de 9h30 à 12h est ouvert aux enfants de moins de 6 ans accompagnés par leurs parents pour participer à des temps de jeux et d'échanges
- Des professionnels (CAF, Conseil départemental, Périgord familles) formés à l'écoute sont présents pour assurer l'accueil des familles : 2 personnes par roulement
- Il s'agit d'un accueil gratuit, libre, qui respecte l'anonymat des personnes
- Partenariat actif entre les différents acteurs du territoire notamment la protection maternelle et infantile, les travailleurs sociaux, les communes ou intercommunalités, les équipements d'accueil du jeune enfant, le RAM

▪ Résultats

- 36 animations sur l'année
- 36 enfants accueillis sur l'année
- Nombre d'enfant par séance : 8

FREQUENTATION RIBAMBELLE 2017



■ Perspectives

- Mise en place des animations ponctuelles telles qu'une sensibilisation autour du livre avec un partenariat avec la bibliothèque et un éveil musical
- Achat de jouets et de livres
- Répondre aux sollicitations des élus et intervenir, si nécessaire, à l'occasion de réunions de travail (commissions)
- Participer à l'élaboration du contrat enfance et de tout autre projet en direction des familles et de la petite enfance
- Contribuer au développement d'un partenariat local en matière de petite enfance

55

Ludothèque

■ Faits marquants

- Recrutement de Gaëlle LACAUD Ludothécaire

■ Activité du service

- Semaines scolaires : les mercredis de 10 h à 11h30 et de 15h30 à 18h30
- Vacances scolaires : du mardi au jeudi de 10 h à 12 h et de 15h30 à 18h30
- Il s'agit d'un espace culturel et d'un lieu d'animation
- Objectifs :
 - Plaisir de jouer et explorer de nouveaux jeux
 - Eveil social et psychomoteur de l'enfant
 - Lien social entre les générations sans différenciation d'âge et de niveau social, rencontres intergénérationnelles
- La ludothécaire est présente pour orienter, conseiller, mettre en jeu les enfants et les adultes
- Il s'agit d'un support indispensable au service enfance-jeunesse pour dynamiser les temps péri et extra scolaires
- Les accueils périscolaires, l'accueil de loisirs et l'espace jeunes ont pu bénéficier de plusieurs séances de jeux
- Présence de la ludothèque sur les ateliers proposés au collège de THIVIERS tous les mardis de 12h30 à 13h30
- Organisation de soirées jeux en juillet et en octobre



▪ Résultats

- Nombre total pour la période

Nbre d'adultes	Nbre enfants – de 6 ans	Nbre enfants + de 6 ans	Ados + de 11 ans	TOTAL
90	125	40	10	265

- Fréquentation petites vacances scolaire 2017

Nbre adultes	Nbre enfants – de 6 ans	Nbre enfants + de 6 ans	Ados + de 11 ans	TOTAL
21	33	22	2	78

- Fréquentation grandes vacances scolaire 2017

Nbre adultes	Nbre enfants – de 6 ans	Nbre enfants + de 6 ans	Ados + de 11 ans	TOTAL
54	76	7	0	137

▪ Perspectives

- Organisation d'ateliers parents – enfants un samedi après-midi par mois avec l'intervention de professionnels sur certaines séances
- Financement de certains projets dans le cadre du dispositif REAAP de la CAF
- Partenariat éventuel avec la communauté de communes Isle Loue Avezère en Périgord
- Mise en place d'une tarification et prêt de jeux
- Partenariat avec le RAM, l'espace Jeunes, les accueils de loisirs et le périscolaire
- Intégration de la Ludothèque dans le contrat enfance jeunesse

56

Transport scolaire



Déléguée chargée des transports scolaires : Dominique MARCETEAU

▪ **Faits marquants**

- Transfert du service au siège social à Thiviers en août 2017.
- Transfert de la compétence Transport Scolaire du Département à la Région le 1er septembre 2017. La Région devient l'Autorité Organisatrice de 1er rang (AO1)

▪ **Activité du service**

- Inscriptions des élèves.
- Gestion des circuits en collaboration avec la Région (création-suppression d'arrêt, cartographie, sécurité-contrôle, etc.)
- Administration (courriers, notes, conventions, etc.)
- Communication (relations avec CD24, conseil régional, transporteurs, familles, etc.)
- Facturation (familles et communes)
- Mise en place de l'alerte SMS



57

▪ **Organisation des circuits**

- On comptabilise 14 **circuits** pour le ramassage des élèves à des points d'arrêts définis par la Région à destination des établissements scolaires (secteur secondaire et primaire).
- Au sein de 3 de ces circuits fonctionnent 3 **navettes**, gratuites pour les familles, pour le ramassage des élèves d'école à école.
 - Circuit 1 : Jumilhac le Grand / Saint Priest les Fougères / La Coquille-Collège
 - Circuit 2 : Firbeix / La Coquille / La Coquille-Collège
 - Circuit 3 : St Saud Lacoussière / St Saud Lacoussière-Ecole primaire /La Coquille-Collège
 - Circuit 4 : Miallet / La Coquille-Collège
 - Circuit 5 : St pierre de Frugie / La Coquille-Collège / La Coquille-Ecole primaire.
 - Accompagnatrice du Collège jusqu'aux écoles maternelle et primaire de La Coquille
 - Circuit 7 : St Jory de Chalais / Chalais / La Coquille-Collège
 - Circuit 8 : St Paul la Roche / St Paul la Roche-Ecole primaire / La Coquille / La Coquille-Collège / Thiviers- Collège Bourliaguet (Segpa)
 - **Circuit 9** : * St Paul la Roche-Ecole primaire / Jumilhac le Grand-Ecole / St Paul la Roche-Ecole primaire (* partie navette – Accompagnement dans le bus)
 - Circuit 12 : St Saud Lacoussière / St Saud Lacoussière-Ecole primaire
 - Circuit 13 : St Priest les Fougères
 - Circuit 14 : Jumilhac le Grand / St Yrieix la Perche-Collège & Lycée Darnet
 - Circuit 15 : Jumilhac le Grand / Jumilhac le Grand-Ecole primaire
 - **Circuit 21** : Firbeix / Miallet.
 - *Chalais-Ecole primaire / St Jory de Chalais-Ecole / Chalais-Ecole primaire (*partie navette – Accompagnement dans le bus)
 - **Circuit 24** : St Jory de Chalais / Chalais / La Coquille-Collège.
 - *Chalais-Ecole primaire / St Jory de Chalais-Ecole / Chalais-Ecole primaire (* partie navette – Accompagnement dans le bus)

- 269 élèves inscrits sur les navettes :

RPI	Nombres d'élèves inscrits		
	Circuit 9 Jumilhac le Grand St Paul la Roche navette	Circuit 21 partie navette Miallet St Jory de Chalais	Circuit 24 partie navette Chalais St Jory de Chalais
Jumilhac le Grand St Paul la Roche	32		
Chalais, Miallet St Jory de Chalais		40	23

58

- Créations / Suppressions d'arrêts

POINTS D'ARRÊTS	Communauté de Communes	Région		
	DEMANDES	ACCORDS	REFUS	SUPPRESSIONS
	17	15	2	9

▪ Perspectives

- Restructuration des circuits par la Région à chaque Appel d'Offre
- Accroissement des élèves sur le RPI Jumilhac le Grand / Saint Paul la Roche
- Harmonisation Communautaire du Transport Scolaire

Culture et communication



Vice-Présidente chargée de la Culture : Nathalie GRANERI

Le service culture est placé sous la responsabilité d'Olivier CHABREYROU, également directeur adjoint de la communauté, jusqu'au 01/04/17, date à laquelle il est mis à disposition à la mairie de THIVIERS. Son départ n'a pas fait l'objet d'un remplacement. Le service fonctionne avec 3 agents : Sandrine ROUX pour la médiathèque de Jumilhac, Catherine TALLET pour celle de La Coquille, et Dominique GUIGNARD pour la coordination et l'animation de diverses actions dans les domaines culturel et touristique.

Bibliothèque / médiathèque de Jumilhac

Voir en fin de document le rapport annuel d'évaluation des bibliothèques

▪ **Faits marquants**

- Informatisation de la bibliothèque avec le logiciel ORPHÉE et catalogage du fonds

▪ **Activité du service**

- Accueil du public, gestion des inscriptions, gestion des prêts de documents
- Organisation d'animations : 10 ateliers Bébés Lecteurs, 5 « Conte ça Compte », 1 sieste contée, expositions...
- Gestion de l'espace multimédia : connexions internet, logiciels de bureautique, impressions...
- Mise à jour du site Internet Pays de Jumilhac
- Ateliers TAP jusqu'en juin 2017
- Aide technique aux points lecture du réseau « Pays de Jumilhac »

59

▪ **Résultats**

- 3057 prêts
- 100 adhérents
- 1575 passages

▪ **Perspectives**

- Mise en réseau des bibliothèques (entrée de la bibliothèque de Thiviers à l'intercommunalité...)

Bibliothèque / médiathèque de La Coquille

Voir en fin de document le rapport annuel d'évaluation des bibliothèques

▪ **Faits marquants**

- Informatisation de la bibliothèque avec le logiciel ORPHÉE et catalogage du fonds

▪ **Activité du service**

- Accueil du public, gestion des inscriptions, gestion des prêts de documents
- Organisation d'animations : sieste contée, ...

- Gestion de l'espace multimédia : connexions internet, logiciels de bureautique, impressions...
- Portage de livres à domicile

▪ Résultats

- 51 inscrits
- 1843 prêts dont 740 en portage
- 710 passages dont 295 connexions internet

▪ Perspectives

- Recherche de locaux plus adaptés et permettant l'organisation d'animations

60

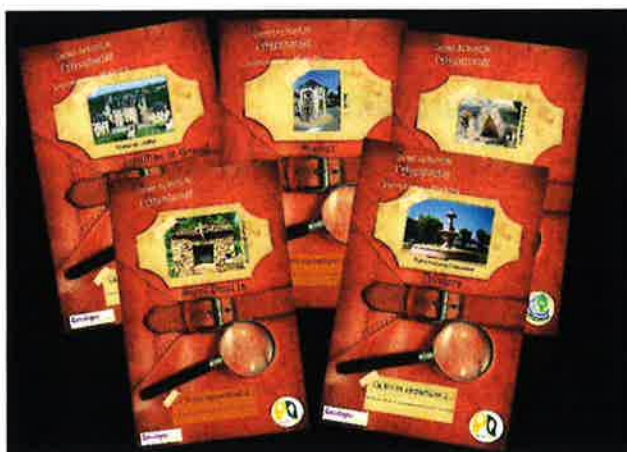
Autres activités culturelles

▪ Faits marquants

- Réalisation d'une étude territoriale de l'environnement culturel du canton de Thiviers par la direction de la culture du CD 24. Restitution prévue au 1^{er} semestre 2018
- Etude du transfert de la médiathèque de Thiviers et du cinéma à la communauté de communes.
- Déménagement de bureau à l'Office de Thiviers
- Création d'un Profil Pro Facebook pour promouvoir toutes les activités culturelles du territoire

▪ Activités du service et résultats

- Accompagnement aux associations : mise en place des commissions, préparation et suivi des dossiers. Détail des aides en annexe en fin de document.
- Suivi de la convention culturelle en collaboration avec la Vice-Présidente et le Conseil Départemental : réunions, mise en place de commissions, préparation et suivi des dossiers.
- Travail en collaboration avec la Vice-Présidente et le Conseil Départemental service culturel, pour de futurs projets : Paratge, Cléa...
- Mise en place des journées du patrimoine + communication (dépliants, affiches)



- Création de livrets jeux pour valoriser les communes du territoire (carnet de bord de l'aventurier)
- Création d'audio - guides gratuits sur les communes du territoire avec le Conseil Départemental
- Mise en place d'ateliers de taille de pierre à partir de 8 ans pendant les vacances de Pâques, d'été et Toussaint.
- Collaboration avec l'Office de Tourisme pour la création de plaquettes et photos



61

■ Perspectives

- Transfert envisagé de la médiathèque de Thiviers à la communauté de communes
- Transfert envisagé du cinéma à la communauté de communes
- Elaboration d'un projet culturel d'ensemble
- Dans le cadre du dispositif Paratge avec le Conseil Départemental, réunion de préparation et de synthèse, mise en place et suivi :
 - de trois conférences de présentation,
 - de trois ateliers pour les seniors (théâtre, conte, danse traditionnelle),
 - d'une journée restitution des ateliers.
- Travail de préparation des journées intergénérationnelles dans la continuité du dispositif Paratge
- Travail sur le projet « Pays d'Art et d'histoire » avec le PNR Périgord-Limousin
- Création de sentiers « Terra Aventura »
- Travail sur la création d'un marché d'artistes et d'artisans d'arts à St Jean de Côte
- Réunions de travail pour la préparation « du Salon Portes du Cuir 2018 » à Thiviers
- Travail en collaboration avec plusieurs services de la Communauté de communes pour différents projets (Enfance, Cias, Communication, Office de Tourisme...)
-

Communication

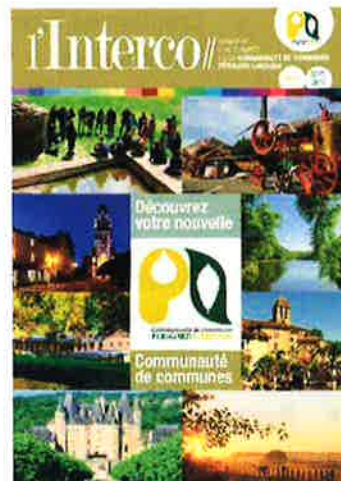
Délégué chargé de la Communication : Patrick FLEURAT LESSARD



Le service communication est né le 1er Juin 2017. Céline Fargeot anciennement affectée au service tourisme a été missionnée pour prendre en charge le poste de chargée de communication.

▪ **Faits marquants**

- Création du nouveau logo de la communauté et mise en place de la charte graphique
- Edition du premier numéro de « L'Interco »
- Mise en place et animation des panneaux lumineux d'information sur 3 communes de la communauté



▪ **Activité du service et résultats**

- Réunions de la commission culture et communication
 - 12 juin 2017 à La Maison des Services à Thiviers
 - 09 novembre 2017 à La Maison des Services à Thiviers
 - 11 décembre 2017 à La Maison des Services à Thiviers
- Communication générale :
 - Suivi et réalisation du premier bulletin « L'Interco »
 - Suivi du projet de charte graphique et sa mise en œuvre
 - Déclinaison de la charte graphique sur les documents administratifs
 - Suivi du projet de panneaux lumineux, réalisation du formulaire et du guide d'information, diffusion des messages et suivi facturation
 - Suivi du projet de création du nouveau site internet
- Communication des services :
 - Réalisation d'articles de presse réguliers pour valoriser les actualités des services
 - Mailings à destination des élus et des agents sur les manifestations et actions des services
 - Réalisation de reportages photos / banques d'images
 - Travail avec les services sur la mise à jour de leurs documents de communication ou création de documents
- Réseaux sociaux :
 - Mise à jour de la page FB de la CCPL avec la nouvelle identité
 - Animation de la page FB
 - Réalisation d'une charte d'utilisation et d'une charte éditoriale
 - Promotion de notre nouvelle identité territoriale auprès de la population

▪ **Perspectives**

- Mise en ligne du site internet en 2018

62

Social



Vice-Présidente chargée des affaires sociales : Annick MAURUSSANE

63

Le CIAS est dirigé par Olivier CHABREYROU (½ temps) et dans la perspective de sa mise à disposition à la mairie de THIVIERS à plein temps en 2018, il sera remplacé par Marie France FAURIO, également directrice du CIAS de Dronne et Belle. Le CIAS est organisé en 2 secteurs, Pays Thibérien et Pays de Jumilhac. Ingrid PENNY et Marlène GAILLARD sont les 2 responsables de secteur ; Philippe GIMENEZ et Maryline HERVY, les 2 responsables des plannings.

Centre Intercommunal d'Action Sociale - Service d'aides à domicile

▪ Faits marquants

- Regroupement du CIAS du Pays de Jumilhac le Grand et du CIAS du Pays Thibérien
- Mise en place par le Conseil Départemental de la tarification en avril 2017

▪ Activité du service

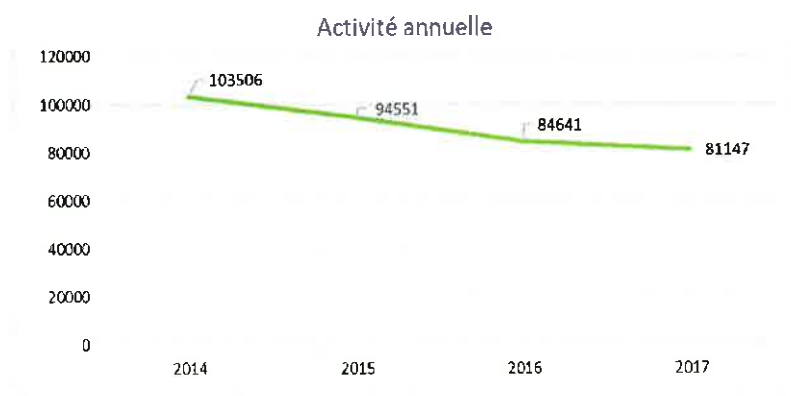
- Gestion du Service d'aide à domicile (Auxiliaire de vie et aides à domicile)
- Gestion du service de portage de repas à domicile sur le Pays de Jumilhac
- Aides extra légales

▪ Activité du service – CIAS (RH)

- 461 arrêtés
- 85 contrats de travail ; 1022 fiches de paie
- 3135 jours d'absence pour raison de santé (tous motifs confondus)

▪ Résultats

- Evolution des heures effectuées sur 4 ans :



- 514 bénéficiaires aidés
- 89 agents (80 agents d'intervention, 9 agents administratifs représentant 5,8 ETP, dont 6 agents mis à disposition par la Communauté de Communes Périgord Limousin :
 - 2 responsables des plannings, 2 responsables de secteur
 - 1 directrice (1/2 temps)
 - Plusieurs agents en comptabilité (0,3 ETP) et RH (1 ETP)
- Répartition des heures effectives/heures rémunérées :

	Heures rémunérées	Heures effectives	Heures Rémunérées non facturées	
			Total	%
AD	95 154	74 877	20 277	21,31%
AVS	16 803	12 224	4 579	27,25%
TOTAL	111 957	87 101	24 856	22,20%

- Heures rémunérées non facturées :

	A.D	A.V	TOTAL
Tps Trajet	2 915	345	3 260
Réunion	79	7	86
Congés	7 882	1 471	9 353
Maladie	5 999	2 756	8 755
Formation			
Maternité	414	0	414
Auto. Spé. Abs	112	0	112
Accident travail	2 876	0	2 876
TOTAL	20 277	4 579	24 856

- Résultat financier 2017 :
 - Budget annexe SAD : déficit de fonctionnement 69 514.57 €
 - Budget principal : Excédent de fonctionnement 23 042.92 € ;
Excédent d'investissement 15 500 €

▪ Perspectives

- Regroupement des services pour une meilleure cohérence des pratiques

Service de portage de repas

▪ **Activité du service**

- Le CIAS assure le portage des repas fabriqués par l'EHPAD de la Coquille sur le Pays de Jumilhac le Grand

65

▪ **Résultats**

- Nombre de repas livrés en 2017 : 17 736 ; Nombre de foyers concernés : 59
- Déficit financier du service : 60 105.62 €

▪ **Perspectives**

- Réorganisation du service de portage de repas

Aides extra légales

▪ **Résultats**

- Montant des aides accordées : 17 807.32 €

Bilan social du CIAS

SYNTHÈSE DU BILAN SOCIAL 2017

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES MARCHES

Cette synthèse des données du Rapport Annuel sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Bilan Social au 31 décembre 2017. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données du Rapport sur l'État de la Collectivité 2017 transmis en 2018 par la collectivité au Centre de Gestion de la Dordogne.

66

Effectifs

79 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2017

- > 35 fonctionnaires
- > 28 contractuels sur emploi permanent
- > 16 contractuels sur emploi non permanent



Précisions sur les CDI, emplois aidés et saisonniers ou occasionnels

- ⇒ 100 % des agents contractuels permanents en CDI
- ⇒ Aucun agent contractuel sur emploi non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 100 % des agents contractuels sur emploi non permanent recrutés en tant que saisonniers ou occasionnels

58,2 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2017

- > 30,7 fonctionnaires
- > 19,7 contractuels permanent
- > 7,8 contractuels non permanent

Nombre total d'heures travaillées : **105 869 heures rémunérées en 2017**

Caractéristiques des agents sur emploi permanent

Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	9%		5%
Technique	6%		3%
Culturelle			
Sportive			
Médico-sociale	86%	100%	92%
Police			
Incendie			
Animation			
AOTM			
Total	100%	100%	100%

Répartition des agents par catégorie



Répartition par genre et par statut des agents sur emploi permanent



Les principaux cadres d'emplois des agents sur emploi permanent

Cadres d'emplois	% d'agents
Agents sociaux	92%
Adjointes administratifs	5%
Adjointes techniques	3%

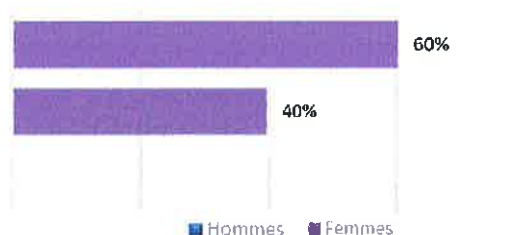
Pyramide des âges

- En moyenne, les agents de la collectivité ont 52 ans

Âge moyen* des agents sur emploi permanent	
Fonctionnaires	51,79
Contractuels permanents	51,61
Ensemble des permanents	51,71
Contractuels non permanents	41,56

de + de 50 ans
de 30 à 50 ans
de - de 30 ans

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent

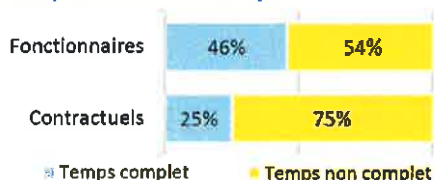


* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

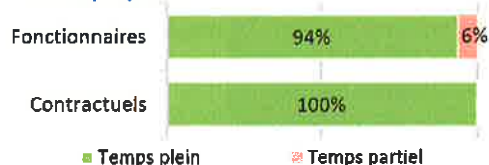
67

Temps de travail des agents sur emploi permanent

- Répartition des agents à temps complet ou non complet



- Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



Mouvements

- En 2017, aucune arrivée d'agent sur emploi permanent, 6 départs (1 contractuel nommé stagiaire)

Emplois permanents		
Effectif physique théorique au 31/12/2016*		Effectif physique au 31/12/2017
69 agents		63 agents
<small>* cf. page 5</small>		
Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2017		
Fonctionnaires	↘	-2,6%
Contractuels	↘	-15,2%
Ensemble	↘	-8,7%

* Variation des effectifs.

(Effectif physique rémunéré au 31/12/2017 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2016) / (Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2016)

- Principales causes de départ d'agents permanents

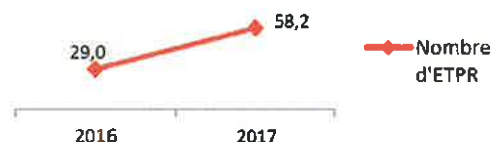
Départ à la retraite	67%
Mise en disponibilité	17%
Licenciement	17%

- Aucune arrivée d'agent sur emploi permanent en 2017

- Évolution des moyens humains en Équivalent Temps Plein Rémunéré permanents et non permanents

La variation du nombre d'ETPR permet d'appréhender plus précisément l'évolution des moyens humains dont dispose la collectivité

Hausse de 101% des ETPR entre 2016 et 2017



Budget et rémunérations

- Les charges de personnel représentent 94,6 % des dépenses de fonctionnement

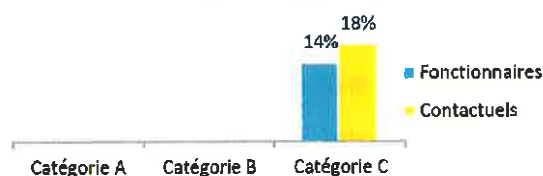
Budget de fonctionnement*	€1 811 376	Charges de personnel*	1 713 556 €	➔ Soit 94,6 % des dépenses de fonctionnement
---------------------------	------------	-----------------------	-------------	--

* Montant global

- La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents sur emploi permanent est de 15,82 %

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :	
Fonctionnaires	14,45%
Contractuels sur emplois permanents	18,02%
Ensemble	15,82%

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut

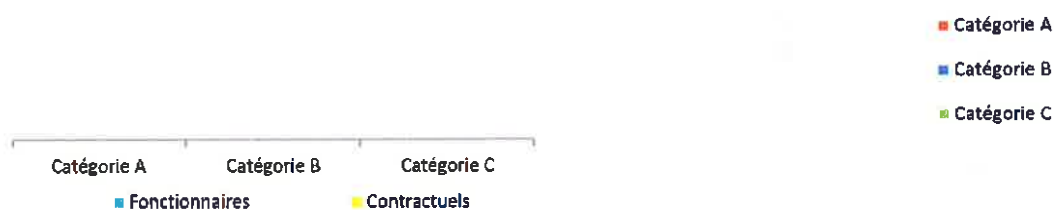


Rémunérations des agents sur emploi permanent :	Rémunérations annuelles brutes :	1 098 121 €
	Primes et indemnités versées :	173 760 €
	Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	0 €
	Nouvelle Bonification Indiciaire :	0 €
Rémunérations des agents sur emploi non permanent :		223 194 €

- La collectivité cotise auprès de Pôle Emploi pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

Formation

- Aucun agent titulaire ou contractuel sur emploi permanent n'a bénéficié d'un départ en formation en 2017
- Aucun jour de formation suivi par des agents sur emploi permanent en 2017



- 11 168 € ont été consacrés à la formation en 2017

> Aucun jour de formation

Répartition des dépenses de formation par organisme	
CNFPT	100 %

Promotions

17 avancements, promotions ou réussites à concours en 2017

- > 17 % des fonctionnaires ont bénéficié d'un avancement de grade en 2017
- > 31 % des fonctionnaires ont bénéficié d'un avancement d'échelon en 2017
- > Aucun fonctionnaire n'a bénéficié d'une promotion interne en 2017

Absentéisme

En moyenne, 50 jours d'absence pour tout motif médical en 2017 par fonctionnaire

- > En moyenne, 36,8 jours d'absence pour tout motif médical* en 2017 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	8,16%	10,08%	9,02%	5,55%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	13,69%	10,08%	12,09%	5,55%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	13,69%	10,08%	12,09%	10,29%

Cf. p5 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

69

Accidents du travail

7 accidents du travail déclarés au total en 2017

- > 7 accidents du travail pour 79 agents en position d'activité au 31 décembre 2017
- > En moyenne, 58 jours d'absence consécutifs par accident du travail

Prévention et risques professionnels

- ASSISTANTS DE PRÉVENTION**
 Aucun assistant de prévention désigné dans la collectivité
- FORMATION**
 Aucune formation liée à la prévention n'a été suivie
- DÉPENSES**
 Aucune dépense en faveur de l'amélioration des conditions de travail n'a été effectuée
- DOCUMENT DE PRÉVENTION**
 La collectivité ne dispose pas d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

1 travailleur handicapé employé sur emploi permanent

- ⇒ Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- ⇒ 1 travailleur handicapé fonctionnaire
- ⇒ 0 travailleur handicapé en catégorie A, 0 en catégorie B, 1 en catégorie C

Action sociale et protection sociale complémentaire

- La collectivité participe aux contrats de prévoyance

- L'action sociale de la collectivité

La collectivité ne cotise pas auprès d'un Comité d'Œuvres Sociales

La collectivité a mis en place des prestations sociales servies directement aux agents

(ex. : restauration, chèques vacances...)

70

Relations sociales

- Jours de grève

Aucun jour de grève recensé en 2017
Aucun jour de grève recensé en 2016

- Comité Technique Local

2 réunions en 2017 dans la collectivité
2 réunions du CHSCT

Précisions méthodologiques

- Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2016

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2017

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires de titulaires ou de stagiaires
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour l'ensemble des agents permanents :

- Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2016
- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2016

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2017

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires de contractuels
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

- Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2017} \times 365} \times 100$$

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3. Absences Globales :

Absences médicale s + maternité, paternité adoption, autres raisons*

** Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...)
Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

- En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Bilan Social 2017. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2017 transmis en 2018 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.

L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : juillet 2018

Version 4



Délégué chargé de la coordination et de la continuité des soins : Alain GARNAUD

71

■ Faits marquants

- Nouveau coordonnateur du CLS : M MEGERT, à mi-temps depuis 03/2017
- L'année 2017 a surtout été consacrée à la reconduction et à la définition d'un nouveau contrat
- 5 axes de travail ont été créés, avec 5 pilotes membres de structures partenaires.
 - Axe 1 - Coordination et continuité des soins
 - Axe 2 - Prévention et promotion de la santé
 - Axe 3 - Renforcement du réseau d'acteurs autour des enjeux de santé mentale
 - Axe 4 - Amélioration de l'accès à la prévention et aux soins des personnes en situation de précarité
 - Axe transversal - Observatoire de la santé, évaluation du CLS, communication
- Fin 2017, le travail restait à valider en Comité de pilotage.

■ Résultats

- Le rapport d'évaluation du Contrat Local de Santé première génération est disponible au siège de la communauté

■ Perspectives

- Reconduction du CLS en 2018



Annexe 1 – rapport annuel des bibliothèques

Synthese



JURILHAC
LACOQUILLE

ÉVALUATION DES BIBLIOTHÈQUES TERRITORIALES

RAPPORT ANNUEL 2017

DES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES ET DE GROUPEMENTS DE COMMUNES

A1 - Coordonnées de la bibliothèque ou du service de lecture répondant

Nom de l'établissement	Réseau Bibliothèques JURILHAC, LACOQUILLE			A101			
	com.com. Périgord-Limousin			A102			
Complément d'adresse				A103			
N°/Type voie/ Nom voie	1	A104	Rue	A105	Coquille Marcel	A106	
Code postal/Ville/Cedex	24800	A107	THIVIERS	A108		A109	
Responsable de l'établissement	Mme	M		A130		A131	A132
Statut et/ou grade du responsable							A133
Téléphone *				A112	Fax *		A113
Courriel électronique *							A114
Site internet	http://						A115
	<input type="radio"/> Site internet propre	<input checked="" type="radio"/> Pages dédiées au sein du site internet de la collectivité	<input type="radio"/> Absence de page internet				A116
Si A116="site internet propre", la bibliothèque a-t-elle déposé une attestation de conformité de son site web aux exigences du Référentiel général d'accessibilité pour les administrations RGAA1 ?				<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non		A117
Le rapport concerne-t-il un réseau de lecture publique composé de plusieurs bibliothèques/établissements ?				<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non		A201
Mode de gestion de l'établissement	<input checked="" type="radio"/> Régie directe	<input type="radio"/> Association	<input type="radio"/> Association avec convention				A117
Rattachement administratif de l'établissement	<input type="radio"/> Commune	<input checked="" type="radio"/> Groupement de communes	<input type="radio"/> Autre				A118
Les acquisitions sont-elles imputées sur le budget intercommunal ?				<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non	<input type="radio"/> En partie	A122
Le personnel est-il rémunéré sur le budget intercommunal ?				<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non	<input type="radio"/> En partie	A123
La bibliothèque fonctionne-t-elle en réseau avec d'autres bibliothèques y compris si elles dépendent d'une autre collectivité ?				<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non		A204
Nombre de bibliothèques concernées par ce réseau					9		A202
L'ensemble de la population desservie par le réseau accède-t-elle selon les mêmes conditions à l'ensemble des bibliothèques du réseau ?				<input type="radio"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> Non		A124

* Dans la mesure du possible indiquer ici les coordonnées générales de la bibliothèque, ces données sont susceptibles d'être réexploitées dans les outils de signalement et les répertoires d'adresses

AR PREFECTURE
024-212405518-20181130-2018_11_03-DE
Regu le 06/12/2018

INFORMATIONS SUR LES BIBLIOTHÈQUES DU RÉSEAU

À renseigner uniquement pour les réseaux de bibliothèques disposant d'au moins 2 lieux de lecture.

Bibliothèque			
Nom	Bibliothèque LA COQUILLE		
Complément d'adresse	Square Jean Jaurès		
N°/Type voie/ Nom voie	B104	B105	
Code postal/Ville/Cedex	24450 B107	LA COQUILLE	B108
Civilité, Nom et prénom du responsable	<input checked="" type="checkbox"/> Mlle M B130	TALLET B131	Catherine B132
Statut du responsable	Agent d'animation B133		
Fonds en unités matérielles	B110	Surface utile en m ²	Personnel en ETPT
		44 B111	1 B112
Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaires	B114	Nombre de jours d'ouverture annuels	B115
19 B114			B116
		Nombre d'heures d'ouverture annuelles	Nombre de documents prêtés dans l'année
			1843 B118
La bibliothèque est-elle ouverte le dimanche ? <input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non B122			
Quelle est l'année d'ouverture au public de votre bâtiment (ou de réouverture après travaux de rénovation) ? B121			

Bibliothèque			
Nom	Bibliothèque JUMILHAC LE GRAND		
Complément d'adresse			
N°/Type voie/ Nom voie	B104	B105	
Code postal/Ville/Cedex	24630 B107	JUMILHAC LE GRAND	B108
Civilité, Nom et prénom du responsable	<input checked="" type="checkbox"/> Mlle M B130	Roux B131	Sandrine B132
Statut du responsable	Agent du patrimoine B133		
Fonds en unités matérielles	B110	Surface utile en m ²	Personnel en ETPT
		30 B111	1 B112
Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaires	B114	Nombre de jours d'ouverture annuels	B115
22 B114			B116
		Nombre d'heures d'ouverture annuelles	Nombre de documents prêtés dans l'année
			3057 B118
La bibliothèque est-elle ouverte le dimanche ? <input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non B122			
Quelle est l'année d'ouverture au public de votre bâtiment (ou de réouverture après travaux de rénovation) ? B121			
1999			

73

C - Accès et Installations

C1 - Accès et installations

Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaires tous publics	22 + 19	C101	Nombre de jours d'ouverture hebdomadaires		C105
Nombre de jours d'ouverture annuels		C102			
La bibliothèque est-elle ouverte le dimanche ?			<input type="radio"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> Non	C106
Nombre de places assises disponibles	19	C103			
Nombre de postes informatiques publics	9	C104	avec accès internet	9	C108
Nombre de postes informatiques professionnels	2	C107	avec accès internet	2	C109
Tablettes mises à la disposition du public	/	C117			
Liseuses mises à la disposition du public	/	C118			
Connexion wifi publique			<input type="radio"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> Non	C120

74

C2 - Catalogue

Le catalogue de la bibliothèque est-il informatisé ?		<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non	C201
Nom et version du système de gestion de la bibliothèque	eSphère met			C202

C3 - Surfaces des locaux

Surface utile nette totale en m ²	124	C301	
Votre bâtiment est-il accessible au sens de la loi du 11 février 2005 ?	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non	C302
Précisez		C303	

D - Collections

D1 - Imprimés

Livres imprimés	Fonds (hors desserte BDP)	Documents en dépôt de la BDP au 31 décembre 2010	Acquisitions	Éliminations
Adultes	1652	1061	59	
Jeunesse	1263	911		
Total	2915	1972		
dont nombre de dons				

D2 - Publications en série en cours					
	Adultes		Junesse	Total	
Nombre d'abonnements en cours (périodiques, revues, journaux)		D201	1	D203	1

D3 - Autres documents					
	Fonds		Acquisitions	Éliminations	
Total autres documents (partitions, cartes, jeux, ...)		D321		D322	D320

D4 - Documents audiovisuels et multimédia sur support					
	Fonds		Acquisitions	Éliminations	Documents en dépôt de la BOP au 31 décembre 2018
Documents sonores		D409 D44		D410	D418 148
Documents vidéo		D411 D448		D412	D419 442
Jeux vidéo		D444		D446	D448

E - Usages et usagers de la bibliothèque

E1 - Usagers		Nouveaux inscrits	Emprunteurs actifs
Particuliers			
Enfants (de 0 à 14 ans)		E11	38 E112
Adultes (de 15 à 64 ans)		E120	81 E121
Adultes (de 65 ans et plus)		E120	38 E130
Total adultes		E138	119 E139
Total		E102	152 E103
dont résidents dans la commune ou les communes adhérentes au réseau		E141	E142
Collectivités		E143	10 (dt autres Bm) E144
Fréquentation : entrées dans l'établissement	2232	E147	

E2 - Prêts

	Adultes	Junesse	Total		Prêt aux collectivités
Livres	297*	924	3841		
<i>Dont prêts sur des documents BOP</i>					
Périodiques, revues, journaux					
Documents sonores			264		
<i>Dont prêts sur des documents BOP</i>					
Documents vidéo			795		
<i>Dont prêts sur des documents BOP</i>					
Autres documents					
Total			4900		90
<i>Dont prêts sur des documents BOP</i>					

* dont 740 prêts
partage à domicile

76

E5 - Services et ressources électroniques proposés par la bibliothèque

	OUI	NON	
Site internet de la bibliothèque	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	E501
Catalogue en ligne	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	E504
Ressources numériques	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	E516
Accès à internet dans la bibliothèque	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	E520
Réseaux sociaux	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	E541

F - Budget

Toutes les valeurs doivent être exprimées en euros, sans décimales

F15 - Dépenses

Dépenses d'investissement	1930,36	F101		
Dépenses de fonctionnement			+ centres dep fonc	17 434,87
Dépenses pour le personnel salarié	59 103,97	F201	Dépenses liées à l'action culturelle	F202
Équipement	43,63	F501	Dépenses informatiques	172,00 F504
			Communication	F508
Dépenses d'acquisitions de documents (investissement + fonctionnement)				
Livres imprimés	324,87	F701	Documents sonores sur support	/ F705
Périodiques, revues, journaux imprimés	/	F703	Documents vidéo sur support	/ F707
Autres documents non électroniques	/	F706		
Jeux vidéo sur support	/	F710		
Ressources numériques	/	F713	Total des dépenses de documents	324,87 F714

77

F6 - Ressources propres et subventions

Subventions d'origine publique		F601
Autres ressources d'origine privées (sociétés, particuliers, ...)		F602
Recettes propres	95 340,62	F603
dont droits d'inscription	563,45	F604
dont droits d'usage pour les services de la bibliothèque		F606

G - Personnel

G1 - Personnel

La bibliothèque emploie-t-elle du personnel salarié ?

Non *Oui*

G142

	Personnes	ETPT	Dont qualifiés (en nb de personnes)	ETPT qualifiés
Professionnels de la filière culture				
Conservateurs		G103	G104	
Bibliothécaires ou attachés de conservation		G105	G106	
Assistants territoriaux de conservation		G133	G134	
Adjointes du patrimoine	<i>1</i>	G111	G112	<i>1</i>
Fonction publique autres filières				
Catégorie A		G114	G115	G116
Catégorie B		G117	G118	G119
Catégorie C	<i>1</i>	G120	G121	G122
Non titulaires				
dont emplois aidés		G123	G124	G125
Total salariés	<i>2</i>	G126	G127	G128
Bénévoles		G129	G130	G131
Nombre total d'agents		G132	G133	G134

78

G2 - Formation

	Nombre d'heures	Nombre de personnes formées
Formation du personnel	<i>17</i>	<i>1</i>

G3 - Répartition du personnel par catégories de services / fonctions

Service aux scolaires (Nombre d'heures hebdomadaires)		G309
Accueil périscolaires (Nombre d'heures hebdomadaires)	<i>de janvier à juin</i>	<i>≈ 8+ / sem</i>

H - Action culturelle
Partenariat et coopération

H1 - Institutions

	oui	non	Nombre de classes	Nombre d'accueils de classe dans l'année	Estimation de la population touchée
Écoles	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	H101	H102	H103
Collèges	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	H104	H105	H106
Lycées	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	H107	H108	H109
Enseignement Supérieur	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	H110		H111
Hôpitaux	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	H112		H113
Prisons, Centres de semi-liberté, protection judiciaire de la jeunesse	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	H114		H115
Maisons de retraite	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	H116		H117
Centres sociaux	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	H118		H119
Centres de loisirs	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	H120		H121
Services de la petite enfance	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	H122		H123
Services de l'emploi	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	H124		H125
Établissements médico-sociaux	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	H126		H128
Autres institutions	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	H128		H127

79

Activités et services

H4 - Actions au sein de l'établissement

	oui	non	Nombre d'actions pour tous publics	Nombre d'actions pour enfants	Nombre de personnes touchées
Expositions	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	H401	H402	H403
Conférences, rencontres, lectures	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	H405	H410	H411
Concerts, projections	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	H413	H414	H415
Séances de conte	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	7	H420	H418 127
Clubs de lecteurs, ateliers d'écriture	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	H420	H421	H422
Fêtes, salons du livre, festivals	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	H424	H425	H426
Autres <i>Bébés lecteurs</i>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	H428	10	H430 167
Formations au public	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	H432	H433	H434

H5 - Actions hors de l'établissement

	oui	non	Nombre d'actions	Population touchée
Portage à domicile	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	H504 3 mois	H505 12

H6 - Actions de coopération

	oui	non	Nombre d'actions	
Coopération locale	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	H601	H602
dont actions de coopération intercommunale (avec des bibliothèques n'appartenant pas à votre collectivité) :				
Catalogue commun	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	H611	
Portail documentaire commun	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	H612	
Politique documentaire commune	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	H613	
Navette documentaire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	H614	
Carte unique de lecteur	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	H615	
Action culturelle commune	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	H617	
Autre action de coopération intercommunale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	H616	

80

H7 - Actions et services à destination de publics à besoins spécifiques (en et hors établissement)

	oui	non	Nombre d'actions	Population touchée
Enfants accueillis en TAP	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	H722 <i>dehors de 11h30 à 14h/8m</i>	H723 <i>Janvier à juin</i>
Autres activités (bookcrossing..)				H728

J2 – Inscription et tarifs

L'inscription et le prêt sont-ils gratuits pour tous les usagers ?

oui

non

J201

Détail des tarifs

7 € / famille / an

J202

J4 – Accès public à Internet

Dans la commune, existe-t-il un service d'accès public à internet (hors bibliothèque) ?

oui

non

J401

Détail

Nombre de postes

dans d'autres locaux municipaux

Oui

Non

J402

J403

J404

dans une autre structure (bureau de poste...)

Oui

Non

J405

J406

J407

J5 – Projets

Concernant votre bibliothèque, la commune ou la communauté de communes a un projet :

oui

non

de construction

J501

d'extension

J502

de réaménagement mobilier

J503

d'informatisation de la gestion de la bibliothèque

J504

de création de portail Web et/ou de catalogue en ligne

J505

de création d'un service d'accès public à Internet

J506

de coopération intercommunale

J507

de création de poste

J508

de création de nouveau fonds (musique, vidéo, etc.)

J509

J6 – Usage des locaux

Disposiez-vous d'un local spécifique pour la bibliothèque ?

oui

non

J601

81

Annexe 2 – Subventions aux associations

▪ Convention culturelle

Structure organisatrice (adresse du siège social et n° SIRET)	Nature de l'opération	Date et lieu	Coût prévisionnel à la charge de l'organisateur	subvention prévisionnelle des autres collectivités publiques	Subvention affectée par le Département
Association Science'Art (Amicale laïque de La Coquille) Boursaneix 24450 Firbeix SIRET : 402634935 00033	Accueil et exposition des œuvres de trois plasticiens : Laurence Cappelletto, Yot et Betty dans la cadre de l'exposition « Peur de tout... Peur de rien du tout ! »	19, 20 et 21 mai 2017 La Coquille	15.053 €	1.800 € (communauté de communes)	1.200 €
Comité des Fêtes de Vaunac Mairie – 24800 – Vaunac SIRET : 504047168 00019	Soirée Jazz avec le groupe « Les tantons swingueurs »	09 septembre 2017 Vaunac	1.400 €	350 € (commune)	350 €
Association Les Troubad'Occ La Dorétie – 24800 Lempzours SIRET : 538929282 00019	Festival Musicôle Concerts professionnels de musiques actuelles	10 juin 2017 Saint-jean-de-Côle	15.100 €	1.000 € (communes)	1.000 €
Association Atelier de la Poésie Mairie – 44 rue du Général Lamy 24800 Thiviers SIRET : 800622268 00012	Théâtre de Poche à Thiviers Saison culturelle (musique – théâtre)	Janvier – juin Septembre – décembre 2017	10 834 €	1.000 € (communauté de communes)	1.500 €
Association ACTHIV Mairie - 24800 Thiviers SIRET : 451859572 00011	Concert de musique du monde par le trio Melting Pot	03 décembre 2017 Cinéma de Thiviers	1.550 €	450 € (commune)	400 €

Association « Renaissance du Vieux Bruzac » Château de Bruzac – 24800 Saint-Pierre-de-Côle SIRET : 378820278 00018	- Festival de la Côle - Théâtre au Moyen Âge par la Compagnie Dezideagogo	15 octobre 2017 Saint-Pierre-de-Côle	800 €	150 € (commune)	150 €
Association du salon du Livre de Lempzours Bost Vert – 24800 Lempzours SIRET : 797916863 00013	Salon du Livre de Lempzours Présence d'auteurs professionnels	30 septembre et 1 ^{er} octobre 2017 Lempzours	5.550 €	3.000 € (commune) 1.500 € (communauté de communes)	1.000 €
Commune d'Eyzérac Mairie – 24800 Eyzérac SIRET : 212401715 00017	EYZ'ARTI MUSIC dance HIP-HOP	10 et 11 juin 2017 Eyzérac	3.653 €	1.500 € (commune)	750 €
SOUTIEN AUX PRATIQUES AMATEURS					
Association Les Arts à Saint-Paul Mairie – 24800 Saint-Paul-la-Roche SIRET : 809312408 00040	Soutien aux pratiques amateurs	Année 2017 Saint-Paul-la-Roche	5.144 €	400 € (commune) 400 € (communauté de communes)	300 €
TOTAL SUBVENTIONS					6.650 €

■ Hors convention culturelle

Demandeur	Objet	Dépenses	Subvention
Association les arts verts	Festival de guitare		5 000 €
Association lu pais do talis et de les lévades	Musique en périgord		3 000 €
Association Sportive Automobile St martial	Rallye de l'or	25 000 €	1000 €
Thiviers Sport Auto	Rallye régional de l'Agora Thibérien	37 350 €	1 000 €
Compagnie du Sûr Saut	Spectacle à St Jean en août « Les lames Sœurs »	10 700 €	1 500 €
IRISCOP	Déploiement de l'activité sur le territoire CCMPL	125 000 €	3 750 €

MAIRIE DE THIVIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE THIVIERS

Le vendredi 30 novembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de THIVIERS (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. COUTURIER Pierre-Yves, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. COUTURIER Pierre-Yves, M. MAZEAUD Pascal, M. VIRVALEIX Vincent, M. JUGE Jacques, Mme BAUDESSON Céline, M. AMOUROUX Patrice, Mme DEQUANT Céline, Mme FAVARD Marie, Mme LEHAIR Carole, Mme GRANERI Nathalie, M. VILLEPONTOUX Michel, M. BONNET Henri, M. REBIERE Michel, Mme ROBERTS Nicola, Mme BRUNESSAUX Nicole, Mme HYVOZ Isabelle, Mme CURNIL Sylvie, M. DOBBELS Michel, M. MOUTON Benoît

ABSENTS EXCUSES : M. BOST Benoît

ABSENT : Mme PETITJEAN Hélène

POUVOIRS : M. BOST Benoît donne Pouvoir à M. MOUTON Benoît

Date de convocation : 23/11/2018

Nombre d'élus : 21

Nombre de présents : 19

Nombre de votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

M. Henri BONNET a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Objet : Approbation du tableau des effectifs 2019

Monsieur le Maire présente le tableau des effectifs 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le tableau des effectifs 2019 ci-joint

Thiviers le 3 décembre 2018

Le Maire,

Pierre-Yves COUTURIER.

Pour le Maire,

Pascal MAZEAUD
adjoint délégué,



AR PREFECTURE

024-212405518-20181130-2018_11_04-DE
Regu le 06/12/2018

tableau actualisé au 1er janvier 2019

Catégorie	CADRE D'EMPLOIS	GRADES	Postes existants OUVERTS	postes à ouvrir	postes à fermer
A	Attaché territorial	Attaché principal	1	0	0
A	Attaché territorial	Attaché	1	0	0
C	Adjoint Administratif territorial	Adjoint administratif principal 1ère Classe	4	0	0
C	Adjoint Administratif territorial	Adjoint administratif principal de 2ème classe	1	0	0
C	Adjoint Administratif territorial	Adjoint administratif	1	0	0
C	Adjoint d'animation territorial	Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	1	0	0
C	Adjoint d'animation territorial	Adjoint territorial d'animation	2	0	0
B	Assistant territorial qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Assistant de conservation principal de 1ère classe	1	0	0
C	Agent de police municipale	Chef de Police Municipale	1	0	0
C	A.T.S.E.M	Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	2	1	0
C	A.T.S.E.M	Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles TNC 31h30	1	0	1
B	technicien territorial	technicien	1	0	0
C	Agent de Maîtrise territoriale	Agent de maîtrise principal	3	0	0
C	Adjoint Technique territorial	Adjoint technique principal de 1ère classe TNC 32h30	1	0	0
C	Adjoint Technique territorial	Adjoint technique principal de 2ème classe	7	0	0
C	Adjoint Technique territorial	Adjoint technique principal de 2ème classe TNC 32h	1	0	0
C	Adjoint Technique territorial	Adjoint technique	7	0	0
C	Adjoint Technique territorial	Adjoint technique TNC 32 h	1	0	0
C	Adjoint Technique territorial	Adjoint technique TNC 31h30	1	0	0
C	Adjoint Technique territorial	Adjoint technique TNC 25h	2	0	0
C	Adjoint Technique territorial	Adjoint technique TNC 20h	1	0	0
EMPLOIS DE DROIT PRIVE					
	contrat d'apprentissage		1	0	0
		Sous-total	42	1	1
BESOIN OCCASIONNEL					
C	Adjoint Technique territorial	Adjoint technique	2	0	0
	Adjoint Administratif territorial	Adjoint administratif	2	0	0
		Sous-total	4	0	0
AGENTS SAISONNIERS					
C	Adjoint Technique territorial	Adjoint technique	2	0	0
		Sous-total	2	0	0
		TOTAL GENERAL	48	1	1

AR PREFECTURE

024-212405518-20181130-2018_11_04-DE
Regu le 06/12/2018



N° : 2018/11/05

MAIRIE DE THIVIERS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIVIERS**

Le vendredi 30 novembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de THIVIERS (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. COUTURIER Pierre-Yves, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. COUTURIER Pierre-Yves, M. MAZEAUD Pascal, M. VIRVALEIX Vincent, M. JUGE Jacques, Mme BAUDESSON Céline, M. AMOUROUX Patrice, Mme DEQUANT Céline, Mme FAVARD Marie, Mme LEHAIR Carole, Mme GRANERI Nathalie, M. VILLEPONTOUX Michel, M. BONNET Henri, M. REBIERE Michel, Mme ROBERTS Nicola, Mme BRUNESSAUX Nicole, Mme HYVOZ Isabelle, Mme COURNIL Sylvie, M. DOBBELS Michel, M. MOUTON Benoît

ABSENTS EXCUSES : M. BOST Benoît

ABSENT : Mme PETITJEAN Hélène

POUVOIRS : M. BOST Benoît donne Pouvoir à M. MOUTON Benoît

Date de convocation : 23/11/2018

Nombre d'élus : 21

Nombre de présents : 19

Nombre de votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

M. Henri BONNET a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Objet : Demande de subvention pour programme d'investissements (aire de jeux au Parc Municipal)

➤ Aire de jeux au Parc municipal

Dans le cadre des investissements 2019, et suite à une forte demande d'espaces ludo-sportifs, il est envisagé de créer en 2019 une aire de jeux, un terrain multisports et un parcours santé au sein du Parc municipal de THIVIERS.

Cette opération globale peut être subventionnée par le Conseil Départemental à hauteur de 25% et par l'Etat à hauteur de 25%.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

AR PREFECTURE

024-212405518-20181130-2018_11_05-DE
Regu le 06/12/2018

PLAN de FINANCEMENT AIRE DE JEUX

	Dépenses	Terrain multi sports	38 924,05 €
		Aire de jeux	51 733,00 €
		Aire de fitness	17 258,00 €
		Dossier de consultation	2 100,00 €
		Terrassement / Voirie / Réseaux divers	66 363,90 €
	TOTAL HT		176 378,95 €
	TVA		35 275,79 €
	TOTAL TTC		211 654,74 €
	Recettes	Autofinancement	88 745,42 €
		Subvention DETR (25%)	44 094,74 €
		Subvention CD 24 (25%)	44 094,74 €
		FCTVA	34 719,84 €
	TOTAL TTC		211 654,74 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d' :

- **APPROUVER** le plan de financement
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à demander des subventions au Conseil Départemental de la DORDOGNE à hauteur de 25% HT
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à demander des subventions à l'ETAT au titre de la dotation d'équipement des Territoires ruraux hauteur de 25% HT
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à lancer les consultations nécessaires pour cette opération
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents et pièces relatifs à cette opération

Thiviers le 3 décembre 2018
Le Maire,
Pierre-Yves COUTURIER.



Pour le Maire,

Pascal MAZEAUD
adjoint délégué,

AR PREFECTURE

024-212405518-20181130-2018_11_05-DE
Regu le 06/12/2018



N° : 2018/11/06

MAIRIE DE THIVIERS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIVIERS**

Le vendredi 30 novembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de THIVIERS (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. COUTURIER Pierre-Yves, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. COUTURIER Pierre-Yves, M. MAZEAUD Pascal, M. VIRVALEIX Vincent, M. JUGE Jacques, Mme BAUDESSON Céline, M. AMOUROUX Patrice, Mme DEQUANT Céline, Mme FAVARD Marie, Mme LEHAIR Carole, Mme GRANERI Nathalie, M. VILLEPONTOUX Michel, M. BONNET Henri, M. REBIERE Michel, Mme ROBERTS Nicola, Mme BRUNESSAUX Nicole, Mme HYVOZ Isabelle, Mme COURNIL Sylvie, M. DOBBELS Michel, M. MOUTON Benoît

ABSENTS EXCUSES : M. BOST Benoît

ABSENT : Mme PETITJEAN Hélène

POUVOIRS : M. BOST Benoît donne Pouvoir à M. MOUTON Benoît

Date de convocation : 23/11/2018

Nombre d'élus : 21

Nombre de présents : 19

Nombre de votants : 20

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 1

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

M. Henri BONNET a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Objet : Demande de subvention pour programme d'investissements (Vestiaire et tribune de football)

➤ Vestiaire et tribune de football

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

Compte tenu de la vétusté et de l'interdiction de l'utilisation de la tribune du terrain de football, il est impératif de réaliser une construction neuve d'un tel équipement.

Le plan de financement est le suivant :

AR PREFECTURE

024-212405518-20181130-2018_11_06-DE
Regu le 06/12/2018

TRIBUNE DE FOOTBALL	
DEPENSES	
Désamiantage	40 000,00 €
Démolition de la tribune actuelle	30 000,00 €
Fondations spéciales	35 000,00 €
Construction tribune et vestiaire	510 000,00 €
Etude de sol	3 000,00 €
Moe (études - SPS - coordination)	111 000,00 €
DEPENSES HT	729 000,00 €
TVA	145 800,00 €
DEPENSES TTC	874 800,00 €

RECETTES	
Conseil départemental	153 750,00 €
DETR	153 750,00 €
Fédération de football	20 000,00 €
FCTVA	143 502,00 €
Autofinancement	403 798,00 €
RECETTES TTC	874 800,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 19 Pour, 1 Abstention, décide d' :

- **APPROUVER** le plan de financement
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à demander des subventions au Conseil Départemental de la DORDOGNE à hauteur de 30 % HT
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à demander des subventions à l'ETAT au titre de la dotation d'équipement des Territoires ruraux hauteur de 30 % HT
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à lancer les consultations nécessaires pour cette opération
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents et pièces relatifs à cette opération.

Thiviers le 3 décembre 2018
Le Maire,
Pierre-Yves COUTURIER.



Pour le Maire,

Pascal MAZEAUD
adjoint délégué,

AR PREFECTURE

024-212405518-20181130-2018_11_06-DE
Regu le 06/12/2018

MAIRIE DE THIVIERS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIVIERS**

Le vendredi 30 novembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de THIVIERS (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. COUTURIER Pierre-Yves, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. COUTURIER Pierre-Yves, M. MAZEAUD Pascal, M. VIRVALEIX Vincent, M. JUGE Jacques, Mme BAUDESSON Céline, M. AMOUROUX Patrice, Mme DEQUANT Céline, Mme FAVARD Marie, Mme LEHAIR Carole, Mme GRANERI Nathalie, M. VILLEPONTOUX Michel, M. BONNET Henri, M. REBIERE Michel, Mme ROBERTS Nicola, Mme BRUNESSAUX Nicole, Mme HYVOZ Isabelle, Mme CURNIL Sylvie, M. DOBBELS Michel, M. MOUTON Benoît

ABSENTS EXCUSES : M. BOST Benoît

ABSENT : Mme PETITJEAN Hélène

POUVOIRS : M. BOST Benoît donne Pouvoir à M. MOUTON Benoît

Date de convocation : 23/11/2018

Nombre d'élus : 21

Nombre de présents : 19

Nombre de votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

M. Henri BONNET a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Objet : Décision modificative 3 du Budget principal 2018 :

Afin de pouvoir réaliser une aire de jeux au Parc municipal en 2019 notamment, il est nécessaire de réaliser une décision modificative.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE la DM 3 du Budget principal 2018**

Thiviers le 3 décembre 2018

Le Maire

Pierre-Yves COUTURIER

Pour le Maire,

Pascal MAZEAUD
adjoint délégué,



AR PREFECTURE

024-212405518-20181130-2018_11_07B-DE
Regu le 09/01/2019



24551 Code INSEE	COMMUNE DE THIVIERS COMMUNE DE THIVIERS	DM n°3 2018
---------------------	--	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM n°3 - 30 NOVEMBRE 2018

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6488 : Autres charges	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	1 000.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
R-10222 : F.C.T.V.A.	0.00 €	0.00 €	0.00 €	34 719.00 €
R-10251 : Dons et legs en capital	0.00 €	0.00 €	0.00 €	115 000.00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €	0.00 €	149 719.00 €
R-1641 : Emprunts en euros	0.00 €	0.00 €	0.00 €	68 200.00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	0.00 €	0.00 €	68 200.00 €
D-2031 : Frais d'études	6 000.00 €	2 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2051 : Concessions et droits similaires	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	6 000.00 €	8 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2113 : Terrains aménagés autres que voirie	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2151 : Réseaux de voirie	0.00 €	79 637.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188 : Autres immobilisations corporelles	0.00 €	135 782.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	235 419.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	6 000.00 €	243 919.00 €	0.00 €	237 919.00 €
Total Général		237 919.00 €		237 919.00 €

AR PREFECTURE

024-212405518-20181130-2018_11_078-DE
Regu le 09/01/2019



N° : 2018/11/08

MAIRIE DE THIVIERS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIVIERS**

Le vendredi 30 novembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de THIVIERS (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. COUTURIER Pierre-Yves, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. COUTURIER Pierre-Yves, M. MAZEAUD Pascal, M. VIRVALEIX Vincent, M. JUGE Jacques, Mme BAUDESSON Céline, M. AMOUROUX Patrice, Mme DEQUANT Céline, Mme FAVARD Marie, Mme LEHAIR Carole, Mme GRANERI Nathalie, M. VILLEPONTOUX Michel, M. BONNET Henri, M. REBIERE Michel, Mme ROBERTS Nicola, Mme BRUNESSAUX Nicole, Mme HYVOZ Isabelle, Mme CURNIL Sylvie, M. DOBBELS Michel, M. MOUTON Benoît

ABSENTS EXCUSES : M. BOST Benoît

ABSENT : Mme PETITJEAN Hélène

POUVOIRS : M. BOST Benoît donne Pouvoir à M. MOUTON Benoît

Date de convocation : 23/11/2018

Nombre d'élus : 21

Nombre de présents : 19

Nombre de votants : 20

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 1

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

M. Henri BONNET a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Objet : Décision modificative1 du Budget annexe cinéma 2018 :

Afin de pouvoir réaliser les dernières opérations, il est nécessaire d'ajuster les crédits de fin d'exercice. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter la DM 1 du budget annexe cinéma 2018.

AR PREFECTURE

024-212405518-20181130-2018_11_08-DE
Regu le 06/12/2018

24551 Code INSEE	COMMUNE DE THIVIERS CINEMA DE THIVIERS	DM n°1 2018
---------------------	---	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM 1 - CINEMA

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6532 Fournitures de petit équipement	20 00 €	0 00 €	0 00 €	0 00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	20 00 €	0 00 €	0 00 €	0 00 €
D-6533 Autres	0 00 €	20 00 €	0 00 €	0 00 €
TOTAL D 00 : Charges financières	0 00 €	20 00 €	0 00 €	0 00 €
Total FONCTIONNEMENT	20 00 €	20 00 €	0 00 €	0 00 €
Total Général		0 00 €		0 00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 198 Pour, 1 Abstention :

- **APPROUVE la DM 1 du Budget annexe cinéma 2018**

Thiviers le 3 décembre 2018
Le Maire
Pierre Yves COUTURIER



Pour le Maire,

Pascal MAZEAUD
adjoint délégué,

AR PREFECTURE

024-212405518-20181130-2018_11_08-DE
Regu le 06/12/2018



N° : 2018/11/09

MAIRIE DE THIVIERS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIVIERS**

Le vendredi 30 novembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de THIVIERS (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. COUTURIER Pierre-Yves, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. COUTURIER Pierre-Yves, M. MAZEAUD Pascal, M. VIRVALEIX Vincent, M. JUGE Jacques, Mme BAUDESSON Céline, M. AMOUROUX Patrice, Mme DEQUANT Céline, Mme FAVARD Marie, Mme LEHAIR Carole, Mme GRANERI Nathalie, M. VILLEPONTOUX Michel, M. BONNET Henri, M. REBIERE Michel, Mme ROBERTS Nicola, Mme BRUNESSAUX Nicole, Mme HYVOZ Isabelle, Mme CURNIL Sylvie, M. DOBBELS Michel, M. MOUTON Benoît

ABSENTS EXCUSES : M. BOST Benoît

ABSENT : Mme PETITJEAN Hélène

POUVOIRS : M. BOST Benoît donne Pouvoir à M. MOUTON Benoît

Date de convocation : 23/11/2018

Nombre d'élus : 21

Nombre de présents : 19

Nombre de votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

M. Henri BONNET a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Objet : Avenant n°3 au contrat de délégation d'eau potable avec la SOGEDO

La collectivité dispose d'une seule ressource. D'après les analyses effectuées sur l'eau brute, il s'avère que l'eau distribuée aux abonnés présente une teneur importante de calcaire, occasionnant d'importants problèmes sur les ouvrages des abonnés.

Afin d'y remédier il est souhaité l'acquisition d'un volume d'eau conséquent, moins calcaire, au SIAEP de Nanthiat, propriétaire de la ressource nécessaire. Cette eau plus douce permettra une vie plus longue des installations des abonnés.

En conséquence, la Collectivité demande à son délégataire de modifier les conditions d'alimentation en eau de ses abonnés en augmentant les volumes d'achats d'eau en gros au SIAEP de Nanthiat. Le délégataire s'engage à prendre en charge toutes les obligations qui en découlent.

Cet achat d'eau engendre un avenant à la délégation d'eau potable.

AR PREFECTURE

024-212405518-20181130-2018_11_09-DE
Regu le 06/12/2018



Monsieur le MAIRE demande au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur cet avenant à la délégation.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant au contrat de délégation d'eau potable avec la SOGEDO

Thiviers le 3 décembre 2018
Le Maire
Pierre Yves COUTURIER



Pour le Maire,

Pascal MAZEAUD
adjoint délégué,

AR PREFECTURE

024-212405518-20181130-2018_11_09-DE
Regu le 06/12/2018



N° : 2018/11/10

MAIRIE DE THIVIERS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIVIERS**

Le vendredi 30 novembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de THIVIERS (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. COUTURIER Pierre-Yves, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. COUTURIER Pierre-Yves, M. MAZEAUD Pascal, M. VIRVALEIX Vincent, M. JUGE Jacques, Mme BAUDESSON Céline, M. AMOUROUX Patrice, Mme DEQUANT Céline, Mme FAVARD Marie, Mme LEHAIR Carole, Mme GRANERI Nathalie, M. VILLEPONTOUX Michel, M. BONNET Henri, Mr REBIERE Michel, Mme ROBERTS Nicola, Mme BRUNESSAUX Nicole, Mme HYVOZ Isabelle, Mme COURNIL Sylvie, M. DOBBELS Michel, M. MOUTON Benoît

ABSENTS EXCUSES : M. BOST Benoît

ABSENT : Mme PETITJEAN Hélène

POUVOIRS : M. BOST Benoît donne Pouvoir à M. MOUTON Benoît

Date de convocation : 23/11/2018

Nombre d'élus : 21

Nombre de présents : 19

Nombre de votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

M. Henri BONNET a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Objet : Indemnité de conseil à la Trésorière Municipale

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une indemnité de conseil à Mme GUEUX Martine, Receveuse municipale au taux maximal de l'indemnité de Conseil Prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 et du décret n°82-979 du 19 novembre 1982.

L'indemnité est calculée par application du tarif ci-après à la moyenne des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre et afférentes aux trois dernières années :

Sur les 7 622.45 premiers euros à raison de 3%

Sur les 22 867.35 euros suivants à raison de 2%

Sur les 30 489.80 euros suivants à raison de 1.5%

Sur les 60 679.61 euros suivants à raison de 1 %

Sur les 106 714.31 euros suivants à raison de 0.75%

Sur les 152 449.02 euros suivants à raison de 0.50 %

Sur les 228 673.53 euros suivants à raison de 0.25 %

Sur toutes les sommes excédant 609 796.07 d'euros à raison de 0.10%

En aucun cas l'indemnité allouée ne peut excéder une fois le traitement brut majoré 150.

AR PREFECTURE

024-212405518-20181130-2018_11_10-DE
Regu le 06/12/2018



Monsieur le MAIRE demande au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur cette indemnité de conseil et de budget.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le versement d'une indemnité de conseil et de budget à hauteur de 100%

Thiviers le 3 décembre 2018
Le Maire
Pierre-Yves COUTURIER

Pour le Maire,

Pascal MAZEAUD
adjoint délégué,



AR PREFECTURE

024-212405518-20181130-2018_11_10-DE
Regu le 06/12/2018



N° : 2018/11/11

MAIRIE DE THIVIERS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIVIERS**

Le vendredi 30 novembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de THIVIERS (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. COUTURIER Pierre-Yves, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. COUTURIER Pierre-Yves, M. MAZEAUD Pascal, M. VIRVALEIX Vincent, M. JUGE Jacques, Mme BAUDESSON Céline, M. AMOUROUX Patrice, Mme DEQUANT Céline, Mme FAVARD Marie, Mme LEHAIR Carole, Mme GRANERI Nathalie, M. VILLEPONTOUX Michel, M. BONNET Henri, Mr REBIERE Michel, Mme ROBERTS Nicola, Mme BRUNESSAUX Nicole, Mme HYVOZ Isabelle, Mme CURNIL Sylvie, M. DOBBELS Michel, M. MOUTON Benoît

ABSENTS EXCUSES : M. BOST Benoît

ABSENT : Mme PETITJEAN Hélène

POUVOIRS : M. BOST Benoît donne Pouvoir à M. MOUTON Benoît

Date de convocation : 23/11/2018

Nombre d'élus : 21

Nombre de présents : 19

Nombre de votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

M. Henri BONNET a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Objet : Autorisation de dépenses d'investissement à hauteur de 25% des crédits ouverts en 2018

La réglementation comptable permet d'engager des dépenses d'investissement sur l'exercice 2019 au titre du BP 2019 à hauteur de 25% des dépenses votées au Budget primitif et aux Budgets annexes 2018. Ces dépenses pourront s'engager si le Conseil Municipal délibère favorablement sur cette proposition.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE et AUTORISE** des dépenses d'investissement en 2019 à hauteur de 25% des crédits ouverts en 2018 (BP et DM)

Thiviers le 3 décembre 2018

Le Maire

Pierre-Yves COUTURIER

Pour le Maire,

Pascal MAZEAUD
adjoint délégué,



AR PREFECTURE

024-212405518-20181130-2018_11_11-DE
Regu le 06/12/2018



N° : 2018/11/12

MAIRIE DE THIVIERS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIVIERS**

Le vendredi 30 novembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de THIVIERS (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. COUTURIER Pierre-Yves, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. COUTURIER Pierre-Yves, M. MAZEAUD Pascal, M. VIRVALEIX Vincent, M. JUGE Jacques, Mme BAUDESSON Céline, M ; AMOUROUX Patrice, Mme DEQUANT Céline, Mme FAVARD Marie, Mme LEHAIR Carole, Mme GRANERI Nathalie, M. VILLEPONTOUX Michel, M. BONNET Henri, Mr REBIERE Michel, Mme ROBERTS Nicola, Mme BRUNESSAUX Nicole, Mme HYVOZ Isabelle, Mme COURNIL Sylvie, M. DOBBELS Michel, M. MOUTON Benoît

ABSENTS EXCUSES : M. BOST Benoît

ABSENT : Mme PETITJEAN Hélène

POUVOIRS : M. BOST Benoît donne Pouvoir à Mr MOUTON Benoît

Date de convocation : 23/11/2018

Nombre d'élus : 21

Nombre de présents : 19

Nombre de votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

M. Henri BONNET a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Objet : Adhésion au Groupement de commande énergies avec le SDE 24

Vu la directive européenne n°2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur d'électricité,

Vu la directive européenne n°2009/73/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

Vu le code de l'énergie,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des marchés publics, notamment son article 8,

Considérant que « La commune de THIVIERS » a des besoins en matière d'achat d'énergie, de travaux, de fourniture et de service en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,

Considérant que la mutualisation peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix,

AR PREFECTURE

024-212405518-20181130-2018_11_12-DE
Regu le 06/12/2018



Considérant que les Syndicats d'Énergies de la région Nouvelle Aquitaine s'unissent pour constituer un groupement de commandes, avec des personnes morales de droit public et de droit privé, pour l'achat d'énergies, de travaux, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,

Considérant que le groupement est constitué pour une durée illimitée,

Considérant que pour satisfaire ces besoins sur des bases de prix compétitifs, il sera passé des marchés ou des accords-cadres,

Considérant que le SDEEG (Syndicat Départemental d'Énergie Electrique de la Gironde) sera le coordonnateur du groupement,

Considérant que ce groupement présente un intérêt pour « La commune de THIVIERS » au regard de ses besoins propres,

Sur proposition de Monsieur le Maire et, après avoir entendu son exposé, le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres et représentants :

- l'adhésion de « la commune de THIVIERS » au groupement de commande pour « l'achat d'énergies, de travaux/fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » pour une durée illimitée,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à faire acte de candidature aux marchés d'énergies (électricité, gaz naturel, fioul, propane, bois...) proposés par le groupement suivant les besoins de la commune de THIVIERS
- d'autoriser le coordonnateur et le Syndicat d'énergies dont il dépend, à solliciter, autant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison,
- D'approuver la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement et, notamment pour les marchés d'énergies, sa répercussion sur le ou les titulaire(s) des marchés conformément aux modalités de calcul de l'article 9 de la convention constitutive.
- de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont « la commune de THIVIERS » est partie prenante
- de s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la « commune de Thiviers » est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget.

Thiviers le 3 décembre 2018

Le Maire

Pierre-Yves COUTURIER

Pour le Maire,

Pascal MAZEAUD
adjoint délégué,



AR PREFECTURE

024-212405518-20181130-2018_11_12-DE
Regu le 06/12/2018

**MAIRIE DE
24800 THIVIERS**

19 NOV. 2018

SDE 24
Syndicat Départemental d'Énergies

COURRIER ARRIVÉE

SDEPA
SYNDICAT
D'ÉNERGIE
DES PYRÉNÉES
ATLANTIQUES
l'énergie de nos territoires

s·dec
syndicat
d'équipement
des communes
des Landes



CONVENTION CONSTITUTIVE

**DU GROUPEMENT DE COMMANDES
POUR L'ACHAT D'ÉNERGIES
ET DE TRAVAUX/FOURNITURES/SERVICES EN MATIÈRE D'EFFICACITÉ
ET D'EXPLOITATION ÉNERGETIQUE**

AR PREFECTURE

024-212405518-20181130-2018_11_12-DE
Regu le 06/12/2018

024-212405518-20181130-2018_11_12-DE

Regu le 06/12/2018

AR PREFECTURE

024-212405518-20181130-2018_11_12-DE
Regu le 06/12/2018

CONVENTION CONSTITUTIVE

DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ENERGIES ET DE TRAVAUX/FOURNITURES/SERVICES EN MATIERE D'EFFICACITE ET D'EXPLOITATION ENERGETIQUE

Préambule :

Depuis le 1er juillet 2004, le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence. Cette ouverture, d'abord concentrée sur les consommateurs professionnels et les personnes publiques (collectivités locales, établissements publics...), s'est élargie le 1er juillet 2007 à l'ensemble des consommateurs. Aujourd'hui, conformément aux articles L. 331-1 et L. 441-1 du Code de l'énergie, l'ensemble des consommateurs d'électricité et de gaz naturel peut choisir librement un fournisseur sur le marché.

Ainsi les personnes publiques, faisant partie de cet ensemble de consommateurs, peuvent bénéficier des offres de marché. Toutefois, pour leurs besoins propres d'énergie, ces personnes publiques – et notamment les collectivités territoriales – doivent recourir aux procédures prévues par la réglementation en matière de marchés publics afin de sélectionner leurs prestataires, ainsi que le rappellent les articles L. 331-4 et L. 441-5 du Code de l'énergie.

Dans ce cadre, le regroupement de ces pouvoirs adjudicateurs et entités adjudicatrices, acheteuses d'énergies et de travaux/fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique, est un outil qui, non seulement, leur permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence mais, également, assure une maîtrise de leur consommation d'énergie et renforce la protection de l'environnement dans le respect du développement durable.

Dans ce sens, le SDE24 en Dordogne, le SDEEG en Gironde, le SYDEC dans les Landes, le SDEE 47 en Lot-et-Garonne et le SDEPA en Pyrénées-Atlantiques se sont unis en 2013 pour initier et porter un groupement de commandes à l'échelle régionale.

Dans le cadre de l'élargissement du périmètre régional découlant de la création de la région Nouvelle Aquitaine et suite à la modification du droit régissant la commande publique, les 5 Syndicats Départementaux d'Energies ci-dessus ont convenu d'adapter l'acte constitutif initial de ce groupement de commandes.

Par conséquent, les Syndicats Départementaux d'Energies⁽¹⁾ de la Nouvelle Aquitaine peuvent rejoindre le groupement de commandes et permettre ainsi à l'ensemble des personnes morales de droit public ou de droit privé (cf. article 3, du présent document) de leurs territoires respectifs, de prendre part aux actions du groupement.

Chaque Syndicat Départementaux d'Energies⁽¹⁾ sera l'interlocuteur référent des membres relevant de son territoire.

CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet

La présente Convention Constitutive a pour objet de constituer un groupement de commandes (ci-après "le Groupement") sur le fondement des dispositions de l'article 28 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23/07/2015 relative aux marchés publics et de définir les modalités de fonctionnement du Groupement.

Il est expressément rappelé que le Groupement n'a pas de personnalité morale.

Article 2 : Nature des besoins visés par la présente Convention Constitutive

Le Groupement constitué par la présente Convention Constitutive vise à répondre aux besoins récurrents des membres dans les domaines suivants :

- Fourniture et acheminement d'énergies (électricité, gaz naturel, propane, bois, fioul...) ;
- Travaux, Fournitures et services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique.

Les contrats conclus pour répondre à ces besoins pourront constituer des marchés publics ou des accords-cadres au sens de l'article 4 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23/07/2015 relative aux marchés publics.

Article 3 : Membres du Groupement

Conformément à l'article 28 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23/07/2015, le Groupement est ouvert aux personnes morales suivantes, dont le siège est situé en région Nouvelle Aquitaine :

- L'ensemble des personnes morales de droit public (Etat, Collectivités territoriales et leurs groupements, Etablissements publics, Groupements d'Intérêt Public...)
- Les personnes morales de droit privé suivantes :
 - Sociétés d'Economie Mixte ;
 - Organismes privés d'habitations à loyer modéré ;
 - Etablissements d'enseignement privé ;
 - Etablissements de santé privés ;
 - Maisons de retraites privées (EHPA, EHPAD, MAPA, MARPA, MAPAD...) ;
 - Associations loi 1901 de statut privé ;
 - Sociétés dans lesquelles les Syndicats Départementaux d'Energie⁽¹⁾ membres du Groupement possèdent des parts ;
 - Sociétés dans lesquelles une SEM, dont au moins un Syndicat Départemental d'Energie⁽¹⁾ membres du groupement est actionnaire, possède des parts ;
 - ...

La liste des membres du Groupement est annexée (Annexe 1) à la présente Convention Constitutive et mise à jour conformément aux articles 10 et 11.

Article 4 : Comité de Pilotage

4.1. Comité de Pilotage

Le Comité de Pilotage du groupement est constitué des Syndicats Départementaux d'Energies⁽¹⁾ membres du Groupement.

Il est chargé des orientations stratégiques, de la préparation des accords-cadres et des marchés subséquents, d'apporter une expertise sur les domaines d'intervention du groupement à l'ensemble des membres, de l'assistance au coordonnateur du groupement ci-après nommé dans les tâches qui lui reviennent.

Les Syndicats Départementaux d'Energies⁽¹⁾ peuvent y associer, à titre consultatif et après accord du Comité de Pilotage, certains membres, dont le poids économique se révèle important, pour participer à la définition des besoins et à la stratégie d'achat.

4.2. Missions du Comité de Pilotage

Les Syndicats Départementaux d'Energies⁽¹⁾ ont en charge, sur leur territoire respectif, de :

- Communiquer sur la présente Convention Constitutive auprès de chaque membre, selon un support établi par chaque Syndicat Départemental d'Energies⁽¹⁾ ;
- Accompagner les membres, dans la définition de leurs besoins ;
- Recenser les besoins des membres et les centraliser auprès du Coordonnateur suivant la base qui a été définie ;
- Participer et définir l'organisation technique et administrative des procédures de consultation et de procéder notamment, à ce titre, au choix du type de contrat et du type de procédure appropriés, qui sera validé par le Coordonnateur ;
- Transmettre aux membres les documents nécessaires à l'exécution des marchés en ce qui les concerne ;
- Assister les membres dans les modalités d'exécution des marchés qui les concernent ;
- Tenir à la disposition des membres les informations relatives à l'activité du Groupement ;
- Informer le Coordonnateur de la bonne exécution et de tout litige né à l'occasion de l'exécution des marchés ou accords-cadres, selon les informations reçues de la part de leurs membres respectifs.

Article 5 : Désignation et rôle du Coordonnateur

5.1 Désignation du Coordonnateur

Le Syndicat Département d'Energie Electrique de la Gironde (SDEEG ci-après le "Coordonnateur") est désigné coordonnateur du Groupement par l'ensemble des membres et avec accord du Comité de Pilotage.

Il est chargé à ce titre, de procéder, dans le respect des règles prévues par la réglementation en matière de marchés publics, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants en vue de la satisfaction des besoins des membres dans les domaines visés à l'article 2.

Le Coordonnateur est également chargé de signer et de notifier les marchés ou accords-cadres qu'il passe dans le cadre du Groupement. Chaque membre du Groupement, pour ce qui le concerne, s'assure de la bonne exécution des marchés pour lesquels il est partie prenante.

En matière d'accord-cadre, le Coordonnateur est chargé de conclure les marchés subséquents passés sur le fondement de l'accord-cadre. Chaque membre du Groupement, pour ce qui le concerne, s'assure de sa bonne exécution. En outre, le Coordonnateur est chargé de conclure les avenants aux accords-cadres et marchés passés dans le cadre du Groupement.

5.2. Rôle du Coordonnateur

Le Coordonnateur est chargé :

- De valider l'organisation technique et administrative des procédures de consultation et de procéder notamment, à ce titre, au choix du type de contrat et du type de procédure appropriés ;
- D'élaborer l'ensemble des dossiers de consultation, en fonction des besoins définis par les membres ;
- D'assurer l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants ;
- De signer et notifier les marchés et accords-cadres ;
- De préparer et conclure, en matière d'accord-cadre, les marchés subséquents passés sur le fondement de l'accord-cadre ;
- De transmettre les marchés et accords-cadres aux autorités de contrôle ;
- De préparer et conclure les avenants des marchés et accords-cadres passés dans le cadre du Groupement ;
- De gérer le précontentieux et le contentieux afférents à la passation des accords-cadres et marchés ;
- De transmettre aux Syndicats Départementaux d'Energies⁽¹⁾ membres du Groupement, les documents et les informations nécessaires à l'exécution des marchés en ce qui les concerne ;
- De tenir à la disposition des Syndicats Départementaux d'Energies⁽¹⁾ les informations relatives à l'activité du Groupement.

De façon générale, le Coordonnateur s'engage à mettre tout en œuvre pour que les marchés et accords-cadres conclus dans le cadre du Groupement répondent au mieux aux objectifs de performance des membres en matière de commande publique, en favorisant notamment la réalisation d'économies d'échelle, en particulier pour ce qui concerne l'achat en commun d'énergies.

Article 6 : Mandat spécifique au Coordonnateur et aux Syndicats Départementaux d'Énergies⁽¹⁾ pour les marchés d'achat d'énergies

Dans le cadre des marchés d'achat d'énergies, le Coordonnateur au même titre que les Syndicats Départementaux d'Énergies⁽¹⁾ membres du Groupement sont habilités par les membres à solliciter, en tant que de besoin, auprès du gestionnaire du réseau de distribution et des fournisseurs d'énergie, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison.

Article 7 : Commission d'Appel d'Offres

La Commission d'Appel d'Offres chargée de l'attribution des marchés et accords-cadres est celle du Coordonnateur.

Les Syndicats Départementaux d'Énergies⁽¹⁾ membres du Groupement seront associés en tant qu'auditeurs.

Article 8 : Missions des membres du Groupement

8.1. Missions générales de chaque membre

Les membres sont chargés :

- De communiquer au Syndicat Départemental d'Énergies⁽¹⁾, dont il dépend, leurs besoins en vue de la passation des marchés et accords-cadres ;
- D'assurer la bonne exécution des marchés portant sur l'intégralité de ces besoins éventuellement ajustés en cours d'exécution, et se faisant, d'inscrire le montant des opérations qui le concerne dans le budget de sa structure et d'en assurer l'entière exécution comptable ;
- D'informer le Syndicat Départemental d'Énergies⁽¹⁾ dont il dépend de cette bonne exécution et de tout litige né à l'occasion de l'exécution des marchés ou accords-cadres. Le règlement des litiges individuels relève de la responsabilité de chacun des membres.

8.2. Cas des marchés d'achat d'énergies

Pour ce qui concerne la fourniture et l'acheminement d'énergies, les membres s'engagent à communiquer avec précision leurs besoins au Syndicat Départemental d'Énergies⁽¹⁾ dont il dépend et, en particulier, à veiller à la bonne définition des points de livraison devant relever des accords-cadres et marchés passés dans le cadre du Groupement. À ce titre, lors de la préparation des documents de consultation, le coordonnateur devra, par l'intermédiaire des Syndicats Départementaux d'Énergies⁽¹⁾ membres du Groupement et sur la base des informations dont il dispose, transmettre aux membres une liste des points de livraison susceptibles d'être inclus aux accords-cadres et/ou marchés à intervenir. À défaut de réponse écrite expresse des membres dans un délai raisonnable fixé par le Comité de Pilotage et qui ne saurait être inférieur à un mois à compter de cette notification, les points de livraison ainsi définis seront inclus par le Coordonnateur aux accords-cadres et/ou aux marchés.

Une fois inclus aux marchés et accords-cadres passés dans le cadre du Groupement et pendant toute la durée de validité de ceux-ci, les points de livraison ne pourront plus donner lieu à la conclusion de nouveaux marchés ou accords-cadres qui seraient directement passés par les membres en dehors du présent Groupement et ayant aussi pour objet, même non-exclusif, la fourniture d'énergies.

Tout nouveau point de livraison souscrit, par un membre du Groupement partie prenante des marchés et accords-cadres en cours de validité, devra être intégré suivant les conditions définies dans les dits marchés et accords-cadres.

Article 9 : Frais de fonctionnement

9.1. Règles générales

Le Coordonnateur et les Syndicats Départementaux d'Energies⁽¹⁾ membres du Groupement et du Comité de Pilotage sont indemnisés, chaque année, des frais afférents au fonctionnement du Groupement par une participation financière des membres.

Cette indemnisation est due dès l'instant où un membre devient partie prenante aux marchés ou accords-cadres passés par le Coordonnateur.

La répartition et les modalités de reversement de ces frais de fonctionnement entre le Coordonnateur et les Syndicats Départementaux d'Energies⁽¹⁾ membres du Groupement feront l'objet d'un accord annuel. A minima et chaque année, le Coordonnateur percevra 15% du montant total des participations financières des membres dues à chaque Syndicat Départemental d'Energies⁽¹⁾. Ce taux sera variable et fonction des frais engagés annuellement par le Coordonnateur pour le bon accomplissement de ses missions.

9.2. Cas des marchés d'achat d'énergies

Une participation financière est due par le membre quelle que soit l'énergie achetée (électricité, gaz naturel, propane, bois, fioul...).

Néanmoins, il convient de préciser, qu'en matière d'achat d'énergies, la participation financière des membres ne fera l'objet d'aucun appel de fonds direct de la part du Coordonnateur et des Syndicats Départementaux d'Energies⁽¹⁾, mais sera comprise dans le montant dû au titre des marchés.

Le montant de la participation (en € TTC) de chaque membre, établi au moment de la passation des marchés et accords-cadres, sera versé chaque année et pour le compte des membres par le ou les titulaires des marchés ou accords-cadres passés dans le cadre du Groupement.

A cet effet et annuellement, le Coordonnateur émet un titre de recette pour chacun des titulaires des marchés ou accords-cadres en cours d'exécution.

La participation financière (P) en € TTC relève de formules de calcul s'appuyant sur la Consommation de Référence (CR)* et sur des seuils quantitatifs :

- Si CR < 40 MWh : P = 25
- Si CR compris de 40 MWh à < 10 000 MWh : P = 0,7 x CR
- Si CR compris de 10 000 MWh à < 100 000 MWh : P = (2 700 x Ln (CR)) – 18 000
- Si CR > 100 000 MWh : P = (6 000 x Ln (CR)) – 58 000

Avec :

*Consommation de Référence (CR) = consommation globale, exprimée en MWh/an, des points de livraison par énergie du membre déclarée, par le gestionnaire de réseau ou le fournisseur et dont le volume total est mentionné dans les documents de consultation.

9.3. Cas des autres marchés

Pour un marché ou accord-cadre lancé par le Groupement et ne concernant pas l'achat d'énergies, les modalités de calcul et d'appel de fond du montant de la participation financière (en € TTC) de chaque membre seront présentées par le Coordonnateur ou le Syndicat Départemental d'Energies⁽¹⁾ membre du Groupement aux membres de son territoire, avant toute décision de participation d'un membre à ce marché ou accord-cadre.

Article 10 : Durée du Groupement et prise d'effet de la présente Convention Constitutive

Le présent Groupement, ayant pour objet un achat répétitif dans le cas des marchés d'achat d'énergies, est constitué pour une durée illimitée.

La prise d'effet de la présente Convention Constitutive interviendra à compter de sa signature et dès réception, par le Coordonnateur via les Syndicats Départementaux d'Energies⁽¹⁾ membres du Groupement, des conventions individuelles signées par les membres. Dans ce sens, le Coordonnateur et chaque Syndicat Départemental d'Energies⁽¹⁾ membres du Groupement, sur leur territoire respectif, procèdent à la notification de la composition du groupement à tous les membres (mise à jour de l'annexe 1).

Article 11 : Adhésion et retrait des membres

11.1. Adhésion au Groupement

Chaque membre adhère au Groupement suivant un processus décisionnel conforme à ses règles propres. Cette décision d'adhésion est notifiée au Syndicat Départemental d'Energies⁽¹⁾ membre du Groupement, dont il dépend, qui en informe le Coordonnateur. Elle sera accompagnée de la Convention Constitutive dûment signée et tamponnée.

L'adhésion des personnes relevant du Code Général des Collectivités Territoriales est soumise à l'approbation de leur assemblée délibérante, dans les conditions prévues par ce Code.

L'adhésion d'un nouveau membre au Groupement peut intervenir à tout moment. Elle ne nécessite pas l'accord préalable des autres membres du Groupement.

11.2. Sortie du Groupement

Le présent Groupement est institué à titre permanent, mais chaque membre est libre de se retirer du Groupement.

Le retrait d'un membre du Groupement est constaté par une décision selon ses propres règles. Cette décision est notifiée au Syndicat Départemental d'Energies⁽¹⁾ membre du Groupement, dont il dépend, qui en informe le Coordonnateur. Quoiqu'il en soit, le retrait ne prend effet qu'à l'expiration des accords-cadres et marchés en cours dont le membre est partie prenante.

11.3. Informations aux membres du Groupement

A chaque passation de marchés et afin d'informer de l'évolution des adhésions/sorties au Groupement, chaque Syndicat Départemental d'Energies⁽¹⁾ membre du Groupement, sur son territoire respectif, notifie aux membres la liste corrigée des membres qui devient la nouvelle annexe 1 de la présente Convention Constitutive.

Article 12 : Participation des membres à un marché ou accord-cadre

L'engagement d'un membre dans les marchés ou accords-cadres passés par le Groupement ne peut être effectif que :

- Postérieurement à son adhésion au Groupement, date de délibération faisant foi ;

Et

- A partir du moment où le membre a fait acte de candidature antérieurement à la parution de l'avis d'appel public à la concurrence.

Article 13 : Capacité à ester en justice

Le représentant du Coordonnateur peut ester en justice au nom et pour le compte des membres du Groupement pour les procédures dont il a la charge.

Il informe et consulte les membres sur sa démarche et son évolution.

Article 14 : Résolution de litiges

Tout litige pouvant survenir dans le cadre de l'application de la présente Convention Constitutive relèvera de la compétence du Tribunal administratif de Bordeaux.

Les parties s'engagent toutefois à rechercher préalablement une solution amiable au litige.

Article 15 : Modification de la présente Convention Constitutive

Hors évolution de l'annexe 1, les éventuelles modifications de la présente Convention Constitutive du Groupement doivent être approuvées dans les mêmes termes par l'ensemble des membres du Groupement dont les décisions sont notifiées au Syndicat Départemental d'Energies⁽¹⁾ membre du Groupement, dont il dépend, qui en informe le coordonnateur.

La nouvelle convention constitutive prend alors effet lorsque l'ensemble des membres a approuvé les modifications.

Article 16 : Dissolution du Groupement

Le présent Groupement est dissout de fait en cas de retrait du Coordonnateur.

Le présent Groupement peut être dissout à la demande de ses membres, décidée à la majorité des deux tiers.

Toutefois, la dissolution ne peut intervenir avant le terme des marchés ou accords-cadres en cours.

(1) Les départements de la région Nouvelle Aquitaine ne disposant pas d'un Syndicat Départemental d'Energies seront représentés par les Syndicats Intercommunaux d'Energies de leur territoire.

**CONVENTION CONSTITUTIVE
GROUPEMENT DE COMMANDES
ENERGIES, EFFICACITE ET EXPLOITATION ENERGETIQUE**

Page 10 sur 12
AR PREFECTURE

024-212405518-20181130-2018_11_12-DE
Regu le 06/12/2018

Signature

La présente Convention Constitutive du Groupement a été approuvée le.....,
par « l'organe délibérant du membre ».

Fait à

Le

Signature pour « le membre » : (Structure, titre, nom, tampon)

ANNEXE 1 : Membres du Groupement

(Voir tableur joint)



N° : 2018/11/13

MAIRIE DE THIVIERS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIVIERS**

Le vendredi 30 novembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de THIVIERS (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. COUTURIER Pierre-Yves, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. COUTURIER Pierre-Yves, M. MAZEAUD Pascal, M. VIRVALEIX Vincent, M. JUGE Jacques, Mme BAUDESSON Céline, M. AMOUROUX Patrice, Mme DEQUANT Céline, Mme FAVARD Marie, Mme LEHAIR Carole, Mme GRANERI Nathalie, M. VILLEPONTOUX Michel, M. BONNET Henri, M. REBIERE Michel, Mme ROBERTS Nicola, Mme BRUNESSAUX Nicole, Mme HYVOZ Isabelle, Mme COURNIL Sylvie, M. DOBBELS Michel, M. MOUTON Benoît

ABSENTS EXCUSES : M. BOST Benoît

ABSENT : Mme PETITJEAN Hélène

POUVOIRS : M. BOST Benoît donne Pouvoir à M. MOUTON Benoît

Date de convocation : 23/11/2018

Nombre d'élus : 21

Nombre de présents : 19

Nombre de votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

M. Henri BONNET a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

**Objet : Modification statutaire de la Communauté de communes Périgord Limousin (CCPL) :
Prise en charge des points de contrôle incendie**

Par délibération du 30/08/2018, la Communauté de communes Périgord-Limousin a approuvé la modification de ses statuts ainsi que leur nouvelle rédaction : « prise en charge du contingent incendie selon les dispositions de la Loi NOTRe ».

Lors de la Commission des finances de la CCPL du 17/10/2018, il a été proposé de prendre en charge également dans cette compétence, le contrôle des « points d'eau et incendie ». Le Bureau communautaire lors de sa séance du 19/10/2018 a approuvé cette proposition. Le montant des charges transférées a été défini en CLECT le 08/11/2018.

Le Conseil Communautaire réuni le 15/11/2018 a validé la nouvelle modification des statuts et a sollicité l'avis des Communes sur cette modification.

AR PREFECTURE

024-212405518-20181130-2018_11_13-DE
Regu le 06/12/2018



Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** cette modification statutaire de la communauté de communes PERIGORD LIMOUSIN

Thiviers le 3 décembre 2018
Le Maire
Pierre-Yves COUTURIER

Pour le Maire,

Pascal MAZEAUD
adjoint délégué,



AR PREFECTURE

024-212405518-20181130-2018_11_13-DE
Regu le 06/12/2018



N° : 2018/11/14

MAIRIE DE THIVIERS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIVIERS**

Le vendredi 30 novembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de THIVIERS (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. COUTURIER Pierre-Yves, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. COUTURIER Pierre-Yves, M. MAZEAUD Pascal, M. VIRVALEIX Vincent, M. JUGE Jacques, Mme BAUDESSON Céline, M. AMOUROUX Patrice, Mme DEQUANT Céline, Mme FAVARD Marie, Mme LEHAIR Carole, Mme GRANERI Nathalie, M. VILLEPONTOUX Michel, M. BONNET Henri, M. REBIERE Michel, Mme ROBERTS Nicola, Mme BRUNESSAUX Nicole, Mme HYVOZ Isabelle, Mme CURNIL Sylvie, M. DOBBELS Michel, Mr MOUTON Benoît

ABSENTS EXCUSES : M. BOST Benoît

ABSENT : Mme PETITJEAN Hélène

POUVOIRS : M. BOST Benoît donne Pouvoir à M. MOUTON Benoît

Date de convocation : 23/11/2018

Nombre d'élus : 21

Nombre de présents : 19

Nombre de votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

M. Henri BONNET a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

**Objet : Modification statutaire de la Communauté de communes Périgord Limousin (CCPL) :
Modification du libellé concernant l'accueil des gens du voyage**

Dans les statuts de la Communauté de communes, dans les compétences obligatoires, figure ce libellé : «Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ».

La Préfecture nous alerte sur le fait que le libellé de cette compétence n'est pas celui qui résulte de la loi à savoir : « Création, Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1^{er} de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage".

Le Conseil de Communauté par délibération du 15/11/2018 a donc délibéré afin d'intégrer le libellé exact dans les statuts et de solliciter l'avis des Communes sur cette modification.

AR PREFECTURE

024-212405518-20181130-2018_11_14-DE
Regu le 06/12/2018



Le Conseil Municipal doit se prononcer sur cette modification.
Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** cette modification statutaire de la communauté de communes PERIGORD LIMOUSIN

Thiviers le 3 décembre 2018
Le Maire
Pierre-Yves COUTURIER

Pour le Maire,

Pascal MAZEAUD
adjoint délégué,



AR PREFECTURE

024-212405518-20181130-2018_11_14-DE
Regu le 06/12/2018



Département de la
DORDOGNE

Arrondissement de
NONTRON

Extrait du registre des délibérations
COMMUNAUTE DE COMMUNES
PÉRIGORD LIMOUSIN
Séance du 15 novembre 2018

2018-5-2

MAIRIE DE
24800 THIVIERS

03 DEC. 2018

COURRIER ARRIVÉE

Lieu de réunion du Conseil :
Nantheuil

Date de la convocation et
envoi de la note de
synthèse :
05 novembre 2018

Nombre de membres :
En exercice : 38
Présents : 36
Pouvoirs : 2

Etaient présent(e)s

Mesdames : Thérèse CHASSAIN, Annick MAURUSSANE, Michèle FAURE, Isabelle HYVOZ, Céline BAUDESSON, Dominique MARCETEAU, Béatrice HAGEMAN, Bernadette LAGARDE, Nathalie GRANERI, Nicola ROBERTS, Lucienne LAUMOND,

Messieurs : Jean-Louis FAYE, Francis MARCHEIX, Claude BOST, Philippe FRANCOIS, Paul MEYNIER, Claude CAMELIAS, Francis SEDAN, Bernard VAURIAC, Didier GARNAUDIE, Jean-Patrick CHAUSSADAS, Benoit MOUTON, Pascal MAZEAUD, Jean-Marc BUISSON, Michel AUGÉIX, Alain GARNAUD, Philippe LACHAUD, René (Paul) CHEVAL, Jean-Claude JUGE, Philippe BANCHIERI, Gilbert CHABAUD, Patrick FLEURAT LESSARD, Pierre-Yves COUTURIER, Michel REBIERE, Raphaël CHIPEAUX, Frédéric DESSOLAS (délégué suppléant de Marc PASCUAL).

Absents et excusés : Céline DEQUANT, Marc PASCUAL, Christiane DESPAGES

Pouvoirs : Céline DEQUANT (pouvoir à Céline BAUDESSON) – Christiane DESPAGES (pouvoir à Michèle FAURE)

M. Raphaël CHIPEAUX est désigné secrétaire de séance

Modification statutaire : modification du libellé concernant l'accueil des gens du voyage

Dans les statuts de la Communauté de communes, dans les compétences obligatoires, figure ce libellé : « Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ».

La Préfecture nous alerte sur le fait que le libellé de cette compétence n'est pas celui qui résulte de la loi à savoir : « Création, Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1^{er} de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage ».

Il convient donc de délibérer afin d'intégrer le libellé exact dans les statuts et de solliciter l'avis des Communes sur cette modification.

La nouvelle version des statuts proposée figure en document annexe.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

- **D'approuver les modifications apportées aux statuts, ainsi que leur nouvelle rédaction, telle qu'elle figure en annexe :** « Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1^{er} de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage ».
- **De soumettre les nouveaux statuts à l'approbation des conseils municipaux**
- **D'autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision**

Le Président certifie exécutoire le
présent acte compte tenu de sa
publication et de sa transmission en
Sous-Préfecture

Le Président,
Bernard VAURIAC



Fait à Thiviers, le 19 novembre 2018
Le Président,

Bernard VAURIAC



AR PREFECTURE
024-212405518-20181130-2018_11_14-DE
Regu le 06/12/2018

AR PREFECTURE

024-212405518-20181130-2018_11_14-DE
Regu le 06/12/2018

AR PREFECTURE

024-242400752-20181115-2018_5_1-DE
Reçu le 26/11/2018

**Communauté de communes
Périgord-Limousin**

**Mairie de
24800 THIVIERS**

03 DEC. 2018

COURRIER ARRIVÉE

STATUTS



Communauté de communes
PERIGORD LIMOUSIN

AR PREFECTURE

024-212405518-20181130-2018_11_14-DE
Reçu le 06/12/2018

STATUTS

Communauté de communes Périgord-Limousin

Article 1^{er} : Composition

En application des articles L.5214-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, il est formé une Communauté de communes composée des communes de JUMILHAC LE GRAND, LA COQUILLE, ST JORY DE CHALAIS, CHALAIS, ST PAUL LA ROCHE, ST PIERRE DE FRUGIE, ST PRIEST LES FOUGERES, MIALLET, FIRBEIX, CORGNAC SUR L'ISLE, EYZERAC, LEMPZOURS, NANTHEUIL, NANTHIAT, NEGRONDES, ST FRONT D'ALEMPS, ST JEAN DE CÔLE, ST MARTIN DE FRESSENGEAS, ST PIERRE DE CÔLE, ST ROMAIN ET ST CLEMENT, THIVIERS, et VAUNAC.

Article 2 : Dénomination

La communauté de communes ainsi constituée, est composée des 22 communes figurant à l'article 1^{er}.
Elle est dénommée : « **Communauté de communes Périgord-Limousin** ».

Article 3 : Siège

Le siège social de la Communauté de communes Périgord-Limousin, est fixé rue Baptiste Marcet à THIVIERS.

Article 4 : Durée

La Communauté de communes Périgord-Limousin est constituée pour une durée illimitée.

Article 5 : Composition du bureau

Le bureau est composé du Président, des Vice-Présidents, et éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.

Le nombre de Vice-Présidents sera librement déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse excéder 20% de l'effectif communautaire, conformément aux dispositions de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 6 : Fonctionnement du conseil communautaire et du bureau

Les règles de convocation du conseil communautaire et les règles de validité des délibérations sont celles applicables aux conseils municipaux.

Le bureau peut recevoir toute délégation du conseil communautaire à l'exception des matières visées à l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales.

- Vote du budget, institution et fixation des taux ou tarifs des taxes et redevances
- Approbation du compte administratif
- Dispositions à caractère budgétaire prises par l'EPCI à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L 1612.15
- Décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition de fonctionnement et de durée de la communauté de communes.

Adhésion de la communauté de communes à un établissement public

- Délégation de gestion d'un service public
- Dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de la politique de la ville,

Le Conseil communautaire constitue des commissions sur les sujets qu'il définit. Lors de chaque réunion obligatoire, le Président, le bureau et les rapporteurs de commission rendent compte au conseil communautaire de leurs travaux. Le Président exécute les décisions du conseil communautaire et représente la communauté de communes en justice. Un règlement intérieur précisera les règles de fonctionnement du conseil communautaire ainsi que du bureau.

Article 7 : Compétences

La Communauté de communes Périgord-Limousin exerce en lieu et place de ses Communes membres, les compétences suivantes, conformément aux dispositions de l'article L.5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales.

7.1- Compétences obligatoires

7.1.1 - Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale

7.1.2 - Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme

7.1.3 - Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
"Création, Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1^{er} de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage".

7.1.4 - Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

7.1.5 - Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

7.2 - Compétences optionnelles

7.2.1 - Création et gestion de Maisons des services au public

7.2.2 - Création, aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire
Prestations de service pour les voies d'intérêt non communautaire

7.2.3 – Politique du Logement et du cadre de vie

- Logement
 - Réhabilitation de logements d'intérêt communautaire dans le cadre des logements sociaux conventionnés (annexe jointe).
 - Mise en œuvre d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat. (OPAH) et de programmes d'intérêt général.

7.2.4 – Action sociale d'intérêt communautaire

- Politique de prévention et de promotion de la santé sur le territoire au travers du contrat local de santé
- Création et gestion de maisons de santé pluridisciplinaires (annexe jointe)
- Centre Intercommunal d'action sociale
 - Mise en place et gestion d'un CIAS favorisant notamment le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées
 - Instruction, suivi et prise en charge des dossiers d'aide sociale
 - Portage de repas à domicile
- Politique Enfance/Jeunesse
 - Mise en œuvre d'une politique en direction de l'enfance et de la jeunesse : Accueils périscolaires – Temps d'Activités Périscolaires – Accueils collectifs de mineurs – Lieu d'accueil Parents enfants – Relais d'Assistante maternelle et micro-crèche.

7.2.5 – Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire

- Aménagement, construction, et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- Mise en réseau des points de lecture publique
- Coordination, soutien financier et logistique à des actions ou événements culturels du territoire d'intérêt communautaire

7.3 – Compétences facultatives**7.3.1 – Aménagement numérique**

- Mise en œuvre de la compétence relative aux réseaux locaux de communication électronique au sens de l'article L 1425-1 du code général des collectivités territoriales

7.3.2 – Création et gestion d'un crématorium**7.3.3 – Environnement****Assainissement :**

- Contrôle, conseil, diagnostic et entretien en matière d'assainissement non collectif

Opérations de restauration, d'aménagement, d'entretien et de mise en valeur des rivières et de leurs abords

7.3.4 – Programmation et animation des PDIPR

7.3.5 – prise en charge du contingent incendie selon les dispositions de la Loi NOTRe ainsi que le contrôle des points d'eau et incendie.

Article 8 : Ressources

Les ressources de la communauté de communes sont constituées par :

- Le produit de la fiscalité propre
- La dotation globale de fonctionnement et tout autre concours financier (dotations et subventions) de l'Etat.
- Les subventions de l'Europe, de la Région, le Département et les communes
- Le fonds de compensation de la TVA
- Le revenu de ses biens meubles et immeubles
- Le produit des taxes, redevances et contributions correspondant aux services assurés
- Le produit des emprunts
- Le produit des dons et legs
- Les sommes perçues des administrations publiques, associations, particuliers correspondant aux prestations fournies.

Article 9 : Comptable Public

Les fonctions de comptable sont assurées par le comptable de THIVIERS.

Article 10 : Réunions

Le conseil communautaire se réunit au moins une fois par trimestre. Conformément à la législation en vigueur, le Président peut convoquer le conseil chaque fois qu'il le juge nécessaire ou à la demande du tiers, au moins, de ses membres.

Article 11 : Adhésion à un syndicat

Le conseil communautaire peut décider d'adhérer à un syndicat à la majorité simple de ses membres.

Article 12 : Modifications

Toute modification des présents statuts ne peut être acceptée que par délibérations concordantes du conseil communautaire et de la majorité qualifiée des Communes membres conformément aux dispositions des articles L.5211-17 à L.5211-20 du code général des collectivités territoriales.

Article 13 : Dissolution

En cas de dissolution de la communauté de communes, la clé de répartition de l'actif et du passif est entérinée par arrêté préfectoral (articles L.5214-28 et L.5214-29 du code général des collectivités territoriales).

AR PREFECTURE

024-212405518-20181130-2018_11_14-DE
Regu le 06/12/2018

Modification statutaire : modification du libellé concernant l'accueil des gens du voyage

Dans les statuts de la Communauté de communes, dans les compétences obligatoires, figure ce libellé : «Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ».

La Préfecture nous alerte sur le fait que le libellé de cette compétence n'est pas celui qui résulte de la loi à savoir : « Création, Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1^{er} de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage".

Le Conseil de Communauté par délibération du 15/11/2018 a donc délibéré afin d'intégrer le libellé exact dans les statuts et de solliciter l'avis des Communes sur cette modification.

Le Conseil Municipal doit valider cette modification.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

- ***D'approuver les modifications apportées aux statuts, ainsi que leur nouvelle rédaction, telle qu'elle figure en annexe : « Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1^{er} de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage".***
- ***D'autoriser le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision***

AR PREFECTURE

024-212405518-20181130-2018_11_14-DE
Regu le 06/12/2018

AR PREFECTURE

024-212405518-20181130-2018_11_14-DE
Regu le 06/12/2018

**Communauté de communes
Périgord-Limousin**

STATUTS



STATUTS

Communauté de communes Périgord-Limousin

Article 1^{er} : Composition

En application des articles L.5214-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, il est formé une Communauté de communes composée des communes de JUMILHAC LE GRAND, LA COQUILLE, ST JORY DE CHALAI, CHALAI, ST PAUL LA ROCHE, ST PIERRE DE FRUGIE, ST PRIEST LES FOUGERES, MIALLET, FIRBEIX, COGNAC SUR L'ISLE, EYZERAC, LEMPZOURS, NANTHEUIL, NANTHIAT, NEGRONDES, ST FRONT D'ALEMPS, ST JEAN DE CÔLE, ST MARTIN DE FRESSENGEAS, ST PIERRE DE CÔLE, ST ROMAIN ET ST CLEMENT, THIVIERS, et VAUNAC.

Article 2 : Dénomination

La communauté de communes ainsi constituée, est composée des 22 communes figurant à l'article 1^{er}.

Elle est dénommée : « **Communauté de communes Périgord-Limousin** ».

Article 3 : Siège

Le siège social de la Communauté de communes Périgord-Limousin, est fixé rue Baptiste Marcet à THIVIERS.

Article 4 : Durée

La Communauté de communes Périgord-Limousin est constituée pour une durée illimitée.

Article 5 : Composition du bureau

Le bureau est composé du Président, des Vice-Présidents, et éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.

Le nombre de Vice-Présidents sera librement déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse excéder 20% de l'effectif communautaire, conformément aux dispositions de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 6 : Fonctionnement du conseil communautaire et du bureau

Les règles de convocation du conseil communautaire et les règles de validité des délibérations sont celles applicables aux conseils municipaux.

Le bureau peut recevoir toute délégation du conseil communautaire à l'exception des matières visées à l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales.

- Vote du budget, institution et fixation des taux ou tarifs des taxes et redevances
- Approbation du compte administratif
- Dispositions à caractère budgétaire prises par l'EPCI à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L 1612.15
- Décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition de fonctionnement et de durée de la communauté de communes.

- Adhésion de la communauté de communes à un établissement public
- Délégation de gestion d'un service public
- Dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de la politique de la ville,

Le Conseil communautaire constitue des commissions sur les sujets qu'il définit. Lors de chaque réunion obligatoire, le Président, le bureau et les rapporteurs de commission rendent compte au conseil communautaire de leurs travaux. Le Président exécute les décisions du conseil communautaire et représente la communauté de communes en justice. Un règlement intérieur précisera les règles de fonctionnement du conseil communautaire ainsi que du bureau.

Article 7 : Compétences

La Communauté de communes Périgord-Limousin exerce en lieu et place de ses Communes membres, les compétences suivantes, conformément aux dispositions de l'article L.5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales.

7.1- Compétences obligatoires

7.1.1 – Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale

7.1.2 – Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme

**~~7.1.3 – Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage~~
"Création, Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1^{er} à 3^o du II de l'article 1^{er} de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage".**

7.1.4 – Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

7.1.5 – Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

7.2 – Compétences optionnelles

7.2.1 – Création et gestion de Maisons des services au public

7.2.2 – Création, aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire
Prestations de service pour les voies d'intérêt non communautaire

7.2.3 – Politique du Logement et du cadre de vie

- Logement
 - Réhabilitation de logements d'intérêt communautaire dans le cadre des logements sociaux conventionnés (annexe jointe).
 - Mise en œuvre d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat. (OPAH) et de programmes d'intérêt général.

7.2.4 – Action sociale d'intérêt communautaire

- Politique de prévention et de promotion de la santé sur le territoire au travers du contrat local de santé
- Création et gestion de maisons de santé pluridisciplinaires (annexe jointe)
- Centre Intercommunal d'action sociale
 - Mise en place et gestion d'un CIAS favorisant notamment le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées
 - Instruction, suivi et prise en charge des dossiers d'aide sociale
 - Portage de repas à domicile
- Politique Enfance/Jeunesse
 - Mise en œuvre d'une politique en direction de l'enfance et de la jeunesse : Accueils périscolaires – Temps d'Activités Périscolaires – Accueils collectifs de mineurs – Lieu d'accueil Parents enfants – Relais d'Assistante maternelle et micro-crèche.

7.2.5 – Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire

- Aménagement, construction, et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- Mise en réseau des points de lecture publique
- Coordination, soutien financier et logistique à des actions ou événements culturels du territoire d'intérêt communautaire

7.3 – Compétences facultatives

7.3.1 – Aménagement numérique

- Mise en œuvre de la compétence relative aux réseaux locaux de communication électronique au sens de l'article L 1425-1 du code général des collectivités territoriales

7.3.2 – Création et gestion d'un crématorium

7.3.3 – Environnement

Assainissement :

- Contrôle, conseil, diagnostic et entretien en matière d'assainissement non collectif

- Opérations de restauration, d'aménagement, d'entretien et de mise en valeur des rivières et de leurs abords

7.3.4 – Programmation et animation des PDIPR

7.3.5 – prise en charge du contingent incendie selon les dispositions de la Loi NOTRe ainsi que le contrôle des points d'eau et incendie.

Article 8 : Ressources

Les ressources de la communauté de communes sont constituées par :

- Le produit de la fiscalité propre
- La dotation globale de fonctionnement et tout autre concours financier (dotations et subventions) de l'Etat.
- Les subventions de l'Europe, de la Région, le Département et les communes
- Le fonds de compensation de la TVA
- Le revenu de ses biens meubles et immeubles
- Le produit des taxes, redevances et contributions correspondant aux services assurés
- Le produit des emprunts
- Le produit des dons et legs
- Les sommes perçues des administrations publiques, associations, particuliers correspondant aux prestations fournies.

Article 9 : Comptable Public

Les fonctions de comptable sont assurées par le comptable de THIVIERS.

Article 10 : Réunions

Le conseil communautaire se réunit au moins une fois par trimestre. Conformément à la législation en vigueur, le Président peut convoquer le conseil chaque fois qu'il le juge nécessaire ou à la demande du tiers, au moins, de ses membres.

Article 11 : Adhésion à un syndicat

Le conseil communautaire peut décider d'adhérer à un syndicat à la majorité simple de ses membres.

Article 12 : Modifications

Toute modification des présents statuts ne peut être acceptée que par délibérations concordantes du conseil communautaire et de la majorité qualifiée des Communes membres conformément aux dispositions des articles L.5211-17 à L.5211-20 du code général des collectivités territoriales.

Article 13 : Dissolution

En cas de dissolution de la communauté de communes, la clé de répartition de l'actif et du passif est entérinée par arrêté préfectoral (articles L.5214-28 et L.5214-29 du code général des collectivités territoriales).

AR PREFECTURE

024-212405518-20181130-2018_11_14-DE
Regu le 06/12/2018

MAIRIE DE THIVIERS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIVIERS**

Le vendredi 30 novembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de THIVIERS (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. COUTURIER Pierre-Yves, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. COUTURIER Pierre-Yves, M. MAZEAUD Pascal, M. VIRVALEIX Vincent, M. JUGE Jacques, Mme BAUDESSON Céline, M. AMOUROUX Patrice, Mme DEQUANT Céline, Mme FAVARD Marie, Mme LEHAIR Carole, Mme GRANERI Nathalie, M. VILLEPONTOUX Michel, M. BONNET Henri, M. REBIERE Michel, Mme ROBERTS Nicola, Mme BRUNESSAUX Nicole, Mme HYVOZ Isabelle, Mme CURNIL Sylvie, M. DOBBELS Michel, M. MOUTON Benoît

ABSENTS EXCUSES : M. BOST Benoît

ABSENT : Mme PETITJEAN Hélène

POUVOIRS : M. BOST Benoît donne Pouvoir à M. MOUTON Benoît

Date de convocation : 23/11/2018

Nombre d'élus : 21

Nombre de présents : 19

Nombre de votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

M. Henri BONNET a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

**Objet : Approbation du rapport de la CLECT de la Communauté de communes Périgord
Limousin :**

Le rapport de la commission locale des charges transférées nous a été notifié le 28 novembre. Il est annexé en pièce jointe. Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur ce rapport.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le rapport de la CLECT de la communauté de communes Périgord limousin.

Thiviers le 3 décembre 2018

Le Maire

Pierre-Yves COUTURIER

Pour le Maire,

Pascal MAZEAUD
adjoint délégué,



AR PREFECTURE

024-212405518-20181130-2018_11_15-DE
Regu le 06/12/2018



Communauté de communes
PERIGORD LIMOUSIN

**MAIRIE DE
24800 THIVIERS**

03 DEC. 2018

COURRIER ARRIVÉE

**Réunion du 08 novembre 2018
15h à Thiviers (Maison des Services)
« CLECT »**

**SERVICE FINANCES –
ADMINISTRATION GENERALE**
Isabelle LACOTTE, Responsable

Coordonnées :
rue Baptiste Marcet
24800 THIVIERS
Tél : 05 53 62 06 21
E.mail : isabelle.lacotte@perigord-
limousin.fr

RAPPORT DE LA CLECT

**Remplace et annule le précédent rapport transmis aux communes
(avec courrier du 12/11/2018)**

**Suite à une omission de la retranscription de la décision prise en
commission concernant la charge nette de la médiathèque de Thiviers à
charge de la seule Commune de Thiviers (voir page 6 – paragraphe 3 –
Décision de la CLECT -)
et à l'ajout d'un tableau récapitulatif**

Présents : (voir fiche de présence en annexe)

Ordre du jour :

Evaluation des charges transférées

Contingent incendie

Urbanisme

Médiathèque de Thiviers

1) Evaluation des charges relatives au Contingent incendie

Contingent incendie

Commune	Code INSEE	EPCI	1 Population DGF de référence 2017	2018	2019
				16 Montant réel du CiC après abat/maj ECSPV et DFCI	Montant réel du CiC après abat/maj ECSPV et DFCI
CHALAIS	24095	CCPL	450	10 497,00	10 632,00
CORGNAC-SUR-L'ISLE	24134	CCPL	921	21 485,00	21 004,00
EYZERAC	24171	CCPL	603	14 066,00	14 478,00
FIRBEIX	24180	CCPL	359	8 374,00	8 354,00
JUMILHAC-LE-GRAND	24218	CCPL	1534	35 785,00	36 266,00
LEMPZOURS	24238	CCPL	153	3 568,00	3 607,00
MIALET	24269	CCPL	801	18 685,00	17 559,00
NANTHEUIL	24304	CCPL	1045	24 378,00	23 636,00
NANTHIAT	24305	CCPL	276	6 438,00	6 455,00
NEGRONDES	24308	CCPL	893	20 832,00	21 550,00
SAINT-FRONT-D'ALEMPS	24408	CCPL	291	6 788,00	6 954,00
SAINT-JEAN-DE-COLE	24425	CCPL	441	10 287,00	10 395,00
SAINT-JORY-DE-CHALAIS	24428	CCPL	669	14 361,00	16 211,00
SAINT-MARTIN-DE-FRESSENGEAS	24453	CCPL	427	9 960,00	10 016,00
SAINT-PAUL-LA-ROCHE	24481	CCPL	616	14 369,00	14 406,00
SAINT-PIERRE-DE-COLE	24485	CCPL	557	12 993,00	12 744,00
SAINT-PIERRE-DE-FRUGIE	24486	CCPL	475	9 907,00	10 416,00
SAINT-PRIEST-LES-FOUGERES	24489	CCPL	441	9 126,00	9 538,00
SAINT-ROMAIN-ET-SAINT-CLEMENT	24496	CCPL	378	8 818,00	8 853,00
VAUNAC	24567	CCPL	309	7 208,00	7 381,00
COQUILLE	24133	CCPL	1509	48 421,00	49 489,00
THIVIERS	24551	CCPL	3269	99 552,00	99 897,00
				415 898,00	419 841,00

Contrôle des points eau et incendie

Une nouvelle modification statutaire intégrant le contrôle des PEI en + du contingent incendie est nécessaire.

Le point est à l'ordre du jour du prochain Conseil. Si le Conseil valide, les Communes seront à nouveau consultées et un arrêté préfectoral entérinera cette décision début 2019.

Le tableau des Points Eau Incendie fourni par le SDIS sur les 22 communes comptabilise 223 points. Le tarif de contrôle du SDIS est de 20 € / Point Eau Incendie (et le contrôle s'effectuerait sur 2 ans pour l'ensemble des 22 communes).

AR PREFECTURE

024-212405518-20181130-2018_11_15-DE

Le montant annuel des contrôles s'élèverait donc à :
 (223 x 20 €) / 2 = **2230 € / an**

Total « contingent incendie » + « contrôles incendie »

charges transférées					
Communes	CONTINGENT INCENDIE	CONTROLES INCENDIE			TOTAL
	Montant 2019 (a)	nombre points contrôles	tarif 20 € (avec contrôle tous les 2 ans) soit 10 € / an	Montant des contrôles 2019 (b) contrôle tous les 2 ans	MONTANT charges transférées (a+b)
CHALAIS	10 632,00	3	10,00	30,00	10 662,00
CORGNAC	21 004,00	7	10,00	70,00	21 074,00
EYZERAC	14 478,00	5	10,00	50,00	14 528,00
FIRBEIX	8 354,00	3	10,00	30,00	8 384,00
JUMILHAC	36 266,00	16	10,00	160,00	36 426,00
LA COQUILLE	49 489,00	25	10,00	250,00	49 739,00
LEMPZOURS	3 607,00	5	10,00	50,00	3 657,00
MIALLET	17 559,00	10	10,00	100,00	17 659,00
NANTHEUIL	23 636,00	13	10,00	130,00	23 766,00
NANTHIAT	6 455,00	10	10,00	100,00	6 555,00
NEGRONDES	21 550,00	16	10,00	160,00	21 710,00
ST FRONT D'A.	6 954,00	3	10,00	30,00	6 984,00
ST JEAN DE C.	10 395,00	9	10,00	90,00	10 485,00
ST JORY	16 211,00	9	10,00	90,00	16 301,00
ST MARTIN DE F.	10 016,00	8	10,00	80,00	10 096,00
ST PAUL	14 406,00	11	10,00	110,00	14 516,00
ST PIERRE DE C.	12 744,00	11	10,00	110,00	12 854,00
ST PIERRE DE F.	10 416,00	2	10,00	20,00	10 436,00
ST PRIEST	9 538,00	6	10,00	60,00	9 598,00
ST ROMAIN St C.	8 853,00	3	10,00	30,00	8 883,00
THIVIERS	99 897,00	41	10,00	410,00	100 307,00
VAUNAC	7 381,00	7	10,00	70,00	7 451,00
	419 841,00	223		2 230,00	422 071,00

Décision de la CLECT :

Charges annuelles à répartir : **422 071 € /an selon le tableau ci-dessus.**

2) Evaluation des charges relatives à l'urbanisme

HABITANTS	URBANISME			
14301				
PLUI	TTC	270 000,00	Fctva	44 290,80
HT		225 709,20		
DGD 20%		45 141,84		
Reste à charge		180 567,36		
<i>Document révisable en moyenne de 8 à 10 ans</i>				coût/hab
Révision à 8 ans	180 567,36	22 570,92		1,58
Révision à 9 ans	180 567,36	20 063,04		1,40
Révision à 10 ans	180 567,36	18 056,74		1,26

REVISION DOC Commune		15000 € TTC	fctva	2 460,60
ZPPAUP / CC / PLU HT		12 539,40		
Coût/hab annuel		0,88		

Suivi Urbanisme

Coût personnel 1 ETP (agent planif)	30 000 €	Brut chargé
Coût personnel 0,15 ETP (coordination)	9 000 €	Brut chargé
39000 /14301	2,73	

Coût total/hab rév 8 ans	5,18
Coût total/hab rév 9 ans	5,01
Coût total/hab rév 10 ans	4,87

AR PREFECTURE

024-212405518-20181130-2018_11_15-DE

Recu le 06/12/2018

Coût 2017			Coût supplémentaire pour 2019 avec population DGF	
Communes	population municipale	coût compétence 2017 (2,5 €/ hab)	Population DGF	
CHALAIS	387	967,50	448	491,65
CORGNAC	809	2 022,50	885	971,24
EYZERAC	558	1 395,00	610	669,44
FIRBEIX	291	727,50	352	386,30
JUMILHAC	1 243	3 107,50	1 528	1 676,89
LA COQUILLE	1 343	3 357,50	1 523	1 671,41
LEMPZOURS	137	342,50	152	166,81
MIALLET	646	1 615,00	782	858,20
NANTHEUIL	958	2 395,00	1 038	1 139,15
NANTHIAT	248	620,00	272	298,50
NEGRONDES	835	2 087,50	908	996,48
ST FRONT D'A.	266	665,00	293	321,55
ST JEAN DE C.	368	920,00	438	480,68
ST JORY	561	1 402,50	683	749,55
ST MARTIN DE F.	363	907,50	422	463,12
ST PAUL	526	1 315,00	607	666,15
ST PIERRE DE C.	485	1 212,50	537	589,33
ST PIERRE DE F.	378	945,00	481	527,87
ST PRIEST	376	940,00	444	487,26
ST ROMAIN St C.	331	827,50	373	409,35
THIVIERS	2 962	7 405,00	3 202	3 514,01
VAUNAC	277	692,50	311	341,30
	14 348	35 870,00	16 289	17 876,25

Coût du service : environ 5.00 € / habitant

Transfert déjà acté en 2017 : 2,50 € / habitant

Décision de la CLECT :

La CLECT décide de répartir les 2.50 € supplémentaires entre la Communauté de communes (1.25 €) et les 22 Communes (1.25 €)

Calcul du produit attendu :

1.25 € x 14301 (population municipale) = **17 876.25 €**

Choix de la répartition :

Il est proposé de choisir une répartition en fonction de la population DGF

3) Evaluation des charges relatives à la médiathèque de Thiviers

Charges de fonctionnement

EQUIPEMENT :		Médiathèque à Thiviers		
Recettes d'exploitation		2015	2016	2017
	Ch. 70	5 350,80 €	5 272,20 €	4 943,10 €
Charges d'exploitation		2015	2016	2017
	Ch. 011	27 751,84 €	30 295,85 €	22 761,01 €
	Ch. 012	116 079,79 €	118 441,67 €	119 653,77 €
	TOTAL	143 831,63 €	148 737,52 €	142 414,78 €

Charges	144 994,64 €
Recettes	5 188,70 €
charge nette	139 805,94 €

Décision de la CLECT :

Prise en charge de la charge nette de fonctionnement de la médiathèque de Thiviers par la Commune de Thiviers, en déduction de ses AC.

Charge nette annualisée calculée par Stratégies Locales (pour le renouvellement)

Coût de réhabilitation tous les 30 ans par m²	€ TTC/m ²	A	960 €
Surface du bâtiment	m ²	B	683 m ²
Coût de réhabilitation du bâtiment tous les 30 ans	€ TTC	C=AxB	655 680 €
Coût annualisé de renouvellement du bâtiment	€ TTC	D=C/30	21 856 €
FCTVA (au taux de 16,404%)	€	E=D*16,404%	3 585 €
Charge nette annualisée	€	F=D-E	18 271 €

Prise en compte d'un subventionnement à hauteur de 40%

Coût TTC	655 680
Coût HT	546 400
- Subventions	218 560
- FCTVA	107 558
= Solde	329 562
Soit sur 30 ans	10 985

Prix au m² : 10 985 € / 683 m² = **16,08 € / m²**

Prise en compte d'un subventionnement à hauteur de 30%

Coût TTC	655 680
Coût HT	546 400
- Subventions	163 920
- FCTVA	107 558
= Solde	384 202
Soit sur 30 ans	12 807

Prix au m² : $12\,807 / 683 = \underline{18,75 \text{ € / m}^2}$

Calcul du renouvellement pour 1 équipement : Thiviers : 683 m²

► Avec 40% de subventions

= $16,08 \times 683 \text{ m}^2 = \mathbf{10\,982,64 \text{ € de charges / an}}$

► Avec 30% de subventions

= $18,75 \times 683 \text{ m}^2 = \mathbf{12\,806,25 \text{ € de charges / an}}$

Décision de la CLECT :

$10\,982,61 \text{ €} / 2 = \mathbf{5\,491,32 \text{ €}}$

à répartir entre les 22 Communes (le reste à la charge de la Communauté de communes)
en fonction de la population DGF 2018.

RECAPITULATIF DES CHARGES SUPPLEMENTAIRES TRANSFEREES

Communes	INCENDIE		URBANISME	MEDIATHEQUE THIVIERS		TOTAL charges supplémentaires / Commune
	contingent incendie (données SDIS)	contrôles incendie réparti en fonction du nombre de PEI	produit suppl. attendu : 17 876,25 € réparti en fonction pop. DGF	charge nette de fonctionnement	charge nette renouvellement réparti en fonction pop. DGF	
CHALAIS	10 632,00	30,00	491,65		151,03	11 304,68
CORGNAC	21 004,00	70,00	971,24		298,35	22 343,59
EYZERAC	14 478,00	50,00	669,44		205,64	15 403,08
FIRBEIX	8 354,00	30,00	386,30		118,67	8 888,97
JUMILHAC	36 266,00	160,00	1 676,89		515,12	38 618,01
LA COQUILLE	49 489,00	250,00	1 671,41		513,43	51 923,84
LEMPZOURS	3 607,00	50,00	166,81		51,24	3 875,05
MIALLET	17 559,00	100,00	858,20		263,63	18 780,83
NANTHEUIL	23 636,00	130,00	1 139,15		349,93	25 255,07
NANTHIAT	6 455,00	100,00	298,50		91,70	6 945,20
NEGRONDES	21 550,00	160,00	996,48		306,10	23 012,58
ST FRONT D'A.	6 954,00	30,00	321,55		98,78	7 404,33
ST JEAN DE C.	10 395,00	90,00	480,68		147,66	11 113,34
ST JORY	16 211,00	90,00	749,55		230,25	17 280,81
ST MARTIN DE F.	10 016,00	80,00	463,12		142,26	10 701,38
ST PAUL	14 406,00	110,00	666,15		204,63	15 386,78
ST PIERRE DE C.	12 744,00	110,00	589,33		181,03	13 624,36
ST PIERRE DE F.	10 416,00	20,00	527,87		162,15	11 126,02
ST PRIEST	9 538,00	60,00	487,26		149,68	10 234,95
ST ROMAIN St C.	8 853,00	30,00	409,35		125,75	9 418,09
THIVIERS	99 897,00	410,00	3 514,01	139 805,94	1 079,45	244 706,41
VAUNAC	7 381,00	70,00	341,30		104,84	7 897,15
	419 841,00	2 230,00	17 876,25	139 805,94	5 491,32	585 244,51

AR PREFECTURE

024-212405518-20181130-2018_11_15-DE
Rec 10 10/12/2018

4) Validation par la CLECT

Le rapport de la CLECT sur les charges transférées en matière de « contingent incendie », « urbanisme » et « médiathèque de Thiviers » doit être adopté par la majorité simple des membres.

**Après avoir procédé au vote, et considérant les résultats,
Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Le Président de la CLECT,
Claude CAMELIAS



Les membres de la CLECT,

Feuille de présence de la CLECT du 08/11/2018

Communes	Titulaires	Signatures
CHALAIS	Jean-Louis FAYE	
CORGNAC	Philippe GIMENEZ x	excuse
EYZERAC	Frédéric GIBEAU	
FIRBEIX	Philippe FRANCOIS x	Excuse
JUMILHAC	Anrick MAURUSSANE	
LA COQUILLE	Michèle FAURE x	
LEMPZOURS	Thérèse CHASSAIN	
MIALLET	Carmen GROS x	
NANTHEUIL	Raphael EMPEAUX	
NANTHIAT	Jean Claude JOUANEAU x	
NEGRONDES	Claude CAMELIAS	
ST FRONT D'A.	Marc PASCUAL x	excuse
ST JEAN DE C.	Francis SEDAN	
ST JORY	Bernard VAURIAC x	
ST MARTIN DE F.	Michel AUGER x	excuse
ST PAUL	José PANES x	
ST PIERRE DE C.	Franck BESSE	 Philippe... suppl. P. Baudouin
ST PIERRE DE F.	Gilbert CHABAUD x	
ST PRIEST	Jean Patrick CHAUSSADAS	excuse
ST ROMAIN St C.	Michel RANOUIL x	
THIVIERS	Pierre-Yve COUTURIER	
VAUNAC	Jean Claude JUGE	

AR PREFECTURE

024-212405518-20181130-2018_11_15-DE
Regu le 06/12/2018